

PERSPECTIVES

Perspectives économiques régionales 2024-2029

Juillet 2024

Contributions

Cette publication est le fruit de la collaboration des équipes suivantes :

BFP : Delphine Bassilière, Didier Baudewyns, Ingrid Bracke, Nicole Fasquelle, Vincent Frogneux, Gina Gentil, Koen Hendrickx, Peter Stockman, Delphine Van Hoolandt, Filip Vanhorebeek.

Traduction : Christelle Castelain.

Cellule informatique : Adinda De Saeger.

IBSA : Pierre-François Michiels.

IWEPS : Frédéric Caruso, Olivier Meunier.

Statistiek Vlaanderen : Dirk Hoorelbeke.

Adresses de contact :

hermreg@plan.be

pfmichiels@perspective.brussels

f.caruso@iweps.be

dirk.hoorelbeke@vlaanderen.be

Bureau fédéral du Plan

Rue Belliard 14-18, 1040 Bruxelles

<https://www.plan.be>

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, perspective.brussels

Rue de Namur 59, 1000 Bruxelles

<https://ibsa.brussels>

Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

Route de Louvain-la-Neuve 2, 5001 Belgrade (Namur)

<https://www.iweps.be>

Statistiek Vlaanderen

Havenlaan 88 bus 20, 1000 Brussel

<https://www.vlaanderen.be/statistiek-vlaanderen>

Éditeur responsable BFP : Baudouin Regout - Dépôt légal : D/2024/7433/34

Table des matières

Synthèse	1
1. Introduction	6
2. Évolutions macroéconomiques et sectorielles nationales	7
2.1. Environnement international	7
2.2. Principaux résultats macro-économiques	7
2.3. Principaux résultats sectoriels	13
3. Évolutions macroéconomiques et sectorielles régionales	15
3.1. Résultats macroéconomiques et sectoriels	15
3.1.1. Activité économique et emploi intérieur : évolutions récentes	15
3.1.2. Perspectives de l'activité économique	21
3.1.3. Perspectives de l'emploi intérieur	23
3.1.4. Productivité et salaires	26
3.1.5. Formation brute de capital fixe	28
3.2. Marché du travail	30
3.2.1. Démographie et offre de travail	30
3.2.2. Travailleurs frontaliers, navetteurs, population active occupée et taux d'emploi	36
3.2.3. Chômage et taux de chômage	41
4. Comptes de revenus des ménages	46
4.1. Revenus primaires	46
4.2. Prestations sociales	48
4.3. Impôts courants	50
4.4. Revenu disponible	51
5. Finances publiques.....	55
5.1. Introduction	55
5.2. Ensemble des communautés et régions	55
5.3. Communauté flamande	56
5.4. Communauté française	57
5.5. Région wallonne	58
5.6. Région de Bruxelles-Capitale et Commission communautaire commune	59
6. Émissions de gaz à effet de serre	61
6.1. Royaume	61
6.2. Région de Bruxelles-Capitale	62
6.3. Région flamande	62
6.4. Région wallonne	62
7. Annexes	65
7.1. Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi intérieur	65
7.2. Glossaire	68

Liste des tableaux

Tableau 1	Principaux résultats macro-économiques de la projection nationale.....	10
Tableau 2	Principaux résultats sectoriels de la projection nationale	13
Tableau 3	Principaux résultats macroéconomiques de la projection régionale.....	20
Tableau 4	Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Région de Bruxelles-Capitale.....	22
Tableau 5	Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Région flamande ..	22
Tableau 6	Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Région wallonne ..	23
Tableau 7	Structure et croissance de l'emploi intérieur (salarié et indépendant) de la Région de Bruxelles-Capitale.....	25
Tableau 8	Structure et croissance de l'emploi intérieur (salarié et indépendant) de la Région flamande	25
Tableau 9	Structure et croissance de l'emploi intérieur (salarié et indépendant) de la Région wallonne	26
Tableau 10	Scénario pour la démographie et l'offre de travail	31
Tableau 11	Résultats de la projection régionale du marché du travail	44
Tableau 12	Comptes de revenus des ménages - Belgique	53
Tableau 13	Comptes de revenus des ménages - Région de Bruxelles-Capitale	53
Tableau 14	Comptes de revenus des ménages - Région flamande	54
Tableau 15	Comptes de revenus des ménages - Région wallonne.....	54
Tableau 16	Compte des communautés et régions	56
Tableau 17	Compte de la Communauté flamande.....	57
Tableau 18	Compte de la Communauté française.....	58
Tableau 19	Compte de la Région wallonne.....	59
Tableau 20	Compte consolidé de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire commune.....	60
Tableau 21	Évolution des émissions totales de gaz à effet de serre par secteur	63
Tableau 22	Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi intérieur - Région de Bruxelles-Capitale.....	65
Tableau 23	Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi intérieur - Région flamande	66
Tableau 24	Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi intérieur - Région wallonne.....	67

Liste des graphiques

Graphique 1	Taux de croissance du PIB en volume	15
Graphique 2	Taux de croissance de l'emploi intérieur	18
Graphique 3	Investissements dans les branches d'activité marchande : taux de croissance en volume (à gauche) et taux d'investissement à prix courants	29
Graphique 4	Contributions à la croissance de l'offre de travail - Région de Bruxelles-Capitale	33
Graphique 5	Contribution du comportement d'offre (en pp) selon l'âge - Région de Bruxelles-Capitale ...	33
Graphique 6	Contributions à la croissance de l'offre de travail - Région flamande	33
Graphique 7	Contribution du comportement d'offre (en pp) selon l'âge - Région flamande	33
Graphique 8	Contributions à la croissance de l'offre de travail - Région wallonne	34
Graphique 9	Contribution du comportement d'offre (en pp) selon l'âge - Région wallonne	34
Graphique 10	Population active occupée - Région de Bruxelles-Capitale	37
Graphique 11	Population active occupée - Région flamande	38
Graphique 12	Population active occupée - Région wallonne	38
Graphique 13	Taux d'emploi régionaux selon la définition HERMREG	39
Graphique 14	Taux d'emploi régionaux selon la définition UE 2020	39
Graphique 15	Taux de chômage régionaux	41

Synthèse

La croissance de l'activité économique serait stable dans les trois régions à partir de 2025 et resterait la plus dynamique en Flandre

L'année dernière, en dépit de l'environnement international peu favorable qui a pesé via les exportations sur l'industrie, le PIB belge a résisté (1,4%), soutenu par la consommation des ménages, ainsi que par le dynamisme des investissements. Selon nos estimations, basées sur des observations partielles pour cette année 2023, la croissance du PIB aurait été légèrement plus faible en Wallonie (1,3%) et légèrement plus forte en Flandre (1,6%), tandis que la croissance du PIB bruxellois se serait à nouveau établie en retrait (0,7%), suite, notamment, au recul de la valeur ajoutée de la branche « crédit et assurances », relativement importante pour cette région. Cette année également, la croissance du PIB belge devrait atteindre 1,4%, toujours portée par la consommation des particuliers et les investissements des entreprises tandis que les exportations seraient en recul pour la deuxième année consécutive. La progression du PIB bruxellois devrait connaître un fort rebond (1,4%), celle du PIB wallon serait stabilisée (1,3%) et celle du PIB flamand ralentirait légèrement (1,4%).

Au cours de la période 2025-2029, l'économie belge continuerait de croître à un rythme de 1,3% à 1,4% par an. La consommation des particuliers demeure le moteur principal ; le rythme de progression des investissements des entreprises devrait quelque peu ralentir et les exportations tireraient parti de la reprise du commerce extérieur. Dans ce contexte, la croissance du PIB flamand, soit 1,5% par an en moyenne, demeurerait supérieure à celle des PIB wallon (1,3%) et bruxellois (1,0%). Une bonne partie du surcroît de croissance flamand s'expliquerait par une contribution plus importante des services marchands, par rapport à la Wallonie et à Bruxelles, ainsi que par une contribution relativement forte de l'industrie manufacturière et de la construction, par rapport à Bruxelles.

La croissance de la productivité serait plus forte et la croissance de l'emploi plus faible que dans le passé récent ; les taux de chômage augmentent dans un premier temps et ne diminuent qu'à partir de 2027

Au cours de la période 2016-2022, l'emploi a enregistré une croissance extrêmement forte, ce qui est allé de pair avec une progression particulièrement faible de la productivité par tête et une forte baisse des coûts salariaux réels par tête. Durant les années 2023-2024, la croissance de l'emploi intérieur s'affaiblit toutefois nettement dans les trois régions et ne se redresserait qu'en 2025. Le ralentissement de la croissance de l'emploi au cours de ces années s'accompagne d'une augmentation des gains de productivité et d'une forte accélération de la croissance des coûts salariaux réels, en partie due à l'indexation retardée des salaires après la flambée inflationniste de 2022. À partir de 2026, la croissance des coûts salariaux réels ralentit, celle de la productivité s'affaiblit quelque peu et l'emploi de chaque région croît à un rythme stable, certes légèrement supérieur au rythme moyen des années 2023-2025 mais sensiblement inférieur à celui des années 2016-2022.

Au cours de la période 2024-2029, la croissance de l'emploi intérieur demeure nettement plus élevée en Flandre (+0,9% par an) qu'en Wallonie (+0,6% par an) et à Bruxelles (+0,3% par an). Les navettes au départ de Bruxelles et de la Wallonie à destination de la Flandre continuent cependant d'augmenter et

celles à destination de Bruxelles de stagner, de sorte que la part des résidents bruxellois dans l'emploi intérieur bruxellois poursuit sa hausse. Par conséquent, la population active occupée bruxelloise continue de croître plus fortement que celle de Flandre et de Wallonie (respectivement, +1,0% par an contre +0,7% dans les deux régions), mais cette croissance est, dans les trois régions, inférieure à celle du passé récent.

La croissance de la population d'âge actif ralentit également, fortement en 2024 après la disparition de l'impulsion démographique temporaire liée à l'arrivée des réfugiés ukrainiens, de manière plus limitée par la suite, et à chaque fois de manière plus prononcée à Bruxelles que dans les deux autres régions. Par conséquent, les taux d'emploi régionaux continuent d'augmenter de manière substantielle. Selon la définition UE 2020, cette augmentation serait légèrement moins prononcée en Flandre (de 76,8% en 2023 à 78,7% en 2029, soit +1,9 pp) qu'en Wallonie (de 65,5% à 67,7%, soit +2,3 pp) et à Bruxelles (de 66,5% à 68,8%, soit +2,2 pp). À politique inchangée, aucun des objectifs nationaux ou régionaux relatifs à cet indicateur ne serait atteint.

Les taux de chômage régionaux augmentent sensiblement durant les années 2023-2024 (de 14,6% en 2022 à 15,0% à Bruxelles, de 4,9% à 5,9% en Flandre et de 12,0% à 13,4% en Wallonie), non seulement en raison du ralentissement de la croissance de la population active occupée, mais aussi, et de manière importante, en raison du net élargissement du groupe cible de demandeurs d'emploi éligible à un accompagnement professionnel par les services régionaux de l'emploi. Au cours des années 2025-2026, les taux de chômage restent pratiquement stables : la croissance de la population active occupée s'accélère mais celle de l'offre de travail est soutenue, pendant cette période, par le relèvement de l'âge légal de la retraite à 66 ans. À partir de 2027, la croissance de la population active occupée des trois régions dépasse celle de l'offre de travail et les taux de chômage diminuent de manière régulière, pour atteindre 13,6% à Bruxelles en 2029, 4,8% en Flandre et 12,6% en Wallonie.

À moyen terme, la croissance du pouvoir d'achat des ménages devrait se normaliser dans chaque région suite au recul de l'inflation

En 2022, l'inflation, compensée avec retard par l'indexation des salaires et des allocations sociales, a lourdement pesé sur le pouvoir d'achat des ménages (défini comme le revenu disponible réel par habitant). La situation s'est inversée en 2023, avec une indexation dépassant cette fois l'inflation, qui a amorcé son recul. En conséquence, le pouvoir d'achat des ménages devrait avoir connu une croissance particulièrement élevée dans les trois régions (2,4% en Wallonie, 2,9% en Flandre et 3,1% à Bruxelles). L'inflation devrait poursuivre sa baisse durant les années 2024 et 2025 mais l'indexation des salaires et des prestations sociales lui resterait néanmoins encore supérieure, soutenant ainsi le pouvoir d'achat, malgré le ralentissement attendu des revenus du travail. Dès lors, la croissance du pouvoir d'achat des ménages ralentirait tout en restant à un rythme relativement important (+1,4% par an en moyenne sur la période 2024-2025 en Flandre, +1,6% en Wallonie et +1,8% à Bruxelles).

Au cours de la période 2026-2029, l'inflation devrait se normaliser et les différentes composantes du revenu disponible conserveraient leurs spécificités régionales. Le vieillissement de la population, plus marqué en Flandre et en Wallonie, devrait continuer à alimenter l'augmentation des revenus provenant des pensions, de loin la catégorie la plus importante des prestations sociales. La Région bruxelloise, de son côté, se démarque notamment par une croissance du solde des revenus primaires plus élevée, grâce

à la croissance rapide de sa population active occupée. En définitive, le pouvoir d'achat des ménages augmenterait pratiquement au même rythme en Flandre (1,0% par an en moyenne sur la période 2026-2029) et en Wallonie (1,1%) et un peu plus rapidement à Bruxelles (1,4%).

Le déficit des communautés et régions se réduit à moyen terme

Ces perspectives sont élaborées à politique inchangée. Dans ces conditions, le déficit de l'ensemble des administrations publiques devrait s'élever à 4,5% du PIB en 2024. Il se creuserait ensuite progressivement pour atteindre 5,8% en 2029.

La dégradation du déficit est uniquement logée dans l'entité I en raison de l'augmentation des dépenses de pensions et de soins de santé ainsi que des charges d'intérêts. Le déficit des communautés et régions se résorbe à moyen terme, essentiellement à la suite de l'extinction progressive des plans de relance de la Communauté flamande et de la Région wallonne. Le solde de la Communauté française et celui de la Région de Bruxelles-Capitale évoluent peu à moyen terme.

L'évolution des émissions de gaz à effet de serre est fortement déterminée par la composition de l'offre d'électricité

Les émissions totales de gaz à effet de serre ont diminué en 2022 et en 2023 en raison des prix élevés de l'énergie, qui ont freiné la demande d'énergie. Toutefois, les émissions augmenteraient à nouveau en Flandre et en Wallonie en 2025 et, surtout, en 2026, en raison des travaux de maintenance apportés à Doel 4 et Tihange 3 et de la mise à l'arrêt des centrales nucléaires restantes. Elles diminueraient en 2028 suite à la réouverture de Doel 4 et de Tihange 3. À Bruxelles, les émissions enregistreraient une évolution assez stable.

Chiffres-clés de la projection régionale

	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne 2026-2029
1. Produit intérieur brut en volume (1)						
Royaume	6,9	3,0	1,4	1,4	1,4	1,4
Région de Bruxelles-Capitale	4,6	1,4	0,7	1,4	1,1	1,0
Région flamande	8,4	3,4	1,6	1,4	1,6	1,5
Région wallonne	4,8	3,3	1,3	1,3	1,3	1,2
2. Formation brute de capital fixe en volume (1) (2)						
Royaume	4,7	0,7	6,0	4,6	2,7	1,5
Région de Bruxelles-Capitale	-3,2	0,3	4,8	5,5	1,4	1,5
Région flamande	5,7	1,0	7,3	3,6	3,5	1,7
Région wallonne	8,7	-0,1	3,5	6,9	1,5	1,1
3. Productivité réelle par tête (branches d'activité marchande) (1)						
Royaume	5,4	0,8	0,7	0,9	0,8	0,5
Région de Bruxelles-Capitale	4,1	-0,7	0,2	1,4	0,7	0,6
Région flamande	6,7	0,9	0,7	0,9	0,8	0,5
Région wallonne	2,9	1,5	1,1	0,9	0,8	0,6
4. Coût salarial réel par tête (branches d'activité marchande) (1) (3)						
Royaume	2,4	-1,6	2,3	1,8	1,6	0,6
Région de Bruxelles-Capitale	3,0	-2,0	2,2	1,9	1,4	0,6
Région flamande	2,1	-1,6	2,4	1,9	1,7	0,7
Région wallonne	2,8	-1,5	2,4	1,6	1,4	0,5
5. Emploi intérieur (1)						
Royaume	1,9	2,1	0,8	0,5	0,7	0,8
Région de Bruxelles-Capitale	1,0	1,6	0,4	0,1	0,4	0,4
Région flamande	2,0	2,4	1,0	0,7	0,8	1,0
Région wallonne	2,1	1,6	0,6	0,4	0,6	0,7
6. Population active occupée (1)						
Royaume	1,9	2,0	0,8	0,5	0,7	0,8
Région de Bruxelles-Capitale	1,6	3,1	1,7	1,0	1,0	1,1
Région flamande	1,8	2,0	0,8	0,4	0,7	0,8
Région wallonne	2,1	1,7	0,6	0,5	0,7	0,7
7. Revenu disponible net des ménages (en termes réels) (1)						
Royaume	2,2	-1,9	3,5	2,1	1,7	1,4
Région de Bruxelles-Capitale	0,9	-2,4	4,1	2,3	1,8	1,4
Région flamande	2,8	-1,3	3,8	2,1	1,7	1,5
Région wallonne	1,3	-3,1	2,8	2,0	1,7	1,3
8. Revenu disponible net des ménages par habitant (en termes réels) (1)						
Royaume	1,8	-2,7	2,8	1,6	1,4	1,1
Région de Bruxelles-Capitale	0,7	-3,2	3,1	2,0	1,7	1,4
Région flamande	2,3	-2,2	2,9	1,5	1,2	1,0
Région wallonne	1,1	-3,5	2,4	1,7	1,5	1,1

	2021	2022	2023	2024	2025	2029
9. Taux de chômage (définition BFP) (4)						
Royaume	8,4	8,1	8,6	9,2	9,2	8,1
Région de Bruxelles-Capitale	15,3	14,6	14,7	15,0	15,1	13,6
Région flamande	5,3	4,9	5,4	5,9	5,9	4,8
Région wallonne	12,0	12,0	12,7	13,4	13,6	12,6
10. Taux d'emploi (définition UE 2020)						
Royaume	70,6	71,9	72,1	72,3	72,5	74,1
Région de Bruxelles-Capitale	62,2	65,2	66,5	66,7	67,0	68,8
Région flamande	75,3	76,7	76,8	76,9	77,1	78,7
Région wallonne	65,2	65,7	65,5	65,8	66,1	67,7
11. Solde de financement des communautés et régions (millions d'euros)						
Région de Bruxelles-Capitale	-1497	-1215	-1478	-1266	-1342	-1373
Commission communautaire commune	114	-22	19	9	-1	9
Communauté flamande (5)	-3115	-2326	-2377	-4053	-3096	-461
Région wallonne	-3306	-1163	-2139	-2381	-2085	-1106
Communauté française	-834	-791	-800	-1285	-1335	-1496

(1) Taux de croissance en pour cent.

(2) Hors investissements résidentiels.

(3) Coût salarial net des subventions salariales.

(4) Selon la définition BFP, le chômage (concept administratif) inclut également les chômeurs âgés non demandeurs d'emploi.

(5) Y compris la Région flamande.

1. Introduction

Ce rapport présente les résultats de la désagrégation régionale des perspectives économiques nationales du Bureau fédéral du Plan¹ pour la période 2024-2029. Tout comme pour les études précédentes, le rapport est le fruit d'une collaboration entre le Bureau fédéral du Plan et les services d'étude et de statistique des trois régions belges (IBSA, IWEPS et Statistiek Vlaanderen²). Dans ce cadre, le modèle qui a été développé (le modèle multirégional et multisectoriel HERMREG) peut être classé dans la catégorie des modèles macroéconométriques de type *top-down*. HERMREG³ s'articule entièrement avec le modèle national HERMES développé par le Bureau fédéral du Plan.

Comme à l'accoutumée, ces perspectives sont élaborées à politique inchangée. Elles incorporent l'essentiel de l'information concernant les recettes et les dépenses des administrations publiques disponible au 6 juin. Elles n'anticipent pas les nouvelles mesures que les futurs gouvernements seront amenés à prendre et leur impact sur la croissance économique.

La projection tient compte des comptes régionaux les plus récents⁴. Or, ces derniers fournissent des observations jusqu'à l'année 2021 pour les investissements et jusqu'à l'année 2022 pour les autres agrégats repris dans le modèle. Il s'ensuit que la période pour laquelle une projection doit être réalisée débute dès l'année 2022 pour les investissements et dès l'année 2023 pour les autres agrégats.

Le rapport est structuré de la manière suivante. Le deuxième chapitre décrit l'environnement international et le contexte économique national. Le troisième chapitre présente les principales évolutions macroéconomiques et sectorielles régionales (y compris le marché du travail). Le chapitre 4 présente les comptes de revenus des ménages régionalisés. Le chapitre 5 est consacré aux résultats de finances publiques. Enfin, le chapitre 6 présente les résultats des émissions de GES.

¹ Bureau fédéral du Plan, Perspectives économiques 2024-2029, juin 2024.

² Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique et Statistiek Vlaanderen.

³ La version top-down du modèle HERMREG est décrite dans « Élaboration d'un modèle de projections régionales, une première application du modèle HERMREG aux perspectives économiques nationales 2007-2012 », Bureau fédéral du Plan, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique et Studiedienst van de Vlaamse Regering, janvier 2008.

⁴ Institut des comptes nationaux, « Comptes régionaux 2022 », février 2024.

2. Évolutions macroéconomiques et sectorielles nationales

Ce chapitre présente le contexte dans lequel s'inscrivent les perspectives régionales, à savoir les Perspectives nationales de juin 2024. La première section porte sur l'environnement international. La deuxième section reprend les principaux résultats macro-économiques pour l'économie belge y inclus les résultats de finances publiques. Enfin, la troisième section donne un aperçu des principaux résultats sectoriels au niveau national.

2.1. Environnement international

Dans la zone euro, la croissance économique s'est limitée à 0,4% l'an dernier. La consommation des particuliers a stagné, le pouvoir d'achat des ménages ayant été affecté par la forte inflation. De plus, le climat d'investissement a été défavorable, surtout pour le secteur de la construction et pour les industries intensives en énergie. En effet, la hausse des taux d'intérêt a accru les coûts de financement et le gaz naturel est resté beaucoup plus cher qu'aux États-Unis et en Chine. Au premier trimestre de 2024, l'activité économique s'est redressée et les indicateurs avancés se sont améliorés. La croissance du PIB devrait dès lors quelque peu rebondir pour atteindre 0,8% en 2024. Elle devrait ensuite encore s'accélérer pour s'établir à 1,4% en 2025, portée par la consommation des particuliers (grâce à la hausse des salaires et de l'emploi) et les exportations. Malgré les différents programmes de relance, la croissance des investissements serait pratiquement nulle en 2024 et ne connaîtrait qu'une modeste reprise en 2025. À moyen terme, la croissance économique de la zone euro devrait légèrement fléchir pour atteindre 1,2% en 2029.

2.2. Principaux résultats macro-économiques

Activité économique

Alors que la croissance du PIB de la zone euro s'est limitée à 0,4% en 2023, l'économie belge a mieux résisté (1,4%), grâce à la consommation des ménages, à la consommation publique et au dynamisme remarquable des investissements des entreprises. Cette année également, la croissance du PIB belge devrait atteindre 1,4% (contre 0,8% pour la zone euro), portée par la consommation des particuliers et les investissements des entreprises tandis que les exportations et les investissements en logements des ménages seraient en recul pour la deuxième année consécutive. Malgré les crises sanitaire et énergétique, le niveau du PIB belge de 2024 serait supérieur de 7% à celui de 2019, contre 4% pour celui de la zone euro.

Au cours de la période 2025-2029, l'économie belge continuerait de croître à un rythme de 1,3% à 1,4% par an, proche de la moyenne de la zone euro. La consommation des particuliers reste le moteur principal ; le rythme de progression des investissements des entreprises devrait quelque peu ralentir et les exportations tireraient parti de la reprise du commerce extérieur.

Inflation

Suite à la flambée des prix de l'énergie et à l'augmentation de l'inflation sous-jacente, la hausse des prix à la consommation, mesurée par l'indice des prix à la consommation, a atteint 9,6% en 2022, soit le niveau le plus élevé depuis le milieu des années 70. Depuis, les prix du gaz naturel et de l'électricité se sont nettement repliés et, à partir de la seconde moitié de 2023, l'inflation sous-jacente a, elle aussi, enregistré une baisse progressive. En conséquence, la hausse des prix à la consommation devrait retomber de 4,1% en 2023 à 3,1% en 2024 et à 2,0% en 2025. Le déflateur de la consommation privée (concept des comptes nationaux) présente un profil plus marqué car il ne tient pas compte de l'impact des réductions sur les factures d'énergie qui ont été accordées entre novembre 2022 et mars 2023 (ce que l'on a appelé le « forfait de base »). La croissance du déflateur de la consommation privée a dès lors été encore plus soutenue que l'inflation des prix à la consommation en 2022 et 2023, mais fléchit plus nettement en 2024 (jusqu'à 1,9%). Au cours de la période 2026-2029, le scénario retenu suppose qu'il n'y a pas de nouveaux chocs sur les prix. L'inflation devrait dès lors se stabiliser à 1,8%.

Émissions de gaz à effet de serre

Actuellement, environ trois quarts des émissions de gaz à effet de serre sont générées par la consommation d'énergie. En 2025 et surtout en 2026, ces émissions liées à l'énergie augmenteraient en raison de travaux d'entretien prévus en vue de la prolongation de Doel 4 et Tihange 3 et de l'arrêt des centrales restantes. En 2028, elles baisseraient relativement fortement sous l'effet du redémarrage de Doel 4 et Tihange 3. En 2029, les émissions totales représenteraient 95,6 millions de tonnes d'équivalent CO₂.

Coût salarial

Compte tenu de la norme salariale pour 2023-2024 (croissance nulle), des primes « pouvoir d'achat » (en 2023), de l'augmentation du revenu minimum mensuel moyen garanti (RMMM) (en 2024) et des accords sociaux dans le secteur des soins de santé, les salaires bruts horaires avant indexation ont augmenté de 0,3% en 2023 et gagneraient 0,1% en 2024. Au cours de la période 2025-2029, ils progresseraient, compte tenu de la productivité et du taux de chômage, de 0,6% par an en moyenne. Les réductions de cotisations sociales patronales octroyées temporairement en 2023 ont quelque peu atténué l'impact de l'indexation (8,1%) sur le coût du travail en 2023. La croissance du coût nominal horaire du travail devrait retomber à 3,7% en 2024 et à 2,5% par an en moyenne au cours de la période 2025-2029, principalement grâce à l'indexation plus faible. Le coût nominal du travail par unité produite (salariés et indépendants ensemble) devrait augmenter, en moyenne, de 2,1% par an.

Marché du travail

La croissance de l'emploi du secteur marchand a été particulièrement soutenue au lendemain de la crise sanitaire, mais elle s'est progressivement essoufflée dans le courant de l'année 2023. En effet, la croissance de l'activité économique a ralenti et la productivité par tête a continué à se redresser après l'effondrement enduré durant la crise sanitaire. La croissance de l'emploi marchand devrait repartir à la hausse dans le courant de cette année. Cependant, en raison d'un effet d'acquis de croissance défavorable, la croissance de l'emploi marchand serait, en moyenne annuelle, plus faible en 2024 (+0,5%) qu'en 2023 (+0,7%).

À partir de 2025, l'activité du secteur marchand progresse, en moyenne, de 1,5% par an. La croissance de la productivité horaire au cours de cette période s'élèverait à 0,45% par an, ce qui est légèrement supérieur à ce qui a été observé, en moyenne, au cours des années 2017-2022, mais reste faible dans une perspective historique. Au cours de cette période, la croissance du volume de travail (1,05% par an) est partiellement absorbée par l'augmentation de la durée moyenne du travail (0,1% par an). Cette dernière s'était déjà remise en 2023 de son effondrement de la crise Covid, mais sa croissance est soutenue durant la période 2024-2026 par l'élargissement du champ d'application des flexi-jobs et, durant l'entièreté de la période de projection, par la suppression progressive du crédit-temps de fin de carrière dans le groupe d'âge des 55-59 ans.

L'emploi marchand croît alors de 0,95% par an, ce qui est moins qu'au cours de la période 2017-2022 (1,5% par an) caractérisée par une croissance plus soutenue de l'activité (1,85% par an) et également plus intensive en main-d'œuvre.

L'emploi public a augmenté de 9 300 personnes en 2023 (+1,0%) et progresserait encore cette année de 5 800 personnes (+0,6%), principalement à la suite de l'accroissement des effectifs dans l'enseignement flamand ainsi que dans l'administration de tous les niveaux de pouvoir. À partir de 2025, l'emploi public n'augmenterait plus que de 1600 personnes par an en moyenne. Sur l'ensemble de la période de projection 2024-2029, l'emploi public augmente de 14 000 personnes, soit sensiblement moins qu'au cours des six années précédentes (+59 000 personnes).

Vu le ralentissement de la croissance de l'emploi tant des branches marchandes que des branches non marchandes⁵, l'augmentation de la population active occupée s'affaiblit, pour s'établir à +41 000 personnes en 2023 et à +27 000 personnes en 2024. Par la suite, cette augmentation repartirait à la hausse – grâce, uniquement, à l'évolution dans le secteur marchand – pour atteindre +36 000 personnes en 2025 et +44 000 personnes par an, en moyenne, au cours de la période 2026-2029. Sur l'ensemble de la période 2024-2029, la population active occupée s'accroîtrait de 240 000 personnes, ce qui est considérablement moins qu'au cours de la période 2018-2023 (+389 000 personnes). Le taux d'emploi selon la définition « UE 2020 » (observations de l'enquête sur les forces de travail, catégorie d'âge 20-64 ans) passe de 72,1% en 2023 à 74,1% en 2029.

Le taux de chômage administratif a fortement augmenté l'an dernier (de 8,1% à 8,6%) et devrait encore augmenter en 2024 (à 9,2%). Cette hausse s'explique en partie par le ralentissement de la croissance de l'emploi mais surtout par l'élargissement de la population active à un public de demandeurs d'emploi non indemnisés plus grand. Durant les années 2025-2026, la croissance de la population active occupée s'accélère mais l'offre de travail est soutenue par le relèvement de l'âge légal de la retraite à 66 ans. Le taux de chômage administratif se stabilise pendant cette période. Durant la seconde moitié de la période de projection, l'augmentation de l'offre de travail s'affaiblit et le taux de chômage est en baisse continue, passant de 9,2% en 2026 à 8,1% en 2029. Le taux de chômage harmonisé d'Eurostat, qui s'est élevé à 5,5% en 2023, atteindrait 5,2% en 2029.

⁵ Et compte tenu d'un solde frontalier stable pour la Belgique dans son ensemble.

Tableau 1 Principaux résultats macro-économiques de la projection nationale

	2021	2022	2022	2024	2025	Moyenne 2026- 2029
Croissance économique et ses composantes (en volume, sauf mention contraire) (*)						
- Dépenses de consommation finale privée	6,3	3,2	1,4	1,4	1,7	1,5
- Dépenses de consommation finale des administrations publiques	5,2	4,2	1,6	1,1	1,1	1,3
- Formation brute de capital fixe	5,0	-0,2	3,6	3,1	2,6	1,5
. Entreprises	4,7	1,1	6,0	3,2	3,8	1,8
. Administrations publiques	4,7	-1,6	6,2	13,0	-2,9	-0,4
. Logements	6,0	-3,2	-5,7	-3,1	1,9	1,4
- Variations de stocks (contribution à la croissance du PIB)	0,4	0,4	0,0	-0,7	0,0	0,0
- Demande intérieure totale	6,1	3,0	2,0	1,1	1,8	1,5
- Exportations de biens et de services	13,9	4,9	-3,3	-1,1	2,3	2,9
- Importations de biens et de services	13,0	4,9	-2,6	-1,5	2,7	3,0
- Exportations nettes (contribution à la croissance du PIB)	0,9	0,1	-0,6	0,3	-0,3	-0,1
- PIB	6,9	3,0	1,4	1,4	1,4	1,4
- PIB à prix courants	10,2	9,1	5,5	4,0	3,5	3,2
Prix et taux d'intérêt (*)						
- Indice national des prix à la consommation	2,4	9,6	4,1	3,1	2,0	1,8
- Indice santé	2,0	9,3	4,3	3,1	2,0	1,8
- Termes de l'échange	-1,3	-3,7	1,3	0,7	0,1	-0,2
- Déflateur du PIB	3,2	5,9	4,1	2,6	2,0	1,8
- Taux d'intérêt à long terme nominal (**) (10 ans, niveau)	-0,1	1,7	3,1	2,9	2,8	3,1
- Taux d'intérêt à court terme nominal (**) (3 mois, niveau)	-0,7	0,1	3,3	3,5	2,8	2,0
Emploi, chômage et productivité						
- Population active, définition BFP						
. en milliers (**)	5539,5	5632,4	5708,5	5773,7	5819,2	5941,3
. différence, en milliers	60,7	92,9	76,0	65,3	45,5	30,5
. variation en %	1,1	1,7	1,3	1,1	0,8	0,5
- Emploi total						
. en milliers (**)	4992,3	5095,9	5136,6	5163,4	5199,6	5376,6
. différence, en milliers	93,9	103,7	40,7	26,8	36,2	44,3
. variation en %	1,9	2,1	0,8	0,5	0,7	0,8
- Taux d'emploi, concept EU2020 (a) (**) (10 ans, niveau)	70,6	71,9	72,1	72,3	72,5	74,1
- Chômage total, définition BFP						
. en milliers (**)	465,4	454,6	489,8	528,3	537,6	482,7
. différence, en milliers	-32,6	-10,8	35,2	38,5	9,3	-13,7
- Taux de chômage, définition BFP (**) (10 ans, niveau)	8,4	8,1	8,6	9,2	9,2	8,1
- Productivité horaire (branches d'activité marchande) (*)	-1,4	-1,7	0,0	0,8	0,6	0,4

	2021	2022	2022	2024	2025	Moyenne 2026- 2029
Revenus						
- Taux de salaire horaire réel (branches d'activité marchande) (*)	-1,6	-4,5	2,7	1,1	1,4	0,5
- Coût salarial unitaire (branches d'activité marchande) (b) (*)	-0,2	6,5	7,1	2,7	2,7	1,9
- Part salariale (branches d'activité marchande) (c) (**)	56,7	57,0	58,9	59,3	59,9	60,5
- Taux de rentabilité des entreprises (d) (**)	46,1	45,6	43,3	43,5	43,2	43,1
- Revenu disponible brut réel des particuliers (*)	2,3	-1,9	3,2	2,0	1,6	1,4
- Taux d'épargne des particuliers (**)	17,1	12,9	14,3	14,8	14,8	14,3
Finances publiques						
- Solde de financement						
. en milliards d'euros (**)	-27,3	-19,6	-25,7	-27,2	-30,9	-41,3
. en % du PIB (**)	-5,4	-3,5	-4,4	-4,5	-4,9	-5,8
dont (niveaux de pouvoir) :						
- Pouvoir fédéral (**)	-4,0	-2,6	-3,5	-2,7	-3,5	-4,4
- Sécurité sociale (**)	0,3	-0,0	0,3	-0,1	-0,0	-0,7
- Communautés et régions (**)	-1,7	-0,9	-1,2	-1,5	-1,3	-0,6
- Pouvoirs locaux (**)	0,0	-0,1	-0,0	-0,2	-0,1	-0,1
- Dette						
. en % du PIB (**)	108,0	104,3	105,2	105,7	107,4	117,3
Balance extérieure						
- Solde des opérations courantes						
. en milliards d'euros (**)	6,6	-5,6	-1,2	5,1	2,4	-4,0
. en % du PIB (**)	1,3	-1,0	-0,2	0,8	0,4	-0,6
Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre						
Consommation finale d'énergie (*)	7,2	-8,4	-2,1	-0,9	-0,6	-0,0
Émissions de gaz à effet de serre (e) (**)	110,2	103,6	99,7	98,3	98,9	95,6

(*) Taux de croissance en %.

(**) Fin de période (2029) dans la colonne « 2026-2029 ».

(a) Selon le concept UE 2020 (source : enquête sur les forces de travail, catégorie d'âge 20-64 ans).

(b) Coût salarial des branches d'activité marchande avant déduction des subventions salariales.

(c) Part du coût du travail y compris les indépendants en % de la valeur ajoutée.

(d) Excédent brut d'exploitation des entreprises en % de leur valeur ajoutée.

(e) En millions de tonnes d'équivalent CO₂.

Finances publiques

La projection est réalisée à politique constante et n'anticipe donc pas sur des mesures de consolidation budgétaire non encore décidées, par exemple celles qui découleront de la réactivation de la surveillance budgétaire européenne.

Les conséquences budgétaires des éléments suivants ne sont pas prises en compte par manque d'informations ou en raison du fait qu'ils sont encore en cours de négociation :

- Les implications d'accords européens concernant un mécanisme de conservation séparé des revenus extraordinaires liés au gel des avoirs russes. Dans la projection, des recettes extraordinaires d'impôt des sociétés sont prises en compte jusqu'en 2024 puis supposées nulles à partir de 2025. Du côté des dépenses, la projection n'anticipe pas de prolongation de la provision budgétaire « Ukraine » au-delà de 2024 hormis le financement du revenu d'intégration des réfugiés ukrainiens.
- Les modalités financières de l'accord avec Engie concernant la prolongation de deux centrales nucléaires et le transfert à l'État de la charge de la gestion des déchets nucléaires. La projection tient toutefois compte des dépenses prévues aux budgets 2023 et 2024 pour les études préalables à la prolongation.
- Les accords européens concernant le nouveau système d'échange de quotas d'émission (ETS 2) et le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM).
- La contribution de la Belgique à partir de 2028 au remboursement des emprunts européens du plan NextGenerationEU.

Dans les hypothèses de la projection, le déficit public n'augmente que légèrement en 2024 après la hausse de 2023, mais la détérioration s'accroît durant les cinq années suivantes, particulièrement au niveau de l'entité I alors que le déficit de l'entité II est orienté à la baisse. Le solde primaire de l'ensemble des administrations publiques s'améliore en 2024 mais se dégrade en 2025 et 2026 sous la conjonction d'un tassement des recettes et d'une augmentation des dépenses primaires en pourcentage du PIB. La hausse continue des charges d'intérêts à partir de 2023 concourt significativement à l'augmentation du déficit. Calculé selon la méthode conventionnelle de la Commission européenne, le solde primaire structurel se dégrade chaque année à partir de 2025.

Le taux d'endettement s'est légèrement accru en 2023 vu l'ampleur du déficit public, des octrois de crédits et prises de participations, et l'augmentation des réserves de trésorerie résultant de l'émission du bon d'état de septembre 2023. Cette hausse a toutefois été tempérée par la croissance soutenue du PIB nominal (dénominateur du ratio). L'augmentation du taux d'endettement reste modérée en 2024 en raison de la croissance économique nominale assez élevée et de la réduction attendue des réserves de trésorerie. La hausse du taux d'endettement s'accroît toutefois à partir de 2025 à la suite de la détérioration du solde primaire et de l'augmentation du taux d'intérêt moyen payé sur la dette publique. Ce dernier reste toutefois inférieur à la croissance économique nominale, ce qui exclut une auto-alimentation du taux d'endettement par les charges d'intérêts (absence d'effet boule de neige).

2.3. Principaux résultats sectoriels

L'emploi de l'industrie manufacturière⁶ s'est remarquablement bien comporté durant la période 2017-2022, mais est actuellement durement touché. La valeur ajoutée en volume diminue dans cette branche durant les années 2023-2024, entraînant la perte de 5 000 emplois. À partir de 2025, la croissance de la valeur ajoutée se redresse et est comparable à celle observée durant la période 2017-2022. Cependant, compte tenu de gains de productivité relativement plus importants, cette croissance s'accompagnerait de nouvelles pertes d'emplois, qui atteindraient 10 000 personnes à l'horizon 2029.

Tableau 2 Principaux résultats sectoriels de la projection nationale
Taux de croissance en pour cent

	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne 2026- 2029
1. Valeur ajoutée brute (prix de base, en volume)						
- Agriculture	2,3	-14,2	0,9	10,7	0,8	0,5
- Énergie	8,7	-4,0	-4,5	-1,2	0,7	0,8
- Industries manufacturières	1,2	1,8	-1,0	-0,4	1,1	0,9
- Construction	6,9	-2,4	1,8	1,1	1,9	1,5
- Services marchands	8,8	4,3	2,3	1,8	1,7	1,6
. Transports et communication	3,5	7,1	-2,9	-1,6	1,6	1,7
. Commerce et horeca	13,9	4,6	5,0	1,6	0,9	0,9
. Crédit et assurances	1,4	-4,8	-1,7	3,6	1,5	1,2
. Santé et action sociale	14,3	7,1	2,5	1,6	1,3	1,4
. Autres services marchands	8,3	4,9	3,0	2,3	2,2	2,1
- Services non marchands	1,3	3,4	1,0	1,0	0,9	0,8
Total	6,5	3,1	1,4	1,4	1,5	1,4
<i>dont secteur marchand</i>	7,4	3,0	1,5	1,4	1,6	1,5
2. Emploi						
- Agriculture	1,1	-0,2	-2,9	0,7	-0,7	0,1
- Énergie	0,4	-0,0	1,0	1,7	-0,1	0,1
- Industries manufacturières	0,4	1,4	-0,1	-0,8	-0,5	-0,4
- Construction	3,4	1,7	1,0	0,1	0,8	1,0
- Services marchands	2,1	2,5	0,9	0,7	1,0	1,2
. Transports et communication	1,4	2,2	1,1	-0,3	0,4	0,5
. Commerce et horeca	0,6	2,8	0,1	-0,1	0,1	0,2
. Crédit et assurances	-1,3	-1,4	-0,5	0,2	-0,4	-0,6
. Santé et action sociale	1,1	1,4	1,6	1,4	1,7	1,8
. Autres services marchands	3,9	3,2	1,1	1,1	1,5	1,7
- Services non marchands	1,9	1,4	1,0	0,7	0,3	0,2
Total	1,9	2,1	0,8	0,5	0,7	0,8
<i>dont secteur marchand</i>	1,9	2,2	0,7	0,5	0,8	1,0

Dans le secteur de la construction aussi, la croissance de l'emploi fléchit sensiblement en 2023 et 2024 (seulement +3 000 emplois en deux ans). Cela s'explique davantage par la forte reprise de la croissance de la productivité (qui, comme dans l'industrie manufacturière, a été inhabituellement faible durant les années 2017-2022) que par le ralentissement de la croissance de l'activité. Par rapport à cette dernière

⁶ La définition des branches d'activité distinguées dans les modèles HERMES et HERMREG est reprise en annexe.

période, la valeur ajoutée dans le secteur de la construction connaît une croissance nettement plus forte à partir de 2025, mais aussi nettement moins intensive en main-d'œuvre. L'augmentation de l'emploi se limite dès lors à +15 000 personnes. La part de l'emploi indépendant (en ce compris les administrateurs d'entreprise) dans l'emploi total continue de progresser dans cette branche, pour atteindre 39% en 2029.

Dans les services marchands, la croissance de l'emploi se réduit de moitié au cours des années 2023-2024 par rapport au passé récent (+53 000 emplois en deux ans). La forte baisse de l'emploi intérimaire joue à cet égard un rôle important et, de surcroît, la croissance de l'emploi des branches « commerce et horeca » et « transports et communication » est au point mort. Enfin, plusieurs branches de services aux personnes et aux entreprises connaissent également un certain ralentissement de la croissance de leur emploi.

À partir de 2025, la croissance de l'emploi s'accélérerait dans les services marchands (+1,2% par an, +197 000 emplois supplémentaires à l'horizon 2029), mais tout en demeurant plus faible que dans le passé récent (+1,6% par an au cours des années 2017-2022) lorsque la valeur ajoutée de ces branches progressait plus fortement. Cette création d'emplois relativement moindre concerne toutes les branches des services marchands, à l'exception de la « santé et action sociale », où la croissance reste tout aussi dynamique, et du « crédit et assurances », où les pertes d'emplois sont plus limitées qu'auparavant.

3. Évolutions macroéconomiques et sectorielles régionales

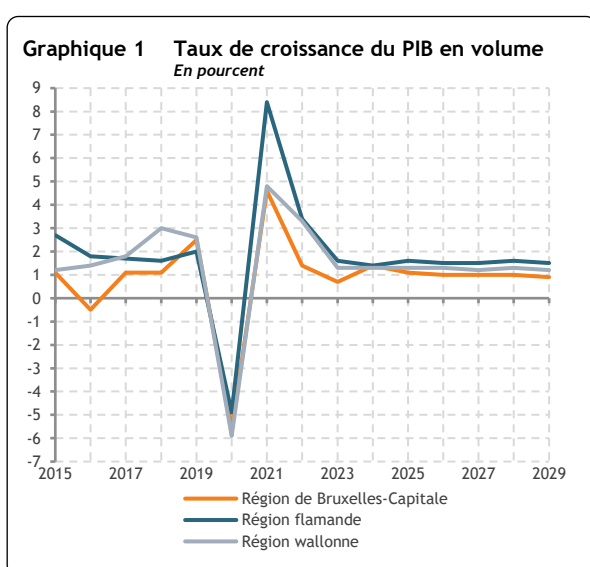
Ce chapitre présente les principaux résultats macroéconomiques des perspectives régionales, lesquels sont parfaitement cohérents avec la projection nationale présentée au chapitre 2. La section 3.1 de ce chapitre présente les évolutions des principaux agrégats régionalisés : produit intérieur brut (PIB) et valeur ajoutée, emploi intérieur, productivité et coût salarial et, enfin, formation brute de capital fixe. Les développements sectoriels les plus saillants y sont également décrits. Quant aux résultats concernant le marché du travail, ils font l'objet de la section 3.2.

3.1. Résultats macroéconomiques et sectoriels

3.1.1. Activité économique et emploi intérieur : évolutions récentes

a. Activité économique

La crise sanitaire a provoqué en 2020 une contraction inédite de l'activité économique dans les trois régions (-5,6% à Bruxelles, -4,9% en Flandre et -5,9% en Wallonie). Un net mouvement de rattrapage s'est produit au cours des deux années suivantes. Il a pu s'appuyer en 2021 sur la forte progression des investissements, essentiellement en Wallonie et en Flandre, ainsi que sur celle des exportations, notamment de vaccins, qui a singulièrement soutenu l'activité industrielle et commerciale en Flandre. Les derniers comptes régionaux, établis maintenant selon la méthode dite « définitive » pour cette année-là, confirment la progression exceptionnelle du PIB de la Flandre, qui a atteint 8,4%, un rythme dépassant largement le recul lié à la crise sanitaire. En Wallonie et à Bruxelles, le rebond d'activité ne s'est révélé que partiel (respectivement +4,8% et +4,6% ; voir tableaux 3 et 4 à 6). En Wallonie, c'est le repli important de la valeur ajoutée industrielle (pharmaceutique en particulier) qui a surtout bridé la remontée du PIB, tandis que l'économie bruxelloise a souffert de l'absence de reprise de l'activité commerciale.



Le rebond de la consommation privée s'est avéré moins marqué en 2021 que le recul enregistré l'année précédente. Cependant, son rattrapage s'est poursuivi en 2022, grâce à la levée des mesures prophylactiques et au surplus d'épargne accumulée pendant la crise. Cela a favorisé les services dont le transport et surtout l'horeca, branches qui ont alors nettement contribué à la reprise de l'activité à Bruxelles. Toutefois, le renforcement sensible de l'inflation dans le courant de 2022 a limité la progression de l'activité commerciale (hors horeca, donc) qui n'est restée positive qu'en Flandre et celle dans la construction, seulement légèrement positive en Wallonie. La hausse des taux d'intérêt a en

outre fortement pesé sur la valeur ajoutée de la branche « crédit et assurances », ce qui a fait perdre pas moins de 1,3 point de pourcentage (pp) de croissance à l'activité économique bruxelloise, dont le PIB

n'a finalement crû que de 1,4%, en 2022 selon les estimations encore provisoires de l'Institut des comptes nationaux. Les PIB wallon et flamand enregistrent, quant à eux, une croissance plus élevée : respectivement 3,4% et 3,3%, un rythme similaire mais dont la source diffère. Ainsi, dans le contexte de ralentissement du commerce mondial et après la forte progression de l'année précédente, l'activité manufacturière a logiquement reculé en Flandre (contribuant négativement à la valeur ajoutée totale, à hauteur de -0,3 pp) tandis qu'elle a progressé nettement (contribuant pour 1,7 pp à la croissance totale) en Wallonie où le secteur pharmaceutique a corrigé sa déconvenue de l'année précédente. En revanche, grâce au commerce et dans une moindre mesure aux « autres services marchands », les services marchands dans leur ensemble ont apporté une contribution (+3,5 pp) bien plus forte en Flandre qu'en Wallonie (+1,9 pp) et à Bruxelles (+1,2 pp) (voir tableaux 22 à 24 à l'annexe 7.1). De plus, contrairement aux deux autres régions, la branche « énergie » wallonne n'a pas bénéficié du regain de la valeur ajoutée en volume lié au raffinage de pétrole car pratiquement aucune activité de ce type n'est enregistrée dans la région, mais elle a encaissé, comme à Bruxelles et en Flandre, le recul du volume d'activité dans la production et la distribution de gaz et d'électricité. La branche « énergie » a dès lors pesé pour -0,6 pp dans la croissance de la valeur ajoutée totale en Wallonie, alors que cette contribution était proche de zéro dans les autres régions.

En raison de la disparition des effets de rattrapage post-covid, l'activité économique a crû en 2023 à un rythme plus « habituel ». En dépit de l'environnement international peu favorable qui a pesé via les exportations sur l'industrie, le PIB belge a résisté, soutenu par les revenus et la consommation des ménages (cf. les chapitres 2 et 4), ainsi que par le dynamisme des investissements (cf. chapitre 2 et section 3.1.5). Dans un tel contexte, c'est globalement dans les services marchands que l'activité a été la plus soutenue, en particulier dans la branche « commerce et horeca » et, dans une moindre mesure, dans les branches « autres services marchands » et « santé et action sociale », et cela, en dépit du recul observé au sein des branches « transports et communication » et « crédit et assurances ». La croissance économique belge s'est ainsi élevée à 1,4% en 2023. Selon nos estimations, basées en partie sur des observations⁷, elle aurait été légèrement plus faible en Wallonie (1,3%) et légèrement plus forte en Flandre (1,6%), tandis que la croissance du PIB bruxellois se serait une nouvelle fois établie en retrait (0,7%).

En effet, dans les branches d'activité marchande, le dynamisme de l'activité au sein de la branche « commerce et horeca » semble avoir été nettement moins prononcé à Bruxelles que dans les autres régions si l'on s'appuie sur le recul observé du volume d'heures prestées dans la branche et l'évolution habituellement moins favorable de la productivité. Cette branche n'aurait dès lors contribué à la croissance bruxelloise totale qu'à hauteur de 0,2 pp contre 0,7 pp au niveau national. De plus, la composition sectorielle de l'activité économique bruxelloise lui est défavorable, notamment en raison du poids des activités de « transports et communication » et, surtout, de « crédit et assurances », deux branches dont la valeur ajoutée a accusé un net repli en 2023. Quant à la Wallonie, elle devrait à nouveau faire preuve d'une plus grande résistance au sein de son secteur manufacturier, alors que l'activité de ce dernier

⁷ Comme dans les versions précédentes récentes des *Perspectives économiques régionales*, nous adoptons une approche « hors modèle » pour la première année de projection. Pour obtenir la croissance en volume de la valeur ajoutée dans les branches d'activité marchande, nous retenons d'abord les observations régionales relatives au volume de travail (au niveau A38 de la nomenclature d'activité NACE) de l'ONSS et y ajoutons une hypothèse d'évolution de la productivité, qui tient compte des évolutions nationales connues et des différences tendancielle de croissance régionale pour cette dernière. Pour l'essentiel, la méthode expliquée à l'encadré 1 des *Perspectives économique régionales 2023-2028* de juillet 2023 reste de mise et a simplement été actualisée.

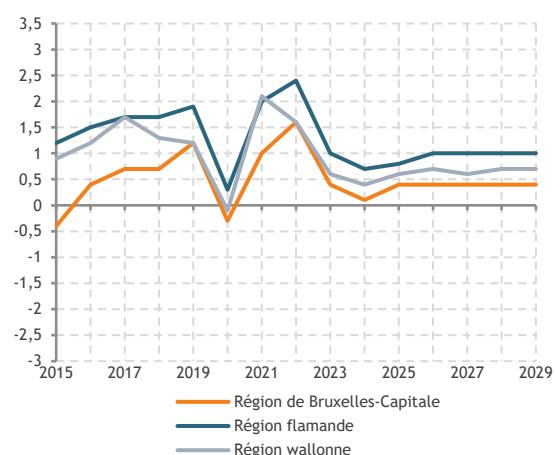
devrait avoir continué à se replier en Flandre. L'essentiel du surcroît de croissance économique flamand par rapport aux deux autres régions devrait dès lors à nouveau s'observer dans les services marchands, notamment le « commerce et horeca » (surtout vis-à-vis de Bruxelles) et dans les « autres services marchands », une branche qui devrait avoir enregistré pour la troisième année consécutive une croissance et une contribution supérieures à celles enregistrées en Wallonie et à Bruxelles. À côté de l'activité marchande, on notera que les données de rémunérations salariales disponibles font apparaître une progression sensiblement plus rapide de l'activité de la branche « administration publique et enseignement » à Bruxelles (+1,5%, avec une contribution de 0,3 pp à la croissance régionale) et en Flandre (+1,2%, avec une contribution au total toutefois plus limitée, de 0,1 pp) qu'en Wallonie (+0,2% et une contribution nulle). Les services non marchands auraient donc contribué à réduire légèrement l'écart de croissance du PIB entre Bruxelles et la Flandre.

b. Emploi intérieur

En 2021, le vif raffermissement de l'activité économique s'était accompagné d'une progression soutenue de l'emploi intérieur en Wallonie (+2,1%), en Flandre (+2,0%), ainsi qu'à Bruxelles dans une moindre mesure (+1,0%) (voir tableaux 3 et 7 à 9). Cette dynamique de l'emploi bénéficiait alors encore de la protection offerte par les dispositifs élargis de chômage temporaire et de droit passerelle. En 2022, en l'absence de tels mécanismes, cette dynamique s'est malgré tout encore renforcée à Bruxelles (+1,6%) et en Flandre (+2,4%), tandis que la croissance de l'emploi fléchissait tout en restant forte en Wallonie (+1,6%). Dans les trois régions, cette progression au cours des années 2021 et 2022 (qui équivaut à près de 9 300 personnes par an à Bruxelles, 24 500 en Wallonie et 65 000 en Flandre) a dépassé celle observée au cours des années précédant la crise Covid (2016-2019), une période durant laquelle la croissance de l'emploi tendait pourtant déjà à se renforcer.

En Flandre, et en Wallonie dans une moindre mesure, l'emploi manufacturier a contribué positivement à la croissance de l'emploi total en 2021 et en 2022, comme c'était déjà le cas aux cours des dernières années précédant la crise Covid (2016-2019). Hormis en 2020, on a donc assisté, de 2016 à 2022, à une rupture de la tendance à la baisse de l'emploi industriel. En outre, en Flandre particulièrement, la branche de la construction a apporté une contribution positive non négligeable à la progression de l'emploi en 2021 (0,3 pp ; voir tableaux 22 à 24 à l'annexe 7.1) et en 2022 (0,1 pp) tout comme au cours des années précédentes, entre autres en raison d'une croissance particulièrement forte de l'emploi indépendant dans cette branche.

Graphique 2 Taux de croissance de l'emploi intérieur
En pourcent



Néanmoins, dans les trois régions du pays, l'essentiel des créations nettes d'emplois récentes se sont concentrées au sein des services marchands, et majoritairement dans les « autres services marchands ». À l'instar de ce que l'on observe pour la valeur ajoutée, la contribution de cette branche à la croissance totale de l'emploi a été en 2021-2022, comme par le passé, plutôt à l'avantage de la Flandre (1,0 pp en moyenne par an, contre 0,9 pp en Wallonie et 0,8 pp à Bruxelles). À cet égard, on notera aussi que le net renforcement de la croissance de l'emploi indépendant observé depuis 2017, spécialement en Flandre, tend à s'estomper en 2022 mais qu'il continue de soutenir davantage

la croissance de l'emploi total en Flandre, principalement dans cette branche des « autres services marchands ».

Il faut encore constater que le regain de l'emploi dans la branche « commerce et horeca » en 2022, du même ordre dans les trois régions (environ 2,8% de croissance), n'a pas suffi à endiguer les pertes d'emplois essuyées dans cette branche en 2020 et en 2021 à Bruxelles. Cette branche d'activité explique la plus grande part du déficit de croissance de l'emploi bruxellois observé pour les deux dernières années enregistrées dans les comptes régionaux (le reste provenant d'une croissance moins solide dans les « autres services marchands » et dans la construction, ainsi que de l'absence d'apport industriel significatif).

En 2023, sur la base des observations administratives dont nous disposons déjà (ONSS, INASTI, personnes physiques enregistrées à la TVA), le net fléchissement de la croissance de l'emploi semblerait avoir impacté les trois régions. La croissance de l'emploi intérieur aurait encore atteint 1,0% en Flandre (ou quelque 29 700 personnes), 0,6% en Wallonie (7 700 personnes) et 0,4% à Bruxelles (3 200 personnes). Ces rythmes sont plus en phase que ces dernières années avec le ralentissement de l'activité. La diminution des créations nettes d'emplois s'opère essentiellement au sein des « autres services marchands », principal moteur de la croissance de l'emploi, dont la contribution n'aurait plus atteint que 0,2 pp en Wallonie et à Bruxelles et 0,4 pp en Flandre (contre 0,9 pp en 2022 en Flandre et à Bruxelles et 0,7 pp en Wallonie). Néanmoins, ce ralentissement paraît généralisé à l'ensemble des branches marchandes, la « santé et action sociale » mise à part. En particulier, la croissance de l'emploi industriel se serait amoindrie, tout en restant positive en Wallonie où l'activité semble résister davantage (cf. supra). Tandis qu'à Bruxelles, c'est même à un nouveau recul sensible de l'emploi dans la branche « commerce et horeca » auquel on aurait assisté.

Dans le secteur non marchand, la croissance de l'emploi a davantage résisté en 2023. Celle-ci aurait ralenti en Flandre, mais comme l'année précédente, elle serait demeurée plus élevée que dans les autres régions, présentant de ce fait une contribution supérieure à celle enregistrée en Wallonie (0,2 pp *vs* 0,1 pp). En raison d'un poids initial plus important, l'apport des branches non marchandes aurait toujours soutenu davantage l'emploi à Bruxelles (0,3 pp). Compte tenu du fort repli de la contribution de

la branche « commerce et horeca », ce serait d'ailleurs la branche qui expliquerait l'essentiel de la progression de l'emploi intérieur bruxellois.

Tableau 3 Principaux résultats macroéconomiques de la projection régionale
Taux de croissance en pour cent

	2021	2022	2023	2024	2025	2026- 2029	Moyennes 2016- 2022	2023- 2029
1. Produit intérieur brut en volume								
Royaume	6,9	3,0	1,4	1,4	1,4	1,4	1,6	1,4
Région de Bruxelles-Capitale	4,6	1,4	0,7	1,4	1,1	1,0	0,7	1,0
Région flamande	8,4	3,4	1,6	1,4	1,6	1,5	2,0	1,5
Région wallonne	4,8	3,3	1,3	1,3	1,3	1,2	1,6	1,3
2. Valeur ajoutée brute en volume								
Royaume	6,5	3,1	1,4	1,4	1,5	1,4	1,6	1,4
Région de Bruxelles-Capitale	4,3	1,5	0,6	1,3	1,1	1,0	0,7	1,0
Région flamande	8,0	3,4	1,6	1,4	1,6	1,5	2,0	1,6
Région wallonne	4,4	3,3	1,4	1,3	1,4	1,3	1,5	1,3
3. Formation brute de capital fixe en volume (1)								
Royaume	4,7	0,7	6,0	4,6	2,7	1,5	2,2	2,8
Région de Bruxelles-Capitale	-3,2	0,3	4,8	5,5	1,4	1,5	1,9	2,5
Région flamande	5,7	1,0	7,3	3,6	3,5	1,7	3,2	3,0
Région wallonne	8,7	-0,1	3,5	6,9	1,5	1,1	0,3	2,3
4. Emploi intérieur total								
Royaume	1,9	2,1	0,8	0,5	0,7	0,8	1,4	0,8
Région de Bruxelles-Capitale	1,0	1,6	0,4	0,1	0,4	0,4	0,8	0,4
Région flamande	2,0	2,4	1,0	0,7	0,8	1,0	1,7	0,9
Région wallonne	2,1	1,6	0,6	0,4	0,6	0,7	1,3	0,6
4 a. Emploi intérieur salarié								
Royaume	1,7	2,1	0,7	0,5	0,6	0,8	1,3	0,7
Région de Bruxelles-Capitale	0,9	1,6	0,5	0,1	0,2	0,3	0,6	0,3
Région flamande	1,7	2,4	0,9	0,5	0,8	0,9	1,5	0,8
Région wallonne	2,1	1,6	0,6	0,5	0,5	0,6	1,3	0,6
4 b. Emploi intérieur indépendant								
Royaume	3,1	2,1	1,1	0,8	1,1	1,3	2,0	1,1
Région de Bruxelles-Capitale	2,1	1,4	-0,2	-0,1	1,4	1,4	1,8	0,9
Région flamande	3,6	2,4	1,5	1,2	1,2	1,4	2,3	1,4
Région wallonne	2,2	1,6	0,5	0,3	0,7	0,8	1,2	0,7
5. Productivité réelle par tête (branches d'activité marchande)								
Royaume	5,4	0,8	0,7	0,9	0,8	0,5	0,2	0,6
Région de Bruxelles-Capitale	4,1	-0,7	0,2	1,4	0,7	0,6	-0,1	0,6
Région flamande	6,7	0,9	0,7	0,9	0,8	0,5	0,3	0,6
Région wallonne	2,9	1,5	1,1	0,9	0,8	0,6	0,3	0,7
6. Coût salarial réel par tête (branches d'activité marchande) (2)								
Royaume	2,4	-1,6	2,3	1,8	1,6	0,6	-0,7	1,2
Région de Bruxelles-Capitale	3,0	-2,0	2,2	1,9	1,4	0,6	-0,8	1,1
Région flamande	2,1	-1,6	2,4	1,9	1,7	0,7	-0,5	1,3
Région wallonne	2,8	-1,5	2,4	1,6	1,4	0,5	-0,8	1,1

(1) Hors investissement résidentiel.

(2) Le coût salarial présenté ici, contrairement à celui présenté pour la Belgique au tableau 1, est net des subventions salariales.

3.1.2. Perspectives de l'activité économique

Tout comme l'an dernier, la croissance du PIB belge devrait s'établir à 1,4% en 2024 et en 2025. Cette croissance en volume stable au niveau national masque toutefois des trajectoires de croissance un peu différentes des économies régionales. À Bruxelles, la progression du PIB devrait connaître un rebond pour atteindre 1,4% en 2024, avant de ralentir quelque peu en 2025 (1,1%) (voir tableau 3⁸). En Wallonie, la croissance du PIB serait stabilisée (1,3%) en 2024 et en 2025. En Flandre, elle enregistrerait un léger ralentissement en 2024 (1,4%), avant d'accélérer en 2025 (1,6%).

En raison de sa spécialisation relative dans les services financiers, l'activité à Bruxelles bénéficierait en particulier du regain de dynamisme de la branche « crédit et assurances ». Plutôt orientée à la baisse à Bruxelles au cours des dix dernières années, la progression de la valeur ajoutée de cette branche atteindrait 3,2% en 2024 et encore 1,4% en 2025 (voir tableau 4). Compte tenu de son poids relatif dans le PIB bruxellois, qui avoisine 20%, la branche « crédit et assurances » apporterait au cours des années 2024-2025 une contribution moyenne à la croissance de la valeur ajoutée totale de 0,4 pp, presque du même ordre que celle de la branche « autres services marchands » (0,5 pp ; voir tableaux 22 à 24 à l'annexe 7.1). Cette dernière branche enregistrerait une croissance de sa valeur ajoutée à Bruxelles de 1,6% par an en moyenne en 2024 et 2025. Toutefois, la croissance de l'économie bruxelloise est freinée par le ralentissement de la croissance du « commerce et horeca » et, en 2025, des services non marchands.

En Flandre et en Wallonie, la croissance de la valeur ajoutée totale en volume devrait légèrement s'accélérer en 2025, lorsque les exportations se redressent et que l'industrie manufacturière fournit une contribution positive à la croissance économique (+0,2 pp en Flandre et +0,1 pp en Wallonie). Après un ralentissement temporaire en 2024, la croissance économique du secteur de la construction devrait reprendre de la vigueur en 2025. L'évolution de la valeur ajoutée de l'ensemble des services marchands devrait être, durant ces deux années, très légèrement plus dynamique en Flandre qu'en Wallonie. Cet écart de croissance est traditionnellement imputable à une contribution plus importante en Flandre de la branche des « autres services marchands », en raison d'une dynamique de croissance plus forte (+2,6% en 2024 et +2,4% en 2025) qu'en Wallonie (+2,1% les deux années) et de son poids plus élevé dans la valeur ajoutée totale flamande. En revanche, les services non marchands contribueraient davantage à la croissance de la valeur ajoutée en Wallonie.

Au cours de la période 2026-2029, la croissance en volume du PIB flamand, soit 1,5% par an en moyenne, demeurerait supérieure à celle des PIB wallon (1,2%) et bruxellois (1,0%). Au cours de cette période, la valeur ajoutée des services marchands devrait croître, en moyenne, de 1,2% par an à Bruxelles, de 1,8% en Flandre et de 1,6% en Wallonie, largement soutenus par la branche « autres services marchands ». En Flandre et en Wallonie, cette branche est la plus dynamique. À Bruxelles, seule la branche « transports et communication » croîtrait un peu plus rapidement (2,0%). En raison de son poids important, c'est néanmoins la branche « autres services marchands » qui présenterait partout la plus forte contribution à la croissance régionale du PIB (0,8 pp par an en moyenne en Flandre, 0,6 pp en Wallonie et 0,5 pp à Bruxelles) et qui expliquerait une grande part de l'écart de croissance de PIB entre la Flandre et les deux autres régions.

⁸ Les tableaux 4, 5 et 6 ci-dessous reprennent les projections relatives à la valeur ajoutée totale ; elles peuvent être légèrement différentes de celles du PIB qui, elles, sont reprises au tableau 3.

Le secteur de la construction apporterait, en moyenne au cours des années 2026-2029, une contribution à la croissance de la valeur ajoutée régionale identique en Flandre et en Wallonie (0,1 pp par an, 0 à Bruxelles). Contrairement à Bruxelles, la Flandre et la Wallonie peuvent, en outre, compter sur une contribution positive de l'industrie manufacturière (0,1 pp en moyenne). Enfin, la valeur ajoutée des services non marchands augmenterait plus fortement en Flandre que dans les deux autres régions, ce qui se traduirait, compte tenu du poids plus faible de cette branche dans la valeur ajoutée totale flamande, par une contribution équivalente à celle des deux autres régions (+0,1 pp).

Tableau 4 Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Région de Bruxelles-Capitale
en pour cent

	Structure à prix courants		Taux de croissance annuel (moyen) (volumes)							
	2022	2029	2021	2022	2023	2024	2025	2026-2029	2016-2022	2023-2029
1. Agriculture	0,0	0,0	-29,5	-13,5	-3,6	10,4	0,6	0,3	-9,5	1,1
2. Énergie	3,8	2,3	13,3	2,6	-6,9	-4,9	0,1	0,8	-5,5	-1,3
3. Industries manufacturières	2,2	1,8	-0,8	0,9	2,6	-3,2	-0,9	-0,9	-3,6	-0,7
4. Construction	2,2	2,1	9,3	-9,3	0,6	0,3	1,0	0,6	-1,3	0,6
5. Services marchands	71,8	73,3	4,5	1,6	0,7	1,6	1,3	1,2	0,9	1,2
a. Transports et communication	9,0	8,9	3,0	7,5	-1,8	-0,5	1,2	2,0	1,7	1,0
b. Commerce et horeca	8,7	8,0	2,7	4,7	1,8	0,4	-0,1	-0,3	-2,7	0,1
c. Crédit et assurances	18,5	19,7	-0,1	-6,5	-2,1	3,2	1,4	0,9	-0,5	0,9
d. Santé et action sociale	4,7	4,7	12,5	6,4	1,8	1,5	1,2	1,2	1,1	1,3
e. Autres services marchands	30,9	32,0	7,3	3,6	2,5	1,5	1,6	1,6	2,7	1,7
6. Services non marchands	20,0	20,5	2,6	2,3	1,5	1,6	0,6	0,5	1,4	0,8
7. Total	100,0	100,0	4,3	1,5	0,6	1,3	1,1	1,0	0,6	1,0

Tableau 5 Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Région flamande
en pour cent

	Structure à prix courants		Taux de croissance annuel (moyen) (volumes)							
	2022	2029	2021	2022	2023	2024	2025	2026-2029	2016-2022	2023-2029
1. Agriculture	0,9	1,1	1,5	-14,3	0,6	11,2	0,9	0,5	-3,6	2,0
2. Énergie	3,6	2,3	11,9	0,4	-2,7	0,1	0,8	0,8	0,4	0,2
3. Industries manufacturières	16,0	13,5	4,0	-1,7	-2,3	-0,3	1,1	0,9	0,6	0,3
4. Construction	6,0	6,0	5,6	-2,7	1,9	1,2	2,2	1,7	1,0	1,7
5. Services marchands	62,2	65,4	10,5	5,6	2,9	1,9	1,8	1,8	2,6	2,0
a. Transports et communication	6,3	6,1	3,7	8,2	-2,8	-2,1	1,9	1,7	1,0	0,5
b. Commerce et horeca	15,5	15,9	17,2	6,6	5,7	1,7	0,9	1,0	1,6	1,7
c. Crédit et assurances	3,3	3,7	4,3	-3,5	-1,1	4,2	1,8	1,7	1,9	1,6
d. Santé et action sociale	6,6	6,7	15,1	7,1	2,8	1,7	1,3	1,4	2,4	1,6
e. Autres services marchands	30,5	33,0	8,8	5,3	3,2	2,6	2,4	2,3	3,6	2,5
6. Services non marchands	11,3	11,7	1,0	4,4	1,2	0,6	1,2	1,0	1,1	1,0
7. Total	100,0	100,0	8,0	3,4	1,6	1,4	1,6	1,5	1,9	1,6

Tableau 6 Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Région wallonne
en pour cent

	Structure à prix courants		Taux de croissance annuel (moyen) (volumes)							
	2022	2029	2021	2022	2023	2024	2025	2026-2029	2016-2022	2023-2029
1. Agriculture	0,8	1,0	5,2	-13,7	1,9	9,1	0,5	0,7	-2,7	2,0
2. Énergie	3,6	2,3	-1,0	-18,2	-7,2	-1,7	0,6	0,9	-2,8	-0,7
3. Industries manufacturières	15,5	13,5	-6,1	12,1	2,0	-0,5	1,0	0,9	1,9	0,9
4. Construction	5,6	5,5	10,1	0,5	1,7	0,9	1,5	1,1	1,2	1,2
5. Services marchands	55,7	58,4	8,3	3,2	2,2	1,8	1,7	1,6	1,8	1,7
a. Transports et communication	5,3	5,0	3,3	3,2	-4,7	-1,6	1,3	1,4	0,8	0,1
b. Commerce et horeca	11,6	12,1	10,3	-1,9	4,5	2,0	1,2	1,1	0,1	1,7
c. Crédit et assurances	3,2	3,5	0,5	-0,6	-2,0	3,8	0,7	1,2	-0,2	1,1
d. Santé et action sociale	8,5	8,7	13,3	7,4	2,3	1,5	1,3	1,3	1,5	1,5
e. Autres services marchands	27,1	29,2	7,8	4,7	2,9	2,1	2,1	2,0	3,1	2,1
6. Services non marchands	18,7	19,2	0,9	2,5	0,2	1,2	0,8	0,6	1,2	0,7
7. Total	100,0	100,0	4,4	3,3	1,4	1,3	1,4	1,3	1,5	1,3

3.1.3. Perspectives de l'emploi intérieur

En 2024, la croissance de l'emploi intérieur total (salarié et indépendant) devrait ralentir dans les trois régions et s'établir à 0,7% en Flandre, 0,4% en Wallonie et, seulement, 0,1% à Bruxelles (voir tableaux 3 et 7 à 9). L'atonie de la croissance de l'emploi intérieur bruxellois résulterait principalement du repli de l'emploi des services marchands (-0,2%), notamment dans les branches « autres services marchands » (-0,6%) et « commerce et horeca » (-1,1%). L'essentiel des créations d'emplois à Bruxelles devrait provenir des services non-marchands (0,8%).

La croissance plus dynamique de l'emploi intérieur flamand par rapport à celle des deux autres régions provient principalement de la branche « autres services marchands », dont l'emploi progresserait de 1,5% en Flandre, contre 1,0% en Wallonie et -0,6% à Bruxelles. Un écart en faveur de la Flandre apparaît également dans la branche « commerce et horeca » et, de manière très légère, dans la branche « santé et action sociale », et vis-à-vis de la Wallonie uniquement, dans les services non-marchands. En revanche, c'est en Flandre que l'emploi de l'industrie manufacturière reculerait le plus (-1,0%, contre -0,4% en Wallonie et -0,5% à Bruxelles).

En 2025, la croissance de l'emploi intérieur des trois régions s'accélérerait quelque peu pour atteindre 0,8% en Flandre, 0,6% en Wallonie et 0,4% à Bruxelles. L'accélération plus prononcée à Bruxelles trouverait son origine dans une nette reprise de la croissance de l'emploi des services marchands et alors que la contribution de la branche « administration publique et enseignement » se réduirait significativement (voir tableaux 22 à 24 à l'annexe 7.1). La Flandre conserverait une croissance de la branche des « autres services marchands » supérieure à celle des deux autres régions.

Au cours de la période 2026-2029, dans un contexte de grande stabilité de la croissance des valeurs ajoutées régionales, la progression de l'emploi intérieur de chaque région serait, elle aussi, stabilisée. Elle s'établirait, en moyenne, à 1,0% par an en Flandre, 0,7% en Wallonie et 0,4% à Bruxelles.

L'érosion de l'emploi manufacturier devrait reprendre à moyen terme dans les trois régions, de manière plus prononcée à Bruxelles (-1,2% par an en moyenne au cours de la période 2026-2029) qu'en Flandre et en Wallonie (-0,3% dans les deux cas). Vu son poids nettement plus faible dans l'emploi bruxellois, la contribution négative de cette branche à la croissance de l'emploi intérieur serait cependant identique dans les trois régions. Dans la branche « construction », le rythme de progression de l'emploi à moyen terme serait moins soutenu qu'au cours du passé récent (période 2016-2022) en Flandre et en Wallonie, alors qu'il se redresserait à Bruxelles. La croissance de l'emploi de l'ensemble des services marchands demeurerait la plus soutenue en Flandre (1,4% par an en moyenne au cours de la période 2026-2029), suivie par la Wallonie (1,1%) et Bruxelles (0,6%). L'écart de croissance entre la Flandre et les deux autres régions demeurerait principalement logé dans les « autres services marchands » et, vis-à-vis de Bruxelles uniquement, dans la branche « commerce et horeca ». Dans les services non marchands, enfin, la croissance de l'emploi serait, à moyen terme, en net ralentissement dans les trois régions. Elle devrait être plus élevée en Flandre (0,4% par an en moyenne au cours de la période 2026-2029) qu'en Wallonie (0,1%) et à Bruxelles (0,0%), compte tenu, principalement, de la poursuite de l'augmentation de l'emploi dans l'enseignement en Communauté flamande. Cette dernière est liée au maintien en territoire légèrement positif de la croissance de la population scolaire flamande, alors que les populations scolaires bruxelloise et wallonne sont en recul dès 2024.

Au sein de l'emploi intérieur, la croissance de l'emploi indépendant fléchirait, elle aussi, en 2023 et en 2024, et relativement davantage à Bruxelles qu'en Flandre et en Wallonie, avant de retrouver un peu d'allant par la suite (voir tableau 3). En comparaison de la croissance particulièrement robuste de l'emploi indépendant sur la période 2016-2022 (1,8% par an en moyenne à Bruxelles, 2,4% en Flandre et 1,2% en Wallonie), ce rythme de croissance serait néanmoins plus faible au cours de la période 2026-2029 (1,4% à Bruxelles et en Flandre, 0,8% en Wallonie).

La croissance totale de l'emploi indépendant resterait encore très largement alimentée par la branche « autres services marchands » au cours de la période 2026-2029, avec une contribution moyenne de 1,1 pp en Flandre, 1,0 pp à Bruxelles et 0,6 pp en Wallonie. L'apport de cette branche serait, par rapport à la période 2016-2022, en recul dans les trois régions. L'apport de la branche « construction » présenterait également un net recul en Flandre tout en restant, dans cette région comme à Bruxelles, le second moteur de la croissance du nombre d'indépendants et la branche où la croissance du nombre d'indépendants serait la plus vigoureuse. Le nombre d'indépendants dans la branche « santé et action sociale » progresserait de manière relativement soutenue et semblable dans les trois régions à moyen terme. Le recul tendanciel de l'emploi indépendant dans la branche « commerce et horeca » se poursuit dans les trois régions. À moyen terme, il serait, comme par le passé, le plus prononcé à Bruxelles. Enfin, dans l'agriculture également, le recul de l'emploi indépendant devrait se poursuivre.

Tableau 7 Structure et croissance de l'emploi intérieur (salarié et indépendant) de la Région de Bruxelles-Capitale
en pour cent

	Structure		Taux de croissance annuel (moyen)							
	2022	2029	2021	2022	2023	2024	2025	2026-2029	2016-2022	2023-2029
1. Agriculture	0,0	0,0	32,2	11,3	-11,0	2,8	0,5	1,1	2,9	-0,6
2. Énergie	1,3	1,3	1,0	0,4	0,1	1,5	-0,1	-0,1	0,5	0,2
3. Industries manufacturières	2,3	2,1	-0,4	-0,6	0,2	-0,5	-1,2	-1,2	-2,5	-0,9
4. Construction	2,9	2,9	0,0	-0,4	1,2	-0,6	0,6	0,7	-0,2	0,6
5. Services marchands	66,6	67,0	0,7	2,2	0,2	-0,2	0,6	0,6	0,8	0,4
a. Transports et communication	7,0	6,9	2,2	1,8	0,2	0,4	-0,2	0,2	1,1	0,2
b. Commerce et horeca	11,8	10,7	-4,5	2,7	-2,1	-1,1	-0,9	-0,8	-1,2	-1,0
c. Crédit et assurances	6,7	6,4	-0,3	-1,0	0,2	0,7	-0,3	-0,7	-1,8	-0,3
d. Santé et action sociale	10,5	11,3	1,8	1,6	1,5	1,2	1,5	1,6	1,8	1,5
e. Autres services marchands	30,7	31,7	2,3	3,1	0,6	-0,6	1,2	1,2	1,9	0,8
6. Services non marchands	26,8	26,6	2,0	0,5	1,1	0,8	0,0	0,0	1,2	0,3
7. Total	100,0	100,0	1,0	1,6	0,4	0,1	0,4	0,4	0,8	0,4

Tableau 8 Structure et croissance de l'emploi intérieur (salarié et indépendant) de la Région flamande
en pour cent

	Structure		Taux de croissance annuel (moyen)							
	2022	2029	2021	2022	2023	2024	2025	2026-2029	2016-2022	2023-2029
1. Agriculture	1,4	1,3	1,5	0,0	-3,2	1,0	-0,6	0,3	0,2	-0,2
2. Énergie	1,1	1,0	0,4	-0,3	0,8	1,7	-0,1	0,2	0,9	0,5
3. Industries manufacturières	12,0	10,9	0,6	1,8	-0,3	-1,0	-0,6	-0,3	0,6	-0,5
4. Construction	6,5	6,6	3,9	1,8	1,2	0,4	1,1	1,2	2,3	1,1
5. Services marchands	63,9	65,5	2,2	2,6	1,2	1,0	1,2	1,4	1,9	1,3
a. Transports et communication	5,8	5,7	0,9	2,9	1,9	-0,5	0,7	0,6	1,5	0,7
b. Commerce et horeca	15,4	14,9	1,2	2,8	0,7	0,1	0,2	0,4	0,6	0,4
c. Crédit et assurances	1,5	1,3	-2,5	-2,0	-0,9	-0,2	-0,5	-0,5	-1,5	-0,5
d. Santé et action sociale	13,1	13,9	0,9	1,3	1,7	1,5	1,8	1,8	1,9	1,8
e. Autres services marchands	28,1	29,7	3,9	3,4	1,3	1,5	1,7	2,0	3,0	1,8
6. Services non marchands	15,1	14,7	2,0	2,6	1,3	0,7	0,5	0,4	1,3	0,6
7. Total	100,0	100,0	2,0	2,4	1,0	0,7	0,8	1,0	1,7	0,9

Tableau 9 Structure et croissance de l'emploi intérieur (salarié et indépendant) de la Région wallonne
en pour cent

	Structure		Taux de croissance annuel (moyen)							
	2022	2029	2021	2022	2023	2024	2025	2026-2029	2016-2022	2023-2029
1. Agriculture	1,3	1,2	0,1	-0,7	-2,3	-0,1	-0,9	-0,5	-0,4	-0,8
2. Énergie	1,2	1,2	-0,1	0,3	2,0	1,6	-0,2	0,2	0,5	0,6
3. Industries manufacturières	9,9	9,3	0,1	0,8	0,3	-0,4	-0,4	-0,3	0,4	-0,2
4. Construction	6,6	6,5	3,1	2,1	0,5	-0,3	0,2	0,5	1,1	0,3
5. Services marchands	60,3	61,6	2,7	2,2	0,6	0,6	0,9	1,1	1,6	0,9
a. Transports et communication	5,2	5,0	2,0	0,9	-0,1	-0,2	-0,1	0,2	0,7	0,1
b. Commerce et horeca	15,7	15,2	1,3	2,8	-0,1	-0,4	0,2	0,3	0,8	0,1
c. Crédit et assurances	1,3	1,2	-1,3	-1,1	-1,1	-0,3	-0,4	-0,5	-1,8	-0,6
d. Santé et action sociale	15,0	16,1	1,3	1,5	1,5	1,4	1,6	1,8	2,0	1,7
e. Autres services marchands	23,0	24,0	4,9	2,9	0,8	1,0	1,2	1,3	2,3	1,2
6. Services non marchands	20,7	20,3	1,6	0,2	0,7	0,6	0,2	0,1	1,1	0,3
7. Total	100,0	100,0	2,1	1,6	0,6	0,4	0,6	0,7	1,3	0,6

3.1.4. Productivité et salaires

Sur l'ensemble de la période 2023-2029, la progression des gains de productivité réelle⁹ par tête dans les branches d'activité marchande serait, en moyenne, de 0,6% par an à Bruxelles et en Flandre et de 0,7% en Wallonie (voir tableau 3). Dans les trois régions, cela constitue une accélération par rapport à la période 2016-2022 durant laquelle la productivité réelle par tête n'avait progressé que de 0,3% par an en moyenne en Flandre et en Wallonie et avait même très légèrement reculé à Bruxelles (-0,1%). Cette évolution est à mettre en parallèle avec la progression attendue des coûts salariaux réels. Sur l'ensemble de la période 2023-2029, la progression du coût salarial réel par tête dans les branches d'activité marchande serait très semblable entre les trois régions, puisqu'elle atteindrait 1,1% à Bruxelles et en Wallonie et 1,3% en Flandre. Dans les trois régions, cela constitue une nette accélération par rapport à la période 2016-2022, caractérisée par une importante modération salariale et durant laquelle le coût salarial réel par tête avait reculé, et ce un peu plus fortement à Bruxelles et en Wallonie (-0,8% par an en moyenne) qu'en Flandre (-0,5%).

Il est intéressant d'examiner l'évolution de ces deux agrégats durant deux sous-périodes de la projection : la période 2023-2025 durant laquelle la progression du coût salarial réel par tête dépasse nettement, dans les trois régions, celle de la productivité réelle par tête et la période 2026-2029 durant laquelle, dans les trois régions, ces deux agrégats progressent à des rythmes semblables.

Au cours des années 2023-2025, la croissance de la productivité réelle serait, par rapport au passé récent (2016-2022), relativement soutenue dans les trois régions (de l'ordre de 0,7% par an en moyenne à Bruxelles, 0,8% en Flandre et 0,9% en Wallonie), et ce alors que la croissance de l'activité économique ralentirait pourtant quelque peu en Flandre et en Wallonie, et ne s'accélérait que légèrement à Bruxelles. Le ralentissement de la croissance de l'emploi serait cependant encore bien plus prononcé dans les trois régions. Ce dernier intervient après sept années (2016 à 2022, à l'exception de 2020) de

⁹ Le passage aux termes réels est effectué ici (ainsi que dans les chiffres présentés au tableau 3), tant pour la productivité que pour les salaires, en recourant au déflateur de la consommation privée.

croissance historiquement élevée de l'emploi durant laquelle, parallèlement à la très faible croissance de la productivité réelle par tête, le coût salarial réel par tête a, en moyenne, diminué.

Le redressement des gains de productivité peut aussi constituer une réponse à la nette accélération de la croissance du coût salarial réel par tête. Alors que le coût salarial réel par tête a significativement reculé dans les trois régions en 2022, un rattrapage intervient par la suite. En effet, l'envolée de l'inflation en 2022 n'a été compensée, cette année-là, que partiellement par l'indexation des salaires qui intervient avec un certain retard. Durant les années 2023 et (dans une moindre mesure) 2024-2025, l'indexation des salaires du secteur privé dépasserait en effet la hausse du déflateur de la consommation privée. En outre, la croissance du salaire brut horaire avant indexation s'accélérerait en 2025. Au total, la croissance du coût salarial réel par tête atteindrait, au cours de la période 2023-2025, 1,8% par an en moyenne à Bruxelles et en Wallonie et 2,0% en Flandre, soit, dans les trois régions, une progression nettement supérieure à celle de la productivité réelle par tête.

Au cours de la période 2026-2029, la progression de ces deux agrégats serait nettement plus concordante. La croissance de l'activité économique du secteur marchand se maintiendrait (+1,5% par an en moyenne pour la Belgique) mais redeviendrait un peu plus intensive en emploi (+1,0%), impliquant un certain ralentissement des gains de productivité. Ce dernier serait plus prononcé en Flandre (0,5% en moyenne au cours de la période 2026-2029, venant de 0,8% en 2023-2025) et en Wallonie (0,6%, venant de 0,9%) qu'à Bruxelles (0,6%, venant de 0,7%). Parallèlement, la progression du coût salarial réel par tête serait, elle aussi, moins soutenue durant la période 2026-2029 que durant la période 2023-2025. À partir de 2026, l'indexation et l'inflation sont, en effet, à nouveau parfaitement en ligne. Les salaires bruts horaires avant indexation, par contre, progresseraient, en moyenne, un peu plus rapidement : de 0,6% par an (pour la Belgique), contre 0,3% durant la période 2023-2025. Au niveau régional, la croissance du coût salarial réel par tête s'élèverait à 0,6% à Bruxelles, 0,7% en Flandre et 0,5% en Wallonie, renouant dès lors, durant la période 2026-2029, avec des taux de croissance semblables à ceux de la productivité dans les trois régions (légèrement moindres en Wallonie et légèrement supérieurs en Flandre).

Sur le plan sectoriel, il convient de noter que, habituellement, la croissance de la productivité était, en moyenne, plus forte dans l'industrie manufacturière que dans les services marchands. Cependant cela a été nettement moins le cas dans le passé récent. Ainsi, au cours de la période 2016-2022, la croissance de la productivité réelle par tête a été inhabituellement faible dans l'industrie manufacturière, surtout en Flandre, atteignant, en moyenne, une croissance nulle chaque année et à Bruxelles (-1,1%) ; en Wallonie, elle a encore atteint 1,6% par an (portée notamment par l'industrie pharmaceutique). Dans les services marchands, la croissance de la productivité s'est, par contre, bien maintenue en Flandre (0,7% par an) alors qu'elle n'a été que légèrement positive en Wallonie (0,2%) et à Bruxelles (0,1%). Durant la période 2023-2029, le rythme de croissance de la productivité de l'industrie manufacturière redeviendrait, tant en Flandre qu'en Wallonie, légèrement supérieur (respectivement, 0,8% et 1,1% par an) à celui des services marchands (respectivement, 0,7% et 0,8%). À Bruxelles, où l'industrie manufacturière ne représente qu'une faible part de l'activité économique, ce serait l'inverse (0,2% dans l'industrie manufacturière contre 0,7% dans les services marchands).

Une telle convergence entre industrie et services marchands serait également de mise pour les coûts salariaux. Au cours de la période 2023-2029, le coût salarial réel par tête progresserait en Flandre de 1,3% par an dans l'industrie manufacturière et de 1,4% dans les services marchands. En Wallonie, ces taux atteindraient, respectivement, 1,2% et 1,2% et à Bruxelles, 0,9% et 1,1%.

3.1.5. Formation brute de capital fixe

Par nature, la formation brute de capital fixe est une variable nettement plus volatile que les autres agrégats macroéconomiques. Dans ce qui suit, nous décrivons tout d'abord l'évolution des investissements des branches d'activité marchande (point a) dont les ressorts diffèrent, de toute évidence, de ceux de la branche « administration publique et enseignement » (point b). Les investissements en logements des ménages ne sont pas pris en compte.

a. Branches d'activité marchande

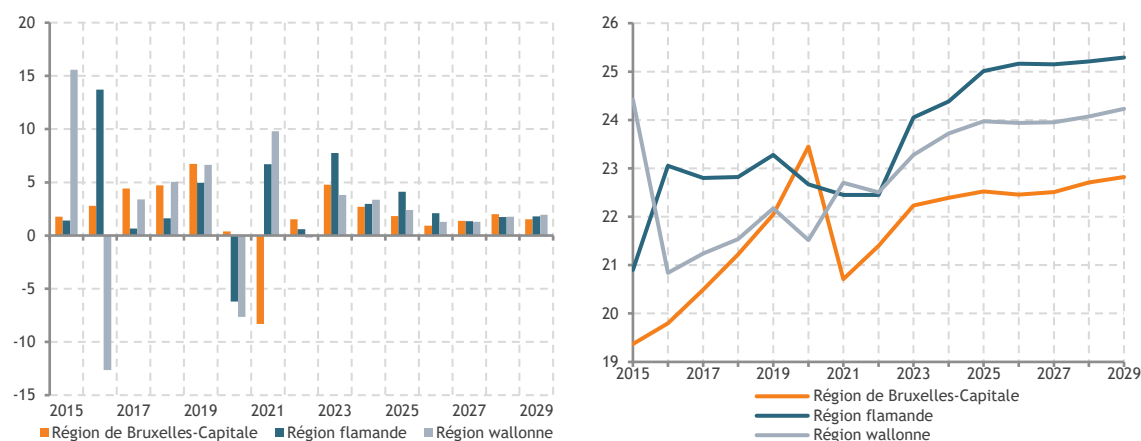
Après une faible croissance en volume en 2022 (+0,6% au niveau national), la formation brute de capital fixe du secteur marchand aurait rebondi dans les trois régions l'an dernier, et ce malgré la remontée des taux d'intérêt et un taux d'utilisation des capacités de production industrielle relativement bas. Les marges bénéficiaires des entreprises avaient, par contre, atteint, au niveau macroéconomique, un niveau historiquement élevé en 2021-2022, procurant aux entreprises des possibilités d'autofinancement, notamment pour les investissements nécessaires en matière de verdissement et de numérisation. À cela s'ajoute le soutien des différents plans de relance. En 2023, c'est en Flandre que les investissements auraient le plus augmenté (+7,8%, contre +4,8% à Bruxelles et +3,8% en Wallonie).

Durant la période 2024-2025 aussi, les investissements des branches d'activité marchande devraient rester assez dynamiques, avec une croissance moyenne de 2,3% par an à Bruxelles, 2,9% en Wallonie et 3,5% en Flandre (voir aussi graphique 3). La rentabilité des entreprises devrait, certes, diminuer mais tout en restant à un niveau historiquement élevé. Pour la période 2026-2029, et compte tenu de l'arrivée progressive à leur terme des plans de relance, une croissance plus limitée des investissements est attendue, s'établissant en moyenne à 1,5% par an à Bruxelles, 1,6% en Wallonie et 1,7% en Flandre.

Si l'on considère l'ensemble de la période de projection 2023-2029, le volume d'investissement dans les branches marchandes augmenterait de 2,2% par an à Bruxelles, 2,3% en Wallonie et 3,1% en Flandre. Cette évolution serait plus rapide que celle observée durant la période 2016-2022 pour les deux premières régions mais identique pour la dernière citée. En Flandre et en Wallonie, les « autres services marchands » et l'industrie manufacturière contribueraient le plus à la croissance de l'investissement marchand. À Bruxelles, il s'agirait des branches « autres services marchands » et « transports et communication ».

Enfin, le taux d'investissement, c'est-à-dire le ratio investissement sur valeur ajoutée des branches marchandes, serait en hausse, passant en Flandre de 22,4% en 2022 à 25,3% en 2029, en Wallonie de 22,5% à 24,2% et à Bruxelles de 21,4% à 22,8% (voir graphique 3).

Graphique 3 Investissements dans les branches d'activité marchande : taux de croissance en volume (à gauche) et taux d'investissement à prix courants (1)
En pourcent



(1) En pourcent de la valeur ajoutée nominale des branches d'activité marchande.

b. Branche « administration publique et enseignement »

Durant la période 2022-2024, la croissance des investissements de la branche « administration publique et enseignement » est très soutenue dans les trois régions (croissance annuelle moyenne en volume de 6,7% à Bruxelles, 6,2% en Flandre et 13,5% en Wallonie). Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette évolution, comme la mise en œuvre d'une partie importante des différents plans de relance¹⁰ et la progression très dynamique des investissements des pouvoirs locaux à l'approche des élections communales d'octobre 2024. En outre, les investissements du pouvoir fédéral sont en forte augmentation, tirés à la hausse principalement par les investissements de la Défense (mise en œuvre des visions stratégiques, dont le Plan STAR). Enfin, les investissements des Régions et des Communautés augmentent également de manière significative (en Communauté flamande en 2022 et 2023, en Région wallonne en 2024).

Au cours de la période 2025-2029, les investissements de la branche « administration publique et enseignement » seraient largement orientés à la baisse, principalement en raison du recul des investissements des pouvoirs locaux après les élections communales de 2024 (ceux-ci repartiraient toutefois nettement à la hausse en 2029, à l'approche des élections communales de 2030). Hormis la hausse des investissements de la Communauté française dans les bâtiments scolaires, les investissements des Régions et des Communautés n'enregistrent plus de nouvelle impulsion importante, voire sont en recul en raison de la fin des plans de relance à l'horizon 2027. Seuls les investissements de la Défense (pouvoir fédéral) afficheraient encore une hausse significative en 2026 et en 2028. Ces différentes évolutions se traduisent, au niveau régional, par une croissance annuelle moyenne des investissements en volume de la branche « administration publique et enseignement » au cours de la période 2025-2029 de 1,1% à Bruxelles, 0,0% en Flandre et -2,6% en Wallonie (cette dernière région enregistrant le contrecoup du taux de croissance très élevé de 2024).

¹⁰ Plan de relance du fédéral et plans de relance des Régions et Communautés (Plan Vlaamse Veerkracht pour la Communauté flamande et Plan de relance de la Wallonie pour la Région wallonne), financés par la Facilité européenne pour la reprise et la résilience (RRF) ou sur fonds propres.

3.2. Marché du travail

Les résultats relatifs à l'emploi intérieur régional ont été présentés à la section 3.1, dans le cadre de l'optique production régionale. Les autres éléments relatifs au marché du travail – démographie et offre de travail, navetteurs et travailleurs frontaliers, population active occupée, taux d'emploi, chômage et taux de chômage – sont traités dans la présente section¹¹.

3.2.1. Démographie et offre de travail

Population d'âge actif

La croissance de la population d'âge actif s'est accélérée au cours des deux dernières années, le plus nettement à Bruxelles (de 0,57% en 2021 à 1,42% par an en moyenne en 2022-2023), sensiblement en Flandre (de 0,26% à 0,68% par an) et dans une moindre mesure en Wallonie (de 0,12% à 0,22% par an). Cette évolution s'explique en grande partie par l'afflux important de réfugiés ukrainiens, qui, au cours des deux dernières années, ont contribué à la croissance de la population d'âge actif à hauteur de 0,46 point de pourcentage (pp) par an à Bruxelles, 0,28 pp par an en Flandre et 0,17 pp par an en Wallonie. À Bruxelles et en Flandre, cependant, le solde migratoire international d'âge actif a également augmenté, indépendamment de la venue des réfugiés ukrainiens.

Les Perspectives démographiques¹² tablent sur un retour partiel des réfugiés ukrainiens au pays, mais supposent également que ceux qui choisissent de rester en Belgique optent pour le regroupement familial. En net, ces hypothèses se traduisent par une contribution légèrement négative des réfugiés à la croissance de la population d'âge actif, essentiellement en 2025-2026.

Durant la période de projection, la croissance de la population d'âge actif est dès lors largement déterminée par les facteurs plus structurels des perspectives démographiques. Ainsi, l'évolution naturelle¹³ de la population d'âge actif est depuis un certain temps déjà négative en Flandre et en Wallonie. Cette tendance s'accroît encore durant la période 2024-2029, ce qui se traduit par une contribution à la croissance à hauteur de, respectivement, -0,44 pp par an et -0,35 pp. En revanche, l'évolution naturelle continue de soutenir la croissance de la population bruxelloise d'âge actif (à hauteur de 0,27 pp par an), même si cette contribution s'affaiblit quelque peu dans le courant de la période de projection.

Les migrations internationales continuent de contribuer beaucoup plus fortement à la croissance de la population d'âge actif à Bruxelles (1,39 pp par an durant la période 2024-2029) qu'en Flandre et en Wallonie (respectivement, 0,29 pp et 0,16 pp par an), mais cette contribution s'affaiblit dans le courant de la période de projection. Comme à l'accoutumée également, les migrations internes freinent la croissance de la population bruxelloise d'âge actif (à hauteur de -1,34 pp par an en moyenne), alors qu'elles soutiennent la croissance des populations d'âge actif flamande et wallonne (respectivement, à hauteur de

¹¹ Notons que dans cette section 3.2, c'est la moyenne relative à la période de projection 2024-2029 (et non 2023-2029) qui est reprise dans les tableaux et commentée dans le texte. Les agrégats du marché du travail relatifs à l'année 2023 sont en effet déjà largement observés grâce aux sources administratives.

¹² Voir « Bureau fédéral du Plan et Statbel, Perspectives démographiques 2023-2070 », février 2024.

¹³ L'augmentation en l'absence de migration : les entrées en âge actif (cohorte qui atteint l'âge de 15 ans) moins les sorties de l'âge actif (cohorte qui atteint 65 ans) et les décès au sein de cette population d'âge actif. À côté de cette évolution naturelle, figure le solde migratoire (d'âge actif), lui-même composé d'un solde migratoire international et d'un solde migratoire interne (à la Belgique), c'est-à-dire entre régions.

0,23 pp et 0,07 pp par an). Par conséquent, la contribution à la croissance de l'ensemble des mouvements migratoires est plus élevée en Flandre (0,52 pp par an) qu'en Wallonie (0,23 pp) et qu'à Bruxelles (0,05 pp).

Tableau 10 Scénario pour la démographie et l'offre de travail
moyennes annuelles

	2021	2022	2023	2024	2025	Moyennes		
						2026- 2029	2018- 2023	2024- 2029
1. Population totale								
<i>1a. Évolution en milliers</i>								
Royaume	45,7	88,2	86,7	54,7	37,3	37,9	63,1	40,6
Région de Bruxelles-Capitale	2,2	10,6	12,0	4,5	0,8	0,3	8,1	1,1
Région flamande	34,9	60,9	59,7	40,2	29,7	30,7	43,7	32,1
Région wallonne	8,6	16,7	14,9	10,0	6,8	6,9	11,3	7,4
<i>1b. Évolution en pour cent</i>								
Royaume	0,4	0,8	0,7	0,5	0,3	0,3	0,5	0,3
Région de Bruxelles-Capitale	0,2	0,9	1,0	0,4	0,1	0,0	0,7	0,1
Région flamande	0,5	0,9	0,9	0,6	0,4	0,4	0,7	0,5
Région wallonne	0,2	0,5	0,4	0,3	0,2	0,2	0,3	0,2
2. Population d'âge actif (15-64 ans)								
<i>2a. Évolution en milliers</i>								
Royaume	18,5	45,8	45,4	18,8	5,7	-0,6	25,9	3,7
Région de Bruxelles-Capitale	4,7	11,0	12,6	6,5	3,4	1,7	8,3	2,8
Région flamande	11,1	28,8	28,3	12,1	4,7	1,4	15,3	3,7
Région wallonne	2,7	6,0	4,5	0,2	-2,5	-3,7	2,3	-2,8
<i>2b. Évolution en pour cent</i>								
Royaume	0,3	0,6	0,6	0,3	0,1	0,0	0,4	0,0
Région de Bruxelles-Capitale	0,6	1,3	1,5	0,8	0,4	0,2	1,0	0,3
Région flamande	0,3	0,7	0,7	0,3	0,1	0,0	0,4	0,1
Région wallonne	0,1	0,3	0,2	0,0	-0,1	-0,2	0,1	-0,1
3. Taux d'activité, définition BFP (1)(2)								
Royaume	75,1	75,9	76,4	77,1	77,7	78,8	75,0	79,3
Région de Bruxelles-Capitale	70,1	70,6	70,9	71,3	71,8	72,7	70,3	73,1
Région flamande	77,8	78,4	78,9	79,5	80,0	81,0	77,7	81,6
Région wallonne	72,0	73,1	73,9	74,9	75,6	76,9	72,0	77,5
4. Population active (15 ans et plus), définition BFP								
<i>4a. Évolution en milliers</i>								
Royaume	60,7	92,9	76,0	65,3	45,5	30,5	53,5	38,8
Région de Bruxelles-Capitale	7,1	12,7	11,2	7,8	6,8	4,0	6,8	5,1
Région flamande	32,6	50,2	42,8	34,2	24,0	18,4	31,8	21,9
Région wallonne	21,0	30,1	22,1	23,2	14,7	8,2	14,9	11,8
<i>4b. Évolution en pour cent</i>								
Royaume	1,1	1,7	1,3	1,1	0,8	0,5	1,0	0,7
Région de Bruxelles-Capitale	1,2	2,2	1,9	1,3	1,1	0,6	1,2	0,8
Région flamande	1,0	1,5	1,3	1,0	0,7	0,5	1,0	0,6
Région wallonne	1,3	1,8	1,3	1,3	0,8	0,5	0,9	0,7

(1) Rapport entre la population active (15 ans et plus) et la population d'âge actif (15-64 ans).

(2) La colonne 2024-2029 donne la valeur en fin de période (2029).

Grâce à la seule évolution naturelle plus favorable, la population bruxelloise d'âge actif continuerait, aussi durant la période 2024-2029, de croître plus fortement (+0,32% par an) que la population flamande (+0,09% par an), tandis que la population wallonne diminuerait (-0,12% par an). Cependant, l'écart de croissance entre Bruxelles et les deux autres régions se réduit systématiquement, à la fois parce que le solde migratoire international diminue et parce que le solde migratoire interne de Bruxelles devient plus négatif. En conséquence, la croissance de la population d'âge actif ralentit plus nettement à Bruxelles (de 0,76% en 2024 à 0,09% en 2029) qu'en Flandre (de 0,28% à -0,04%) et en Wallonie (de 0,01% à -0,23%).

Offre de travail : période 2021-2023

La croissance de la population active a été particulièrement soutenue durant les années 2021-2023 : 1,77% par an à Bruxelles, 1,28% par an en Flandre et 1,44% par an en Wallonie. Plusieurs facteurs y ont contribué. Comme déjà mentionné ci-dessus, la population réfugiée a apporté une forte impulsion démographique en 2022 et 2023. Toutefois, compte tenu de la participation relativement faible de cette dernière au marché du travail, sa contribution à la croissance de l'offre de travail durant ces deux années s'est limitée à 0,25 pp par an à Bruxelles, 0,16 pp en Flandre et 0,10 pp en Wallonie.

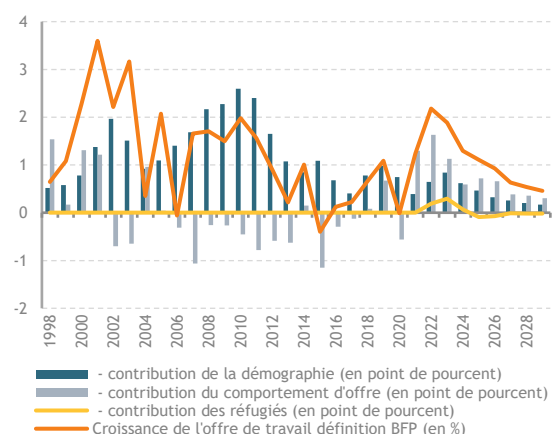
Même en ne tenant pas compte des réfugiés, la contribution de la démographie¹⁴ à la croissance de l'offre de travail est restée positive à Bruxelles et en Flandre (respectivement, 0,62 pp par an et 0,15 pp par an durant la période 2021-2023, voir graphique 4 et 6), tandis qu'elle a été légèrement négative en Wallonie (-0,03 pp par an, voir graphique 8). Dans les trois régions, cette contribution a été freinée par le poids croissant des classes d'âges aux taux d'activité plus faibles. Ainsi, le poids de la population âgée de 60 à 64 ans a continué à augmenter. En outre, le poids des 15-19 ans s'est également accru, à mesure que les cohortes très peuplées nées entre 2004 et 2011 ont atteint ces âges. Les effets de structure négatifs se sont élevés à -0,23 pp par an à Bruxelles et en Flandre et ont contribué à hauteur de -0,12 pp par an en Wallonie.

L'évolution des taux d'activité a, de loin, constitué le principal facteur explicatif de la forte croissance de l'offre de travail au cours des trois dernières années. Ainsi, la participation des personnes de 50 ans et plus a continué d'augmenter de manière significative (voir graphiques 5, 7 et 9). Leur contribution à la croissance de la population active s'est élevée à 0,57 pp par an en Flandre, 0,53 pp en Wallonie et 0,23 pp à Bruxelles. À cet égard, il convient de souligner le renforcement de la contribution des personnes de 65 ans et plus, stimulée par la hausse du niveau moyen d'éducation des cohortes successives et – surtout en Flandre – par l'essor des flexi-jobs dans ce groupe d'âge.

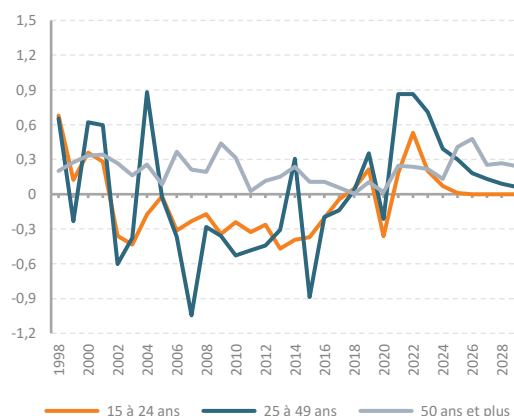
¹⁴ La croissance de l'offre de travail est décomposée dans ce chapitre en une contribution des changements du comportement d'offre et une contribution de la démographie. La contribution des changements de comportement est le résultat de l'évolution des taux d'activité à population par âge, sexe et région de domicile constante. La contribution de la démographie est le résultat des modifications de la population par âge, sexe et région de domicile à taux d'activité constants. La contribution de la démographie à la croissance de l'offre de travail peut s'écarter (parfois considérablement) de la croissance de la population d'âge actif. En effet, l'évolution de la structure d'âge doit aussi être prise en considération. Un écart positif (négatif) entre les deux grandeurs résulte d'un glissement vers des (de) groupes de population ayant des taux d'activité supérieurs (inférieurs) au taux d'activité moyen et exerce un effet positif (négatif) sur l'évolution du taux d'activité macroéconomique, même si le comportement de participation par âge ne se modifie pas. Enfin, notons que la décomposition en composantes démographique et comportementale présentée ici est hors impact des réfugiés ukrainiens sur l'offre de travail, lequel est présenté séparément dans les graphiques.

Dans le groupe des plus jeunes (15-24 ans), les taux d'activité se sont fortement redressés après leur chute intervenue durant la crise sanitaire et leur augmentation a été soutenue par la poursuite de l'expansion du travail des étudiants. Leur contribution à la croissance de l'offre de travail au cours des trois dernières années a été, en moyenne, plus élevée à Bruxelles et en Wallonie (respectivement, 0,30 pp et 0,35 pp par an) qu'en Flandre (0,16 pp par an), mais elle a significativement baissé dans les trois régions l'année dernière.

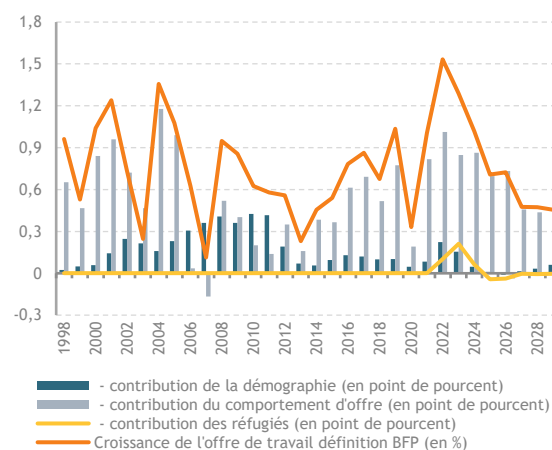
Graphique 4 Contributions à la croissance de l'offre de travail - Région de Bruxelles-Capitale



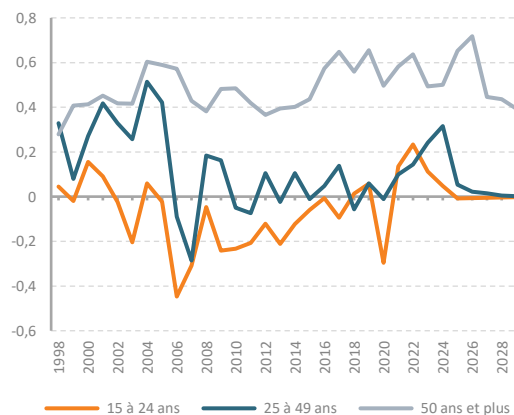
Graphique 5 Contribution du comportement d'offre (en pp) selon l'âge - Région de Bruxelles-Capitale

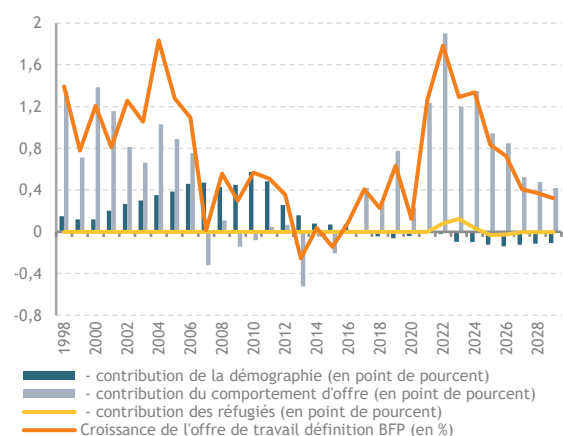
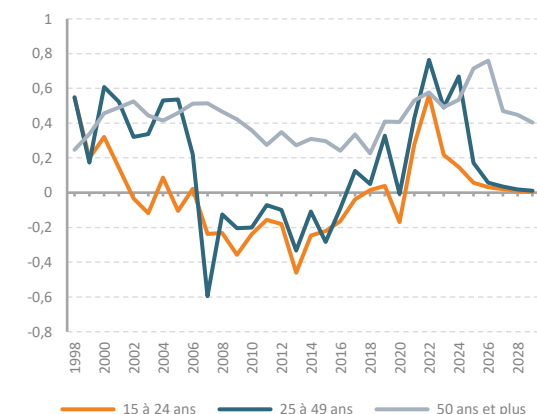


Graphique 6 Contributions à la croissance de l'offre de travail - Région flamande



Graphique 7 Contribution du comportement d'offre (en pp) selon l'âge - Région flamande



Graphique 8 Contributions à la croissance de l'offre de travail - Région wallonne**Graphique 9 Contribution du comportement d'offre (en pp) selon l'âge - Région wallonne**

La différence entre les régions a été encore plus marquée dans le groupe d'âge des 25-49 ans, où la contribution à la croissance durant les trois dernières années a été nettement plus élevée à Bruxelles (0,81 pp par an) et en Wallonie (0,56 pp par an) qu'en Flandre (0,16 pp par an)¹⁵. L'évolution dans les deux premières régions s'inscrit dans le prolongement d'une tendance qui semblait déjà se dessiner avant la crise sanitaire et qui constitue une rupture par rapport à l'évolution observée au cours des années 2005-2016.

La forte augmentation des taux d'activité s'explique en partie par le fait que les services régionaux de l'emploi étendent leurs services à un public plus large de demandeurs d'emploi non indemnisés. En Wallonie, ce mouvement a commencé dès 2022, alors qu'il n'a débuté que l'année dernière dans les autres régions. Nous estimons son impact global sur la croissance de l'offre de travail wallonne à 0,44 pp en 2022 et 0,63 pp en 2023, sur celle de l'offre de travail flamande à 0,32 pp en 2023 et sur celle de l'offre de travail bruxelloise à 0,21 pp en 2023. Cette hausse concerne surtout le groupe d'âge des 25-49 ans, mais, en Wallonie, aussi, et de manière non négligeable, celui des classes d'âge supérieures.

L'évolution des taux d'activité macroéconomiques régionaux a été quelque peu freinée par l'arrivée des réfugiés et par les effets de structure négatifs mentionnés ci-dessus. Néanmoins, ces taux ont largement dépassé l'an dernier leur niveau d'avant-crise Covid (Bruxelles : 70,9% en 2023 contre 70,2% en 2019 ; Flandre : 78,9% contre 77,1% ; Wallonie : 73,9% contre 71,2%).

¹⁵ Au niveau régional, la somme de toutes les contributions à la croissance peut différer de la croissance de la population active durant la période d'observation. Il y a, en effet, une différence entre la population active régionale selon la définition HERMREG et la population active régionale telle qu'estimée dans le module sociodémographique qui est utilisé pour la projection de l'offre de travail (et pour la décomposition en contributions à la croissance). La population active occupée régionale selon la définition HERMREG est calculée par l'identité suivante : l'emploi intérieur selon la région du lieu de travail des comptes régionaux (ICN) plus les estimations du solde régional du travail frontalier plus celles du solde régional des navettes. Dans le module sociodémographique, la population active occupée régionale est estimée directement selon le lieu de domicile sur base des données des institutions de sécurité sociale. Pour la période 2021-2023, la croissance des populations actives bruxelloise et wallonne est, en moyenne, inférieure de, respectivement, 0,39 pp et 0,06 pp par an selon la définition HERMREG, tandis que celle de la population active flamande est supérieure de 0,10 pp par an.

Offre de travail : perspectives 2024-2029

Au cours de la période 2024-2029, la contribution de la démographie à la croissance de l'offre de travail serait, en moyenne, de 0,34 pp par an à Bruxelles, 0,03 pp par an en Flandre et -0,12 pp par an en Wallonie. Les effets de la modification de la structure interne de la population de 15 à 64 ans continuent de contribuer, en moyenne, négativement (Bruxelles : -0,07 pp par an ; Flandre : -0,13 pp par an ; Wallonie : -0,04 pp par an). Ils perdent toutefois progressivement en intensité et atteignent même un point de basculement en 2029, à mesure que le poids du groupe des 60-64 ans dans la population diminue et que les cohortes denses nées entre 2004 et 2011 commencent à atteindre des âges où la participation au marché du travail est plus élevée.

En Flandre et en Wallonie, cette évolution compense le profil de croissance en baisse de la population d'âge actif. Par conséquent, dans ces deux régions, la contribution de la démographie à la croissance de l'offre de travail est relativement stable (voire en légère augmentation au cours de la seconde moitié de la période de projection). À Bruxelles, par contre, cette évolution est largement insuffisante pour compenser le ralentissement de la croissance de la population d'âge actif, de sorte que la contribution de la démographie à la croissance de l'offre de travail bruxelloise baisse de 0,62 pp en 2024 à 0,17 pp en 2029, tout en demeurant supérieure à celle observée en Flandre et en Wallonie.

En Flandre, la croissance de la population active ralentit de 1,29% en 2023 à 1,02% cette année, en raison de la contribution moins forte des personnes réfugiées et du soutien légèrement plus faible de la démographie. À Bruxelles, cette croissance ralentit plus sensiblement (de 1,88% à 1,29%) : la contribution des réfugiés et celle de la démographie se tassent plus nettement (voir ci-avant), tandis que la dynamique exceptionnelle des taux d'activité dans le groupe des 15-49 ans, observée après la crise sanitaire, ralentit. En revanche, la croissance de la population active wallonne s'accélère encore légèrement (de 1,29% à 1,34%), car l'élargissement du public cible des services d'accompagnement professionnel y fournit cette année une contribution plus élevée (0,78 pp) qu'en Flandre (0,36 pp) et à Bruxelles (0,32 pp).

À partir de 2025, ce dernier effet disparaît quasiment, de sorte que la contribution à la croissance du groupe des 25-49 ans se réduit fortement, davantage encore en Wallonie que dans les deux autres régions. En 2025-2026, cela est partiellement compensé par la contribution à la croissance plus forte du groupe des plus âgés suite au relèvement de l'âge légal de la pension à 66 ans. La croissance des populations actives flamande et bruxelloise retombe, durant cette période, à 0,72% et 1,02% par an en moyenne, celle de la population active wallonne à 0,78% par an. Au cours des années 2027-2029, la contribution du groupe des plus âgés retrouve un niveau plus faible et la croissance de la population active s'affaiblit pour atteindre 0,47% en Flandre et 0,37% en Wallonie. Ce ralentissement est encore plus marqué à Bruxelles (croissance de 0,54% par an), car la contribution de la démographie s'y réduit et car l'augmentation des taux d'activité dans le groupe des 15-49 ans s'y estompe progressivement.

Au final, au cours de la période 2024-2029, bien que la croissance de la population active bruxelloise ait un profil plus fortement décroissant, elle reste plus élevée, en moyenne, qu'en Flandre et en Wallonie (0,83% par an contre, respectivement, 0,64% et 0,67%). Le soutien plus important de la démographie et la plus forte augmentation des taux d'activité dans le groupe des 15-49 ans dans cette région font plus que compenser l'augmentation plus limitée des taux d'activité dans les tranches d'âge plus élevées. La

croissance de la population active est pratiquement équivalente en Flandre et en Wallonie, la contribution négative de la démographie en Wallonie étant en grande partie compensée par une contribution plus élevée des taux d'activité. Par conséquent, le taux d'activité macroéconomique augmente plus fortement en Wallonie (+3,6 pp, à 77,5% en 2029) qu'en Flandre (+2,7 pp, à 81,6%) et à Bruxelles (+2,2 pp, à 73,1%).

3.2.2. Travailleurs frontaliers, navetteurs, population active occupée et taux d'emploi

L'emploi intérieur régional a été analysé à la section 3.1. Nous examinons ici dans quelle mesure cette demande régionale de main-d'œuvre est satisfaite par des résidents, des navetteurs ou des travailleurs frontaliers. Compte tenu de l'ensemble des flux entrants et sortants, le solde des navetteurs et des travailleurs frontaliers peut être calculé pour chaque région. Ces soldes, couplés à l'évolution de l'emploi intérieur régional, permettent de déterminer l'évolution de la population active occupée régionale ainsi que celle du taux d'emploi.

Travailleurs frontaliers, navetteurs et population active occupée

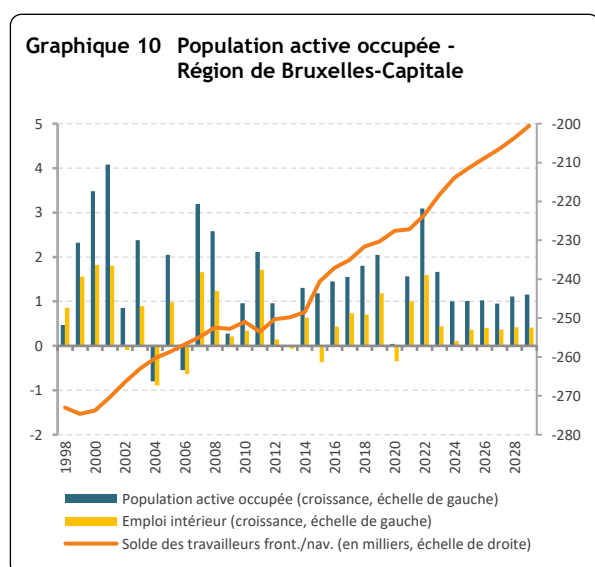
À Bruxelles, une grande partie des emplois est occupée par des navetteurs flamands et wallons. Cependant, la part des navetteurs entrants sur le marché du travail bruxellois baisse systématiquement. Cela a été particulièrement le cas en 2023 et le serait encore cette année. Durant ces deux années, les navettes à destination de Bruxelles diminuent même en nombres absolus (en moyenne, -700 personnes par an en provenance de Flandre ; -800 personnes par an en provenance de Wallonie). Durant le reste de la période de projection, les navettes au départ de la Flandre devraient stagner et celles au départ de la Wallonie à peine augmenter (+100 personnes par an). Même avec une croissance plutôt modérée de l'emploi intérieur bruxellois, cela implique une nouvelle baisse importante des parts des navetteurs (pour les navettes en provenance de Flandre : de 28,1% en 2023 à 27,4% en 2029 ; pour celles en provenance de Wallonie : de 16,4% à 16,1%).

L'inverse prévaut pour le marché du travail flamand. La part des navetteurs entrants y est assez modeste, mais elle a considérablement gagné en importance depuis une dizaine d'années. Les navettes en provenance de Bruxelles ont été relativement fortement impactées durant la période Covid. Elles ont depuis opéré un mouvement de rattrapage et ont encore enregistré une hausse particulièrement forte l'année dernière (+3 200 personnes). Cette hausse a toutefois perdu en vigueur au cours des derniers trimestres, de sorte que l'augmentation de ce flux de navettes devrait fléchir, cette année et l'année prochaine, pour atteindre +1 700 personnes par an en moyenne. Elle se redresserait ensuite pour s'établir, en moyenne, à +2 300 personnes par an. L'augmentation des navettes en provenance de Wallonie à destination de la Flandre s'est quelque peu affaiblie l'année dernière (+1 300 personnes), mais devrait repartir à la hausse cette année et l'année prochaine (pour atteindre, respectivement, +2 000 et +2 600 personnes) avant d'adopter, à partir de 2026, un profil légèrement décroissant (jusqu'à +1 900 personnes en 2029). Le fait que le nombre de navetteurs à destination de la Flandre continue d'augmenter de manière significative s'explique, en partie, par la croissance relativement robuste de l'emploi intérieur flamand. Il est toutefois plus important de noter que les parts des navetteurs continuent d'augmenter, passant de 1,89% en 2023 à 2,19% en 2029 pour les navetteurs en provenance de Bruxelles et de 1,56% à 1,88% pour les navetteurs en provenance de Wallonie. Cette évolution ne semble pas spectaculaire en soi, mais elle

contribue de manière significative à la croissance de la population active occupée wallonne et – surtout – bruxelloise.

Enfin, sur le marché du travail wallon, c'est principalement le flux de navetteurs en provenance de Bruxelles qui a connu une évolution assez dynamique au cours des deux dernières années (+700 personnes par an). À partir de cette année, il devrait augmenter, en moyenne, de 450 personnes par an. Les navettes en provenance de Flandre ont opéré un mouvement de rattrapage post Covid en 2021, mais ont stagné depuis lors. Leur nombre devrait légèrement se redresser cette année et augmenterait de 250 personnes par an en moyenne au cours de la période de projection. La part des navetteurs flamands dans l'emploi intérieur wallon progresse légèrement (de 1,64% en 2023 à 1,68% en 2029), tandis que celle des navetteurs bruxellois croît plus nettement (de 1,53% à 1,67%).

Il résulte des évolutions décrites ci-dessus que le solde bruxellois des navetteurs et des travailleurs frontaliers augmente significativement tant en 2023 qu'en 2024 (respectivement, de +5 200 et +4 400 personnes) mais croîtrait plus modérément à partir de 2025 (+2 700 personnes par an), pour atteindre -200 500 personnes en 2029 (graphique 10).

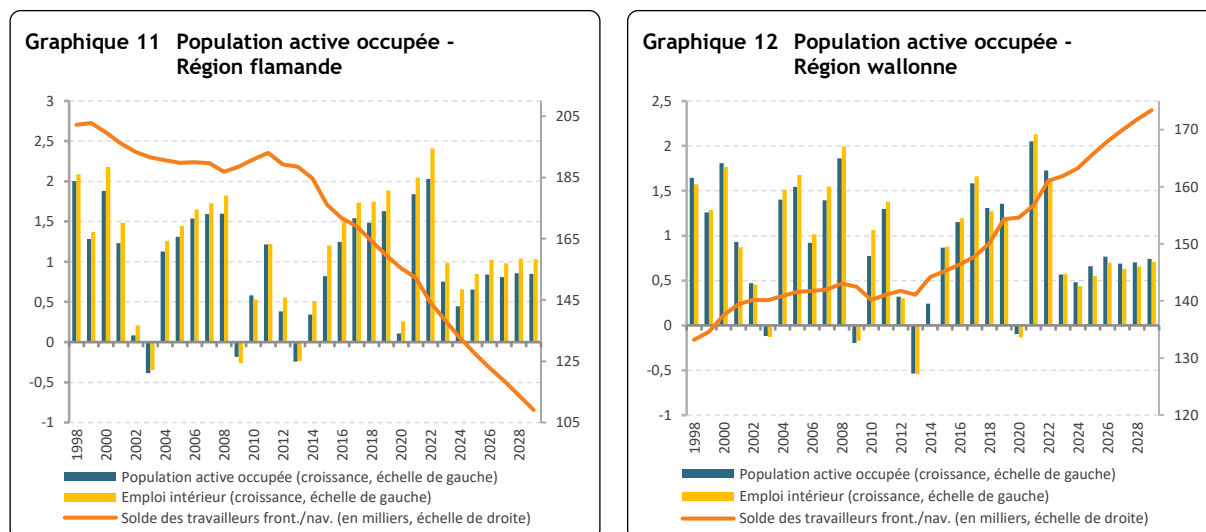


Par conséquent, la croissance de la population active occupée bruxelloise reste structurellement plus élevée que celle de l'emploi intérieur bruxellois. L'écart de croissance atteint 1,22 pp en 2023 et 0,90 pp en 2024, avant de fléchir à 0,66 pp par an en moyenne à partir de 2025. Cet écart est plus faible que durant la période pré-Covid 2015-2019 (où il s'élevait à 1,07 pp par an). En effet, la présence croissante des Bruxellois sur leur propre marché du travail contribue aujourd'hui relativement moins à la croissance de la population active occupée bruxelloise que durant la période pré-Covid (0,25 pp par an contre 0,62 pp par an). En revanche, les Bruxellois continuent d'accroître,

presque autant que durant cette période, leur présence sur le marché du travail flamand (contribution à la croissance de 0,29 pp par an, contre 0,31 pp avant la crise sanitaire) et leur présence sur le marché du travail wallon augmente relativement plus fortement (contribution à la croissance de 0,06 pp par an, contre 0,02 pp par an avant la crise sanitaire). Sur l'ensemble de la période de projection 2024-2029, la population active occupée bruxelloise croît, en moyenne, de 1,04% par an, tandis que l'emploi intérieur bruxellois ne progresse que de 0,35% par an.

En Wallonie aussi, le solde des navetteurs et des travailleurs frontaliers augmente de manière structurelle (graphique 12). Cette augmentation a été assez modeste l'année dernière (+800 personnes) car les navettes vers la Flandre ont enregistré un ralentissement de leur croissance et celles vers Bruxelles ont diminué. Elle redevient plus forte cette année (+1 400 personnes) et l'année prochaine (+2 500 personnes), avant de fléchir à nouveau (jusqu'à +1 700 personnes en 2029) en raison d'une certaine perte de dynamisme des navettes à destination de la Flandre. L'augmentation du solde wallon des navetteurs et des travailleurs frontaliers s'explique principalement par un solde de plus en plus positif des navettes

avec la Flandre (+11 700 personnes en cumulé sur l'ensemble de la période de projection) et, dans une moindre mesure, par la poursuite de l'augmentation du solde des travailleurs frontaliers (+2 400 personnes), tandis que le solde des navettes avec Bruxelles, par contre, diminue quelque peu (-2 500 personnes). L'an dernier, la population active occupée wallonne a progressé au même rythme que l'emploi intérieur wallon, mais un écart de croissance positif apparaît cette année et l'année prochaine (jusqu'à 0,11 pp en 2025), lequel s'affaiblit ensuite progressivement (jusqu'à 0,03 pp en 2029). En moyenne, la croissance de la population active occupée wallonne est de 0,67% par an, alors que l'emploi intérieur wallon progresse de 0,61% par an.



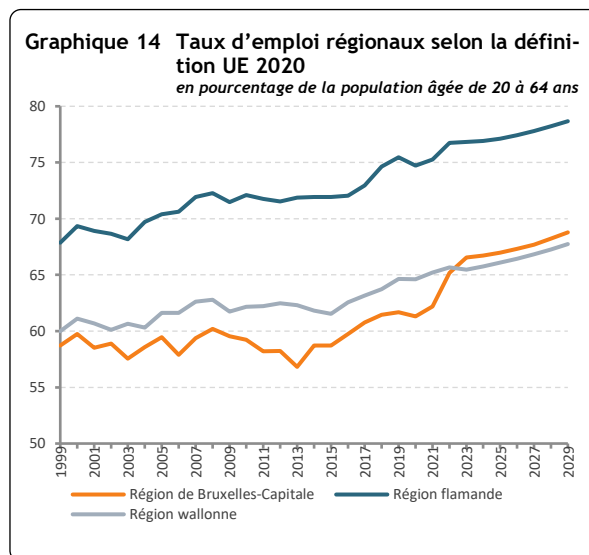
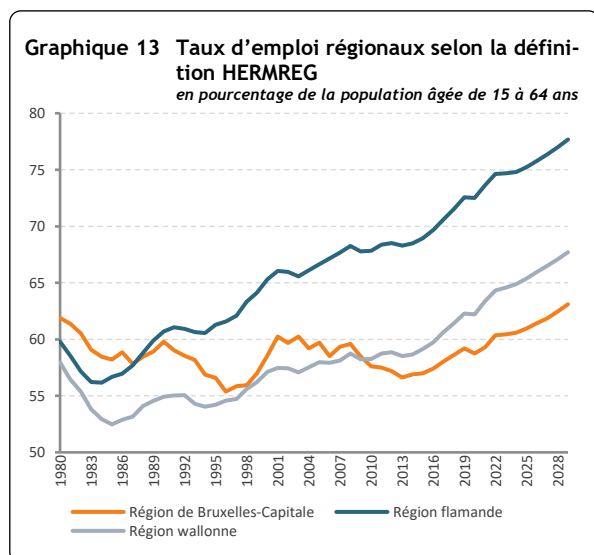
Enfin, le solde flamand des navetteurs et des travailleurs frontaliers continue de diminuer sensiblement (graphique 11). Cette baisse est particulièrement prononcée l'année dernière (-5 900 personnes) et cette année (-5 700 personnes), et ne perdrait que légèrement en vigueur durant le reste de la période de projection (jusqu'à -4 700 personnes par an en moyenne). Ce résultat s'explique surtout par une diminution du solde positif des navettes de la Flandre avec Bruxelles (-14 000 personnes en cumulé sur l'ensemble de la période de projection) et une augmentation du solde négatif des navettes de la Flandre avec la Wallonie (-11 700 personnes), tandis que le solde des travailleurs frontaliers continue également de diminuer (-3 600 personnes). Cette évolution s'est traduite l'année dernière par un écart de croissance de la population active occupée flamande négatif de -0,23 pp avec l'emploi intérieur flamand, qui ne se réduit que légèrement à moyen terme (pour atteindre -0,18 pp en 2029). En moyenne, la population active occupée flamande progresse de 0,74% par an, contre 0,93% pour l'emploi intérieur flamand.

Taux d'emploi

Le taux d'emploi mesure le pourcentage de la population résidente d'âge actif qui travaille (au moins à temps partiel). Le graphique 13 présente le taux d'emploi selon la définition HERMREG : le rapport entre la population active occupée totale (15 ans et plus) selon la définition HERMREG¹⁶ et la population âgée de 15 à 64 ans. Le graphique 14 présente le taux d'emploi, tel qu'il a été défini à l'origine dans le cadre de la stratégie UE 2020, qui est toujours utilisé pour effectuer des comparaisons internationales et

¹⁶ Soit l'emploi intérieur régional selon les comptes régionaux, majoré de l'estimation HERMREG du solde régional des navetteurs et des travailleurs frontaliers.

pour lequel des objectifs ont été fixés au niveau européen (78% d'ici 2030), au niveau national (80% d'ici 2030) et même au niveau régional¹⁷. Il est défini comme le rapport entre la population active occupée et la population, toutes deux limitées à la classe d'âge 20-64 ans, et mesuré à partir des chiffres de l'enquête sur les forces de travail (EFT).



Au cours de la période 2016-2021, les taux d'emploi flamand et wallon (définition HERMREG) ont augmenté de manière très similaire, respectivement, de 4,7 pp et 4,3 pp. Cette augmentation a été temporairement interrompue en 2020, lors de l'éclatement de la crise sanitaire. La population active occupée s'est sensiblement accrue au cours de ces années (un peu plus fortement en Flandre), tandis que la population d'âge actif a progressé à peine (en Wallonie) ou de manière modérée (en Flandre). Toutefois, l'augmentation du taux d'emploi bruxellois a été nettement plus faible (+2,3 pp). Durant les années 2016-2019, la population active occupée de cette région a pourtant crû plus fortement que celle des deux autres régions, mais cela a été encore plus nettement le cas pour la population d'âge actif. En outre, la crise sanitaire a eu un impact plus important à Bruxelles, de sorte que la population active occupée bruxelloise a, en moyenne, augmenté moins fortement que les populations actives occupées flamande et wallonne au cours de la période 2020-2021, tandis que la croissance de la population d'âge actif bruxelloise est restée nettement plus élevée que celle des autres régions.

En 2022, l'augmentation du taux d'emploi a cependant été quasiment la même à Bruxelles (+1,0 pp) qu'en Flandre (également +1,0 pp) et en Wallonie (+0,9 pp). L'arrivée de réfugiés ukrainiens a pourtant donné une impulsion plus forte à la croissance de la population d'âge actif bruxelloise. Cela a été compensé par un écart de croissance, avec les deux autres régions, positif en hausse de la population active occupée, résultant lui-même d'une augmentation sensible du solde bruxellois des navettes. En Wallonie, la croissance de la population d'âge actif a été moins soutenue par l'arrivée de réfugiés et le solde des

¹⁷ Au niveau européen, l'objectif a été fixé lors du Sommet de Porto de mai 2021. Pour la Belgique, il l'a été dans l'accord de gouvernement fédéral du 30 septembre 2020. Ce même objectif de 80% a été repris par la Flandre dans la déclaration relative au « Plan Vlaamse veerkracht ». Le précédent gouvernement de la Wallonie, quant à lui, s'était fixé un objectif de 68,7% en 2025 (dans la Déclaration de politique régionale 2019-2024 du gouvernement) et de 75% à l'horizon 2030 (dans le cadre du « Plan de relance de la Wallonie »). Ces objectifs et ces horizons ne sont néanmoins pas confirmés dans la déclaration de politique régionale du nouveau gouvernement.

navettes a nettement augmenté mais, contrairement aux autres régions, la croissance de l'emploi intérieur de cette région a ralenti.

En 2023, le taux d'emploi a à peine augmenté dans les trois régions (Bruxelles et Flandre : +0,1 pp ; Wallonie : +0,2 pp). En effet, la croissance de la population active occupée a considérablement ralenti, tandis que le soutien de la démographie n'a pratiquement pas diminué. La progression légèrement plus élevée en Wallonie s'explique principalement par l'affaiblissement relativement plus limité de la croissance de l'emploi intérieur wallon.

Les taux UE 2020 sont plus élevés que les taux HERMREG, parce que la classe d'âge des 15-19 ans (dans laquelle les taux d'emploi sont très inférieurs à la moyenne) est exclue de cet indicateur. En termes d'évolution durant la période 2016-2021, l'indicateur UE 2020 dresse un tableau relativement plus favorable pour le taux d'emploi bruxellois : son augmentation (+3,5 pp) est comparable à celle du taux flamand (+3,4 pp) et du taux wallon (+3,7 pp). Pour 2022 et 2023, les données de l'EFT montrent même une augmentation beaucoup plus forte du taux d'emploi bruxellois (+4,4 pp) que du taux flamand (+1,5 pp) et du taux wallon (+0,3 pp), ce qui contraste fortement avec les estimations basées sur les données administratives.

En 2024, la croissance de la population active occupée ralentit encore, tandis que l'impulsion donnée en 2022 et 2023 par les réfugiés à la croissance de la population d'âge actif disparaît. Ce dernier effet joue davantage à Bruxelles qu'en Flandre et, surtout, qu'en Wallonie. Le fait que, malgré cela, l'augmentation du taux d'emploi HERMREG reste plus élevée en Wallonie (+0,3 pp) qu'en Flandre et à Bruxelles (+0,1 pp) s'explique à nouveau en grande partie par le ralentissement relativement moins marqué de la croissance de l'emploi intérieur wallon.

Au cours des années 2025-2026, la croissance de la population active occupée s'accélère, si bien que la hausse des taux d'emploi est plus importante. Elle s'élève à, respectivement, +0,5 pp et +0,6 pp en Wallonie, +0,4 pp et +0,6 pp en Flandre et +0,4 pp et +0,5 pp à Bruxelles. Les augmentations en Flandre et en Wallonie sont alors du même ordre et les écarts de taux d'emploi se stabilisent entre les deux régions. Durant cette période, l'accélération de la croissance de l'emploi intérieur wallon (qui se répercute largement sur l'emploi de ses résidents) est en effet moins prononcée et la croissance de la population d'âge actif ralentit un peu plus fortement en Flandre. L'augmentation à Bruxelles reste légèrement inférieure à celle des deux autres régions parce que, à partir de 2025, la hausse du solde bruxellois des navettes est moins marquée et, en 2026, la croissance de l'emploi intérieur bruxellois s'accélère à peine.

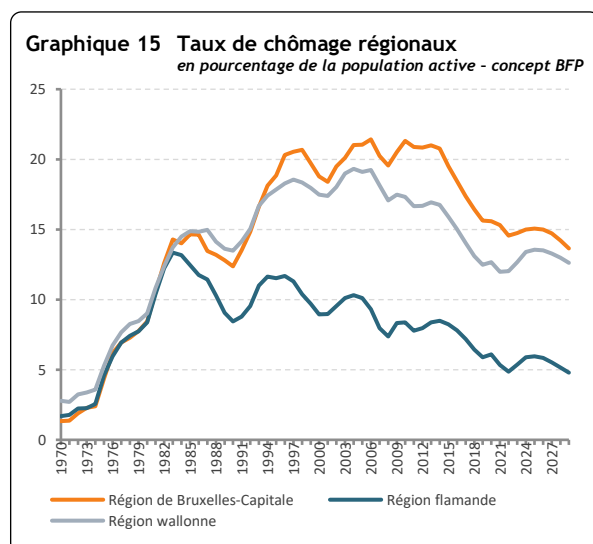
Entre 2026 et 2029, les taux d'emploi augmentent de manière plus régulière, à un rythme égal ou à peine inférieur à celui des six dernières années. La population active occupée croît pourtant nettement moins fortement que dans le passé récent mais il en va de même pour la population d'âge actif. L'augmentation cumulée reste plus importante, durant cette période, en Flandre (+1,9 pp, jusqu'à 77,7% en 2029) qu'à Bruxelles (+1,7 pp, jusqu'à 63,1%), mais elle est désormais aussi plus élevée qu'en Wallonie (+1,7 pp, jusqu'à 67,7%), principalement parce que la hausse du solde des navettes wallon s'affaiblit quelque peu.

Sur l'ensemble de la période de projection 2024-2029, le taux d'emploi wallon (+3,1 pp) augmente toutefois légèrement plus que le taux flamand (+3,0 pp), tandis que le taux bruxellois progresse le moins (+2,7 pp).

En projection (à partir de 2024), les taux UE 2020 suivent l'évolution des taux HERMREG, corrigés pour tenir compte de la croissance régionale de la population active occupée des classes d'âge 15-19 ans et 65 ans et plus. Les différences d'évolution entre les deux indicateurs ne s'expliquent dès lors que par des effets de composition. C'est surtout à partir de 2025 que l'augmentation des taux UE 2020 est moins prononcée que celle des taux administratifs car l'emploi des 65 ans et plus connaît une forte hausse suite au relèvement de l'âge de la retraite. Ce facteur pèse davantage en Flandre, de sorte que l'augmentation du taux UE 2020 flamand durant la période 2024-2029 (+1,9 pp, de 76,8% en 2023 à 78,7% en 2029) est inférieure à l'augmentation du taux wallon (+2,3 pp, de 65,5% à 67,7%) et du taux bruxellois (+2,2 pp, de 66,5% à 68,8%). Par conséquent, aucun des objectifs de taux d'emploi énoncés ci-dessus ne serait atteint.

3.2.3. Chômage et taux de chômage

Au cours de la période 2015-2021, le chômage¹⁸ a fortement baissé dans les trois régions. Le taux de chômage a reculé de 20,8% à 15,3% à Bruxelles, de 8,5% à 5,3% en Flandre et de 16,8% à 12,0% en Wallonie. La crise sanitaire n'a finalement donné lieu qu'à une interruption brève et limitée de cette évolution



en 2020. À Bruxelles et en Flandre, le taux de chômage a continué de baisser sensiblement en 2022 (pour atteindre, respectivement, 14,6% et 4,9%). Dans ces deux régions, la croissance de la population active occupée s'est accélérée. Cela a été particulièrement le cas à Bruxelles, où le solde des navettes s'est fortement amélioré. La croissance de l'offre de travail, aussi, s'est accélérée plus nettement à Bruxelles, sous l'effet de la poursuite de la hausse importante des taux d'activité et de la contribution positive à cette croissance fournie par la population réfugiée ukrainienne. En Wallonie, le taux de chômage s'est stabilisé à 12,0%. Ceci s'ex-

plique en partie par l'élargissement de la population des demandeurs d'emploi éligibles aux services d'accompagnement professionnel du Forem (voir également section 3.2.1). Sans cet élargissement, le taux de chômage wallon aurait toutefois également diminué moins que dans les deux autres régions (selon nos estimations, baisse de 0,3 pp), vu le ralentissement de la croissance de la population active occupée wallonne.

Les réfugiés qui s'inscrivent comme demandeurs d'emploi ne reçoivent pas d'allocations de chômage. De même, l'élargissement du public cible à des services d'accompagnement professionnel ne concerne que des demandeurs d'emploi non indemnisés. En conséquence, la composition du chômage administratif a changé. Ainsi, le chômage a, globalement, reculé en 2022 de 2 500 personnes à Bruxelles et de 12 800 personnes en Flandre, tandis que le nombre de chômeurs indemnisés y a baissé beaucoup plus fortement (respectivement, de 4 500 personnes et de 16 700 personnes). En Wallonie, compte tenu du

¹⁸ Selon la définition du BFP : les demandeurs d'emploi inoccupés selon les sources administratives, plus les chômeurs âgés. Comme le régime des chômeurs âgés a pratiquement disparu depuis 2023, il n'y a quasiment plus de différences à partir de ce moment-là entre le chômage selon la définition du BFP et le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés.

changement de réglementation, ces différences ont été encore plus importantes : le nombre total de chômeurs y a augmenté de 4 500 personnes, mais le nombre de chômeurs indemnisés a diminué de 6 900 personnes.

Outre le Forem, le VDAB et Actiris ont également pris des initiatives l'année dernière pour élargir la population éligible à un accompagnement professionnel. La hausse du taux de chômage dans les trois régions (à 14,7% à Bruxelles, 5,4% en Flandre et 12,7% en Wallonie) n'est donc pas uniquement due à la moindre croissance de l'emploi mais également à ce facteur. Abstraction faite de ce dernier, le taux de chômage serait resté stable à Bruxelles et n'aurait augmenté que de 0,1 pp en Wallonie et de 0,2 pp en Flandre. En chiffres absolus, le chômage a augmenté en 2023 de 2 700 personnes à Bruxelles, de 18 900 personnes en Flandre et de 13 600 personnes en Wallonie. Le nombre de chômeurs indemnisés a, par contre, continué de baisser (respectivement, de 1 900 personnes, 3 800 personnes et 2 600 personnes).

En 2024, les taux de chômage continuent d'augmenter, plus fortement en Wallonie (+0,74 pp, à 13,4%) et en Flandre (+0,53 pp, à 5,9%) qu'à Bruxelles (+0,24 pp, à 15,0%). À nouveau, l'élargissement de la population des demandeurs d'emploi joue un rôle important à cet égard. Sans cet effet, la hausse du taux de chômage en Wallonie et en Flandre se limiterait à, respectivement, +0,06 pp et +0,20 pp, et le taux de chômage à Bruxelles baisserait même légèrement (-0,03 pp). Le ralentissement de la croissance de la population active occupée – qui est moins prononcé en Wallonie – pousse les taux de chômage à la hausse. Cet impact est tempéré par le fait que la croissance de la population active s'affaiblit également, surtout à Bruxelles où la disparition de l'impulsion démographique supplémentaire des années 2022-2023 pèse davantage et où la forte augmentation des taux d'activité survenue après la crise sanitaire perd en vigueur (voir section 3.2.1).

Durant les années 2025-2026, la croissance de la population active occupée se renforce dans les trois régions. En outre, nous supposons que les effets des changements de réglementation pour les demandeurs d'emploi atteignent leur vitesse de croisière (à l'exception d'un petit effet d'acquis de croissance en 2025). La croissance de la population active est toutefois fortement soutenue, durant cette période, par l'augmentation des taux d'activité des catégories d'âges plus élevés, de sorte que les taux de chômage régionaux restent pratiquement stables, s'établissant en 2026 à 15,0% à Bruxelles, 5,8% en Flandre et 13,5% en Wallonie.

À partir de 2027, cette impulsion supplémentaire dans les catégories d'âges plus élevés disparaît et la croissance de la population active occupée est, dans les trois régions, structurellement plus élevée que celle de l'offre de travail. Les taux de chômage diminuent de manière régulière durant cette période, pour atteindre 13,6% à Bruxelles en 2029, 4,8% en Flandre et 12,6% en Wallonie. La baisse au cours de ces trois années est du même ordre de grandeur en Flandre et en Wallonie. Alors que la croissance de la population active flamande est – principalement pour des raisons démographiques – légèrement supérieure à celle de la Wallonie, l'écart de croissance de la population active occupée entre la Flandre et la Wallonie s'estompe également au cours de cette période. La baisse du taux de chômage bruxellois est plus prononcée. La croissance de l'offre de travail de cette région s'affaiblit plus fortement pour des raisons démographiques et en raison de l'estompement de l'augmentation des taux d'activité, tandis que la croissance de la population active occupée y reste soutenue grâce à l'évolution favorable du solde des navetteurs.

Sur l'ensemble de la période de projection 2024-2029, la baisse du taux de chômage est aussi plus forte à Bruxelles (-1,1 pp) qu'en Flandre (-0,6 pp) et en Wallonie (-0,0 pp). Si l'on corrige pour l'élargissement du groupe cible des demandeurs d'emploi en début de période, les différences entre les régions sont alors moins marquées (période 2024-2029 : Bruxelles : -1,4 pp ; Flandre : -0,9 pp ; Wallonie : -0,8 pp). À moyen terme, le nombre total de chômeurs diminue de 2 500 personnes (-2,8%) à Bruxelles et de 13 000 personnes (-7,2%) en Flandre mais augmente de 8 300 personnes (+3,8%) en Wallonie. Le recul plus marqué du nombre de chômeurs indemnisés tant à Bruxelles (-2 900 personnes ou -5,7%) qu'en Flandre (-12 900 personnes ou -13,5%) et son recul également en Wallonie (-8 900 personnes ou -7,5%) doivent également être attribués à l'élargissement du groupe cible des demandeurs d'emploi (non indemnisés) au début de la période de projection.

Tableau 11 Résultats de la projection régionale du marché du travail

	2021	2022	2023	2024	2025	Moyennes		
						2026-2029	2018-2023	2024-2029
1. Emploi intérieur								
1.1. Emploi intérieur total, en milliers (1)								
Royaume	4992,3	5095,9	5136,6	5163,4	5199,6	5309,3	4972,7	5376,6
Région de Bruxelles-Capitale	718,5	729,9	733,2	734,0	736,7	744,0	718,7	748,5
Région flamande	2946,8	3017,7	3047,4	3067,4	3093,5	3172,6	2934,4	3221,3
Région wallonne	1327,0	1348,3	1356,0	1362,0	1369,5	1392,6	1319,6	1406,8
1.2. Évolution en milliers								
Royaume	93,9	103,7	40,7	26,8	36,2	44,3	64,7	40,0
Région de Bruxelles-Capitale	7,1	11,4	3,2	0,8	2,7	3,0	5,4	2,6
Région flamande	59,1	70,9	29,7	20,0	26,0	32,0	44,9	29,0
Région wallonne	27,7	21,3	7,7	5,9	7,5	9,3	14,4	8,5
1.3. Évolution en pour cent								
Royaume	1,9	2,1	0,8	0,5	0,7	0,8	1,3	0,8
Région de Bruxelles-Capitale	1,0	1,6	0,4	0,1	0,4	0,4	0,8	0,3
Région flamande	2,0	2,4	1,0	0,7	0,8	1,0	1,6	0,9
Région wallonne	2,1	1,6	0,6	0,4	0,6	0,7	1,1	0,6
2. Solde des travailleurs frontaliers (1)								
Royaume	81,8	81,9	82,0	82,0	82,0	82,0	82,4	82,0
Région de Bruxelles-Capitale	29,4	29,9	30,0	30,2	30,4	30,9	29,2	31,2
Région flamande	17,6	16,2	15,1	14,5	13,9	12,4	18,9	11,5
Région wallonne	34,8	35,8	36,9	37,3	37,7	38,7	34,3	39,3
3. Solde des navettes interrégionales (1)								
Royaume	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Région de Bruxelles-Capitale	-256,5	-253,3	-248,3	-244,1	-241,7	-235,8	-255,6	-231,8
Région flamande	134,6	128,0	123,3	118,2	113,7	103,8	133,5	97,6
Région wallonne	122,0	125,3	125,0	125,9	128,0	132,1	122,1	134,1
4. Population active occupée (de 15 ans et plus)								
4.1. Population active occupée, en milliers (1)								
Royaume	5074,1	5177,8	5218,6	5245,4	5281,6	5391,3	5055,1	5458,6
Région de Bruxelles-Capitale	491,3	506,5	514,9	520,1	525,4	539,1	492,3	548,0
Région flamande	3099,0	3162,0	3185,8	3200,1	3221,0	3288,8	3086,8	3330,4
Région wallonne	1483,8	1509,4	1517,9	1525,2	1535,2	1563,4	1476,0	1580,2
4.2. Évolution en milliers								
Royaume	93,3	103,8	40,8	26,8	36,2	44,3	64,8	40,0
Région de Bruxelles-Capitale	7,6	15,2	8,4	5,2	5,3	5,7	8,2	5,5
Région flamande	55,9	63,0	23,8	14,3	20,9	27,3	39,7	24,1
Région wallonne	29,8	25,6	8,5	7,3	10,0	11,2	16,8	10,4
4.3. Évolution en pour cent								
Royaume	1,9	2,0	0,8	0,5	0,7	0,8	1,3	0,8
Région de Bruxelles-Capitale	1,6	3,1	1,7	1,0	1,0	1,1	1,7	1,0
Région flamande	1,8	2,0	0,8	0,4	0,7	0,8	1,3	0,7
Région wallonne	2,1	1,7	0,6	0,5	0,7	0,7	1,2	0,7

	2021	2022	2023	2024	2025	Moyennes		
						2026-2029	2018-2023	2024-2029
5. Taux d'emploi (1)								
5.1. Taux d'emploi, définition HERMREG (2)								
Royaume	68,8	69,8	69,9	70,1	70,5	71,9	68,5	72,9
Région de Bruxelles-Capitale	59,3	60,4	60,5	60,6	61,0	62,2	59,4	63,1
Région flamande	73,6	74,6	74,7	74,8	75,2	76,7	73,3	77,7
Région wallonne	63,4	64,3	64,6	64,9	65,4	66,8	63,0	67,7
5.2. Taux d'emploi, UE 2020 (3)								
Royaume	70,6	71,9	72,1	72,3	72,5	73,5	70,8	74,1
Région de Bruxelles-Capitale	62,2	65,2	66,5	66,7	67,0	68,0	63,1	68,8
Région flamande	75,3	76,7	76,8	76,9	77,1	78,0	75,6	78,7
Région wallonne	65,2	65,7	65,5	65,8	66,1	67,1	64,9	67,7
6. Chômage								
6.1. Chômage, définition BFP, en milliers (1)								
Royaume	465,4	454,6	489,8	528,3	537,6	511,5	485,2	482,7
Région de Bruxelles-Capitale	88,9	86,3	89,1	91,7	93,2	90,6	89,4	86,5
Région flamande	174,5	161,7	180,6	200,6	203,6	185,1	185,2	167,7
Région wallonne	202,1	206,6	220,2	236,1	240,8	235,8	210,6	228,4
6.2. Évolution en milliers								
Royaume	-32,6	-10,8	35,2	38,5	9,3	-13,7	-11,3	-1,2
Région de Bruxelles-Capitale	-0,4	-2,5	2,7	2,6	1,5	-1,7	-1,5	-0,4
Région flamande	-23,3	-12,8	18,9	19,9	3,1	-9,0	-7,9	-2,2
Région wallonne	-8,9	4,5	13,6	15,9	4,7	-3,1	-1,9	1,4
6.3. Évolution en pour cent								
Royaume	-6,5	-2,3	7,7	7,9	1,8	-2,6	-2,0	-0,2
Région de Bruxelles-Capitale	-0,5	-2,9	3,2	3,0	1,7	-1,8	-1,5	-0,4
Région flamande	-11,8	-7,3	11,7	11,0	1,5	-4,7	-3,5	-1,0
Région wallonne	-4,2	2,2	6,6	7,2	2,0	-1,3	-0,7	0,7
6.4. Taux de chômage, définition BFP (1)								
Royaume	8,4	8,1	8,6	9,2	9,2	8,7	8,8	8,1
Région de Bruxelles-Capitale	15,3	14,6	14,7	15,0	15,1	14,4	15,4	13,6
Région flamande	5,3	4,9	5,4	5,9	5,9	5,3	5,7	4,8
Région wallonne	12,0	12,0	12,7	13,4	13,6	13,1	12,5	12,6
6.5. Taux de chômage, hors chômeurs âgés (1)								
Royaume	8,4	8,1	8,6	9,1	9,2	8,7	8,7	8,1
Région de Bruxelles-Capitale	15,3	14,6	14,7	15,0	15,1	14,4	15,3	13,6
Région flamande	5,3	4,9	5,4	5,9	5,9	5,3	5,6	4,8
Région wallonne	12,0	12,0	12,7	13,4	13,6	13,1	12,4	12,6

(1) La colonne 2024-2029 donne la valeur en fin de période (2029).

(2) Rapport entre la population active occupée (15 ans et plus) selon la définition HERMREG (emploi intérieur régional selon les Comptes régionaux, majoré de l'estimation HERMREG du solde régional des navettes et du travail frontalier) et la population âgée de 15 à 64 ans.

(3) Population 20-64 ans, mesurée à partir de l'Enquête sur les forces de travail.

4. Comptes de revenus des ménages

Ce chapitre présente les résultats des projections à moyen terme des principaux agrégats des comptes de revenus des ménages selon la région de résidence. Les tableaux 12 à 15 reprennent les résultats pour la Belgique et chacune des trois régions du pays. La section 4.1 porte sur le solde des revenus primaires et ses composantes tandis que la section 4.2 aborde les prestations sociales et la section 4.3 les impôts courants. Enfin, la section 4.4 analyse l'évolution du revenu disponible des ménages.

Les projections relatives aux revenus des ménages se basent sur les données publiées par l'ICN¹⁹ pour la période 1995-2022. La période de projection débute donc en 2023 et s'étend jusqu'en 2029. Sauf mention contraire, les résultats analysés ci-dessous sont exprimés en termes réels. Plus précisément, ils sont déflatés à l'aide du déflateur de la consommation privée pour la Belgique. Après le pic atteint en 2022 (9,8%), la croissance des prix à la consommation privée a ralenti en 2023 mais tout en restant encore élevée (5,4%). Elle devrait poursuivre sa normalisation pour atteindre 1,9% au cours des années 2024-2025 et 1,8% au cours de la période 2026-2029.

4.1. Revenus primaires

L'année 2022 a été marquée par la poursuite du redressement de l'activité économique en Belgique après la crise sanitaire, accompagné de nombreuses créations d'emplois, mais surtout par une inflation très élevée.

Dans ce contexte inflationniste, **le solde des revenus primaires des ménages belges²⁰ a affiché un très léger recul de 0,1% en 2022**. Ce sont essentiellement les revenus du travail qui ont pâti de cette situation particulière. Malgré l'évolution pourtant dynamique de l'emploi cette année-là (+2,1% aussi bien pour les travailleurs salariés qu'indépendants), le niveau historique de l'inflation a lourdement pesé sur la croissance réelle de la masse salariale (-0,2%) et plus encore du revenu mixte des indépendants (-3,8%). Du côté des salariés, l'indexation intervient avec un certain retard et n'a donc pas permis de compenser entièrement la hausse des prix en 2022, avec à la clé une baisse de 2,2% du salaire brut par tête. Du côté des indépendants, le revenu mixte par tête a souffert encore davantage, chutant de 5,8%. Contrairement aux salariés, les indépendants ne bénéficient pas d'une indexation automatique de leurs revenus. Les pertes enregistrées par les ménages belges du côté des revenus du travail ont été compensées – au niveau macroéconomique – par la croissance élevée des revenus nets de la propriété (+6,1%).

À l'échelle régionale, les évolutions apparaissent contrastées pour 2022. À Bruxelles et en Flandre, le solde des revenus primaires a mieux résisté à l'envolée des prix. Bien qu'affaiblie, la croissance du solde des revenus primaires des ménages bruxellois et flamands est ainsi restée positive (respectivement +0,6% et +0,5%) alors que les ménages wallons ont, au contraire, connu une baisse du total de leurs revenus primaires (-1,5%). La Région bruxelloise s'est distinguée par une meilleure tenue de la masse

¹⁹ Institut des comptes nationaux, « Comptes régionaux 2022 », février 2024. Pour plus de détails concernant les données et la méthodologie relatives aux comptes de revenus de ménages, voir le rapport sur les Perspectives économiques régionales 2019-2024, BFP – IBSA – IWEPS – Statistiek Vlaanderen (2019).

²⁰ Les chiffres relatifs au solde des revenus primaires présentés ici sont calculés hors cotisations sociales à la charge des employeurs (D.12).

salariale liée au dynamisme remarquable de l'emploi salarié. De fait, le nombre de résidents bruxellois ayant un emploi salarié a augmenté de 3,5% en 2022, contre une hausse d'environ 2% dans les deux autres régions. La Flandre, malgré une croissance soutenue de l'emploi salarié et plus encore indépendant, a affiché un léger recul de la masse salariale et une baisse beaucoup plus nette du revenu mixte. Tant en Flandre qu'à Bruxelles, la très forte croissance des revenus nets de la propriété (entre 10% et 12%) a contrebalancé l'évolution défavorable des revenus liés au travail. Cela n'a pas été le cas du côté wallon. En effet, la Wallonie s'est trouvée pénalisée non seulement par une dynamique de l'emploi moins favorable (à la fois du côté salarié et indépendant) mais aussi et surtout par une chute des revenus nets de la propriété (-6,7%).

L'année 2023 a été caractérisée au niveau national par un net ralentissement de la croissance de l'activité économique et de l'emploi (respectivement +1,4% et +0,8%). Malgré cela, **le solde des revenus primaires en Belgique devrait avoir progressé de 3,6% en termes réels**. En effet, l'inflation a connu un recul important en 2023 de sorte que, à l'inverse de l'année précédente, l'indexation des salaires a dépassé l'inflation. Dans ces conditions, la croissance réelle de la masse salariale aurait grimpé à 3,1%. Le revenu mixte des indépendants s'est également redressé de façon nette en 2023 tandis que la croissance des revenus nets de la propriété a encore accéléré, stimulée par la hausse des taux d'intérêt.

La Région bruxelloise se démarque à nouveau par une progression particulièrement rapide de sa masse salariale en 2023 (+4,7%, contre une hausse plutôt proche de 3% dans les deux autres régions). En effet, malgré la baisse généralisée des créations d'emplois au niveau belge, la Région bruxelloise afficherait encore une croissance de son emploi salarié (au lieu de domicile) plus de trois fois plus élevée que dans les autres régions. La Flandre, de son côté, se distingue par une croissance élevée du revenu mixte soutenue par l'évolution nettement plus dynamique de son emploi indépendant par rapport aux deux autres régions. En Wallonie, le redressement des revenus issus du travail en 2023 serait moins marqué qu'en Flandre, notamment en raison d'une progression plus modeste du nombre d'indépendants. Poursuivis par la remontée des taux d'intérêt qui se renforce encore en 2023, les revenus nets de la propriété devraient enregistrer une forte hausse dans les trois régions (+11% à Bruxelles et +8% dans les autres régions).

Pour 2024 et 2025, les créations d'emplois devraient être un peu moins nombreuses (voir chapitre 3), tandis que l'inflation poursuivrait sa baisse de manière progressive. **La croissance du solde des revenus primaires des ménages belges retomberait à 2,0% en 2024 et à 1,9% en 2025**. Ce ralentissement après le rebond de 2023 traduit une baisse généralisée de la croissance au sein des trois principales composantes des revenus primaires. Pour les revenus du travail considérés de manière globale, la dynamique de l'emploi légèrement moins favorable, tant du côté des salariés que des indépendants, devrait peser négativement. L'indexation plus faible des salaires du secteur privé prévue en 2024 et 2025 expliquerait également le ralentissement de la croissance de la masse salariale durant ces deux années. Il faut toutefois souligner que cette indexation, bien qu'en recul, resterait nettement supérieure à la croissance du déflateur de la consommation privée, soutenant donc la croissance réelle des salaires. En 2025, cette dernière serait également appuyée par une hausse plus importante des salaires bruts horaires avant indexation.

À l'échelle régionale, l'évolution du solde des revenus primaires bruxellois resterait plus dynamique que dans les deux autres régions en 2024 et 2025. Le rythme de croissance fléchirait toutefois à Bruxelles en 2025 alors qu'il se maintiendrait ailleurs. Cela s'explique en grande partie par la progression moins soutenue de la masse salariale bruxelloise en 2025, en ligne avec le ralentissement de la croissance du nombre de travailleurs salariés résidant à Bruxelles. La croissance des revenus nets de la propriété serait positive dans les trois régions en 2024 et 2025 (mais toujours moins élevée en Wallonie) mais elle s'inscrirait partout en baisse par rapport à 2023.

À moyen terme, la croissance du PIB belge devrait se maintenir tandis que les créations d'emplois seraient un peu plus nombreuses. L'inflation retrouve une progression davantage conforme à la tendance et, par conséquent, l'indexation des salaires retrouve aussi une trajectoire plus stable. **La croissance du solde des revenus primaires en Belgique se stabiliserait à hauteur de 1,3% par an en moyenne sur la période 2026-2029.** La contribution du revenu mixte des indépendants et des revenus nets de la propriété serait positive avec une croissance proche de 1% par an en moyenne pour ces deux composantes. La principale contribution à la croissance des revenus primaires au niveau national viendrait toutefois de la masse salariale qui progresserait en moyenne de 1,3% chaque année entre 2026 et 2029. Elle serait portée par la hausse du salaire brut horaire avant indexation dans le secteur marchand et l'augmentation de l'emploi salarié.

Au niveau régional, la croissance du solde des revenus primaires sur la période 2026-2029 atteindrait en moyenne annuelle 1,1% en Wallonie, 1,3% en Flandre et 1,5% à Bruxelles. Cette dernière région bénéficierait, comme les années précédentes, d'une augmentation plus importante de la masse salariale (+1,7% par an), liée essentiellement à l'évolution plus dynamique de l'emploi salarié des résidents bruxellois. Leur nombre augmenterait en effet de 1,0% par an, contre 0,7% dans les autres régions. L'évolution du salaire moyen par tête serait plus proche entre les trois régions, comprise entre 0,5% et 0,7% par an. La Flandre continuerait à devancer assez nettement les autres régions en matière de croissance du revenu mixte au cours de la période 2026-2029 (+1,2% par an). Du côté wallon, la progression du revenu mixte resterait freinée par une dynamique moindre de l'emploi indépendant. Enfin, en ce qui concerne les revenus nets de la propriété, le profil d'évolution serait similaire dans les trois régions avec un ralentissement progressif de la croissance attendu au fil des années. En moyenne sur la période 2026-2029, la progression des revenus nets de la propriété serait la plus forte en Flandre (+1,0% par an), devant Bruxelles (+0,9%) et la Wallonie (+0,7%).

4.2. Prestations sociales

En 2022, la croissance nominale des prestations sociales dont bénéficient les ménages belges n'a pas été suffisante pour compenser la forte hausse de l'inflation²¹. Après la diminution déjà enregistrée l'année précédente, **le montant total des prestations sociales a donc continué à baisser en termes réels en 2022 et de façon encore plus prononcée (-4,4%).** Ce recul est en grande partie imputable à la suppression des mesures liées au chômage temporaire et au droit passerelle qui avaient été mises en place

²¹ Les mécanismes d'indexation interviennent avec un certain retard. Pour cette raison, l'indexation des prestations sociales en 2022 a été nettement inférieure à la croissance du déflateur de la consommation privée (7,9% contre 9,8%). Pour rappel, ce dernier est utilisé dans ce chapitre pour déterminer les évolutions en termes réels.

pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire²². Les dépenses consacrées aux allocations de chômage ont également reculé (-11,9%) sous l'effet de la diminution du nombre de chômeurs indemnisés en Belgique. À l'inverse, plusieurs catégories de prestations sociales ont crû plus rapidement en 2022. Cette accélération reflète principalement le relèvement progressif (sur la période 2021-2024) de la pension minimum ainsi que des minima en matière de revenu (équivalent) d'intégration, d'allocations aux personnes handicapées et de la garantie de revenus aux personnes âgées.

La diminution en termes réels des prestations sociales en 2022 a touché les trois régions belges mais dans des mesures différentes. La baisse a été plus importante à Bruxelles (-7,8%) qu'en Flandre et en Wallonie (-4,0% dans les deux cas). Cette baisse plus marquée à Bruxelles s'explique notamment par le fait que le poids des mesures Covid (en très nette baisse en 2022) dans le total des prestations sociales y était plus important que dans les deux autres régions.

Après deux années consécutives de baisse, les projections tablent sur un **rebond de la croissance réelle des prestations sociales au niveau national en 2023 (2,5%)**. Contrairement à l'année précédente, l'indexation des prestations sociales a dépassé en 2023 la croissance du déflateur de la consommation privée (6,1% contre 5,4%).

En dehors de ces effets de prix, d'autres facteurs ont soutenu la croissance des prestations sociales en 2023. La principale contribution a été fournie par l'important poste des pensions (relèvement progressif du montant minimum et vieillissement de la population) mais d'autres catégories de dépenses de moindre ampleur y ont également contribué. Il s'agit notamment des allocations de maladie-invalidité, du revenu d'intégration (relèvement progressif des minima et nombre de bénéficiaires qui repart à la hausse) et des allocations de chômage (relèvement progressif des minima dont l'impact est toutefois atténué par la baisse du nombre de chômeurs indemnisés). Enfin, on peut également pointer l'augmentation importante des dépenses consacrées à l'équivalent du revenu d'intégration en raison de l'accueil des réfugiés fuyant la guerre en Ukraine.

Au niveau régional, la croissance de l'ensemble des prestations sociales en 2023 aurait été assez proche en Flandre et en Wallonie (2,7% et 2,3%). La Région bruxelloise aurait connu une progression moins dynamique (1,7%), essentiellement en raison de la croissance moins importante des dépenses de pensions et du poids moins important de celles-ci dans le total des prestations sociales bruxelloises.

En 2024 surtout et en 2025 dans une moindre mesure, la progression du total des prestations sociales reçues par les ménages belges serait plus soutenue (respectivement 4,1% et 2,8%). Durant ces deux années, et en particulier en 2024, l'indexation des prestations sociales dépasserait encore nettement la croissance du déflateur de la consommation privée. Pour 2024, la croissance réelle des dépenses liées aux pensions et aux indemnités de maladie-invalidité serait particulièrement élevée tandis que les dépenses consacrées aux allocations de chômage diminueraient. L'année 2024 coïnciderait par ailleurs avec le pic de la prise en charge des réfugiés ukrainiens (au niveau de l'équivalent du revenu d'intégration). Cet impact ne diminuerait ensuite que lentement et resterait visible jusqu'en fin de projection.

²² Les dépenses liées au chômage temporaire Covid et au droit passerelle Covid sont enregistrées en tant que « prestations d'assistance sociale en espèces » (D.623) dans le cadre de la comptabilité nationale.

Concernant 2025, l'arrivée en régime de croisière des relèvements des minimas ainsi que le relèvement de l'âge légal de la retraite devraient réduire la croissance des montants alloués aux pensions.

Le total des prestations sociales devrait suivre dans les trois régions le même profil d'évolution qu'au niveau national, à savoir une croissance particulièrement vigoureuse en 2024 et toujours importante bien qu'en retrait en 2025. Le rythme de progression des prestations sociales serait le plus faible en Région bruxelloise et le plus élevé en Région flamande, la Wallonie se situant entre les deux.

Sur la période 2026-2029, la croissance des prestations sociales pour l'ensemble de la Belgique se stabiliserait à hauteur de 2,0% par an en moyenne. Ce chiffre reste plus élevé que la moyenne de 1,1% observée durant la décennie qui a précédé la crise sanitaire. Les dépenses de chômage seraient en légère hausse en 2025-2026 (suite au relèvement de l'âge légal de la retraite), avant de repartir à la baisse de façon de plus en plus marquée les années suivantes en raison principalement de la baisse du nombre de bénéficiaires (malgré le relèvement de l'âge légal de la pension). Sur l'ensemble de la période 2026-2029, leur diminution atteindrait 1,1% par an. En matière de pensions, les dépenses continueraient à augmenter sous l'effet du vieillissement de la population en Belgique. Selon les projections, elles progresseraient de 2,6% par an en moyenne entre 2026 et 2029. Ce rythme serait toutefois plus faible qu'en début de projection en raison notamment de la disparition de l'impulsion relative au relèvement progressif de la pension minimum. De même, la croissance des prestations en maladie-invalidité resterait élevée à moyen terme (bien qu'inférieure par rapport au début de la projection), alimentée par l'augmentation du nombre d'invalides impactée notamment par le relèvement de l'âge légal de la pension. Sur la période 2026-2029, la hausse des dépenses de maladie-invalidité devrait atteindre 2,0% par an moyenne dans le régime des travailleurs salariés.

Au niveau régional, Bruxelles devrait, comme par le passé, enregistrer une hausse des prestations sociales moins forte à moyen terme que dans les deux autres régions. **Sur la période 2026-2029, la croissance du montant total des prestations sociales s'élèverait ainsi à 1,5% par an en Région bruxelloise, contre 1,9% en Wallonie et 2,2% en Flandre.** Une partie importante de cet écart s'explique, à nouveau, par les dépenses liées aux pensions qui, du côté bruxellois, ont à la fois une importance relative plus faible et devraient progresser bien moins rapidement. Du côté des allocations de chômage, la baisse des dépenses attendue à moyen terme interviendrait plus précocement et plus fortement en Flandre que dans les deux autres régions.

4.3. Impôts courants

L'Impôt des Personnes Physiques (IPP) constitue la composante principale du montant total des impôts courants sur le revenu des ménages belges. En projection, l'évolution de l'IPP payé par les ménages d'une région est fonction de la base imposable régionale (composée des salaires, du revenu des indépendants et des revenus de remplacement de chaque région ; voir sections 4.1 et 4.2), des nombres de contribuables de la région, d'un coefficient de progressivité propre à chaque région et des mesures ou réformes prévues aux différents niveaux de pouvoir collectant l'IPP (notamment : pour le niveau fédéral : la réforme du précompte professionnel ; pour le niveau régional : la suppression du bonus logement (ou « woonbonus ») à Bruxelles et en Flandre et la création du chèque habitat en Wallonie...).

Entre 2022 et 2025, à l'exception notable de 2023, la croissance des impôts courants sur le revenu des ménages belges serait particulièrement élevée. Elle serait notamment stimulée ces années-là par l'évolution dynamique de la composante « revenus primaires » de la base imposable (net redressement en 2021 après le creux de la crise sanitaire, effet positif de l'indexation en 2023 et 2024). L'indexation des barèmes fiscaux avec l'inflation de 2022 réduit la croissance de l'IPP en 2023.

Sur la période 2026-2029, les projections tablent sur une croissance annuelle moyenne des impôts courants sur le revenu de 2,1% pour la Belgique. Au niveau régional, la hausse des prélèvements sur le revenu serait, en moyenne, de 2,4% par an pour Bruxelles, 2,2% pour la Flandre et 1,8% pour la Wallonie. Cette progression des impôts courants par région est en ligne avec la progression des revenus primaires de chaque région.

4.4. Revenu disponible

L'ajout au solde des revenus primaires (analysés à la section 4.1) des différentes composantes du compte de distribution secondaire du revenu (dont les plus importantes, les prestations sociales et les impôts à charge des ménages, ont été discutées aux sections 4.2 et 4.3) permet de calculer le revenu disponible des ménages. L'évolution de ce solde, par région, durant la période de projection est décrite ci-dessous, en mettant en exergue les principaux éléments qui permettent de l'expliquer.

En 2022, le niveau d'inflation historiquement élevé a lourdement pesé sur le pouvoir d'achat des ménages belges. En raison des effets retardés de l'indexation des salaires et des prestations sociales, le revenu disponible a reculé de 1,9% en termes réels au niveau national en 2022 et ce, malgré l'évolution pourtant dynamique de l'emploi. Le revenu disponible des ménages flamands aurait mieux résisté (-1,3%) que celui de leurs homologues bruxellois et wallons (respectivement -2,4% et -3,1%).

En 2023, les effets de retard ont cette fois joué en sens inverse, l'indexation dépassant l'inflation qui avait entamé sa baisse. Dès lors, la croissance du revenu disponible des ménages belges aurait atteint 3,5%. Les Régions bruxelloise et flamande enregistreraient une progression proche de 4%, sensiblement plus élevée que celle attendue en Wallonie (+2,8%), cette dernière étant pénalisée essentiellement par une dynamique moins favorable au niveau des revenus primaires.

L'inflation devrait poursuivre sa baisse durant les années 2024 et 2025 mais l'indexation des salaires et des prestations sociales lui resterait néanmoins encore supérieure, soutenant ainsi le pouvoir d'achat des ménages belges. À l'inverse, la dynamique légèrement moins favorable de l'emploi atténuerait quelque peu la croissance des revenus du travail. Au cours de cette période, l'accélération des prestations sociales s'accompagnerait aussi d'une croissance plus rapide des impôts. En définitive, la croissance du revenu disponible ralentirait tout en restant à un rythme relativement important (+2,1% en 2024 et +1,7% en 2025 au niveau de la Belgique). Les progressions attendues des revenus disponibles dans les trois régions pour ces deux années devraient être assez proches de ces valeurs nationales.

Au cours de la période 2026-2029, l'inflation ainsi que la croissance des différentes composantes du revenu disponible devraient se normaliser. Par ailleurs, le vieillissement de la population belge devrait continuer à alimenter la croissance des dépenses consacrées aux pensions qui représente de loin le poste

le plus important au sein des prestations sociales. Dans ce contexte, les projections tablent sur **une croissance du revenu disponible des ménages belges de 1,4% par an en moyenne entre 2026 et 2029**. À titre de comparaison, ce rythme est plus élevé que celui observé au cours de la période 2000-2019 (+1,1% par an). Les trois régions afficheraient une progression du revenu disponible semblable, malgré des évolutions parfois fort contrastées au niveau des différentes composantes. La Région bruxelloise se démarque notamment par une croissance du solde des revenus primaires plus élevée, grâce au dynamisme de sa population active occupée, mais, à l'inverse, par une moindre hausse des prestations sociales et en particulier des pensions. Les dépenses de pensions augmenteraient en effet sensiblement plus en Wallonie et davantage encore en Flandre, deux régions où le poids relatif de ces dépenses est en outre plus important. En définitive, la croissance du revenu disponible des ménages flamands devait atteindre 1,5% par an en moyenne sur la période 2026-2029, contre respectivement 1,4% et 1,3% pour leurs voisins bruxellois et wallons.

Le pouvoir d'achat des ménages peut être mesuré, au niveau macro-économique, en rapportant le revenu disponible réel au nombre d'habitants. La prise en compte de la croissance de la population, qui a été nettement plus forte à Bruxelles que dans les deux autres régions au cours de la période 2011-2020²³, donne lieu à un constat différent quant à la position relative des trois régions. En moyenne durant cette période, le revenu disponible réel par habitant a ainsi crû de 0,4% par an en Wallonie, de 0,2% en Flandre et a enregistré une croissance nulle à Bruxelles. À moyen terme, entre 2026 et 2029, la croissance démographique serait plus élevée en Flandre (+0,4% par an en moyenne), suivie de la Wallonie (+0,2%), alors que la population bruxelloise devrait pratiquement stagner (voir tableau 10). Dès lors, la progression du revenu disponible réel par habitant atteindrait 1,4% par an en moyenne pour les ménages bruxellois au cours de la période 2026-2029, contre 1,1% pour les ménages wallons et 1,0% pour les ménages flamands.

²³ Au cours de la période 2011-2020, la croissance annuelle moyenne de la population s'est élevée à 1,0% à Bruxelles, 0,6% en Flandre et 0,4% en Wallonie. La croissance bruxelloise plus dynamique provient essentiellement de la sous-période 2010-2015 durant laquelle les croissances annuelles moyennes de la population se sont élevées à, respectivement, 1,5%, 0,6% et 0,5%.

Tableau 12 Comptes de revenus des ménages - Belgique
Taux de croissance réelle (%)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026- 2029	Moyennes 2011- 2020	2023- 2029
1. Compte d'affectation des revenus primaires								
Excédent d'exploitation (B.2n)	-3,0	-3,0	-3,0	0,7	1,7	1,7	2,5	0,9
Revenu mixte (B.3n)	7,4	-3,8	4,2	1,3	1,1	1,0	0,2	1,5
Salaires et traitements bruts (D.11)	3,9	-0,2	3,1	1,9	2,1	1,3	0,9	1,8
Revenus nets de la propriété (D.4)	10,0	6,1	8,3	3,8	1,1	0,9	-3,0	2,4
2. Solde des revenus primaires (1)	4,6	-0,1	3,6	2,0	1,9	1,3	0,4	1,8
3. Compte de distribution secondaire du revenu								
a. Ressources								
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)	-2,5	-4,4	2,5	4,1	2,8	2,0	2,3	2,5
b. Emplois								
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine,... (D.5)	2,6	4,7	0,5	3,1	3,8	2,1	0,6	2,2
Cotisations sociales à la charge des ménages	1,3	-1,8	3,4	2,2	2,5	1,7	0,8	2,1
Solde des autres transferts courants (D.7)	40,9	-48,2	62,5	36,9	0,5	-7,3	7,7	7,5
4. Revenu disponible (B.6n)	2,2	-1,9	3,5	2,1	1,7	1,4	1,0	1,8
Revenu disponible par habitant	1,8	-2,7	2,8	1,6	1,4	1,1	0,5	1,4
<i>p.m. Déflateur de la consommation privée</i>	2,5	9,8	5,4	1,9	1,9	1,8	1,5	2,3

(1) Hors cotisations sociales à la charge des employeurs

Tableau 13 Comptes de revenus des ménages - Région de Bruxelles-Capitale
Taux de croissance réelle (%)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026- 2029	Moyennes 2011- 2020	2023- 2029
1. Compte d'affectation des revenus primaires								
Excédent d'exploitation (B.2n)	-4,9	-4,1	-2,8	0,6	1,4	1,4	2,7	0,7
Revenu mixte (B.3n)	6,3	-5,8	2,3	-0,1	0,9	0,6	0,6	0,8
Salaires et traitements bruts (D.11)	3,0	0,4	4,7	3,1	2,5	1,7	1,6	2,4
Revenus nets de la propriété (D.4)	7,5	12,1	11,4	4,5	1,2	0,9	-3,0	2,9
2. Solde des revenus primaires (1)	3,4	0,6	4,9	2,8	2,1	1,5	1,0	2,2
3. Compte de distribution secondaire du revenu								
a. Ressources								
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)	-3,4	-7,8	1,7	3,4	2,4	1,5	2,0	1,9
b. Emplois								
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine,... (D.5)	2,4	4,7	2,1	4,1	4,1	2,4	0,4	2,8
Cotisations sociales à la charge des ménages	0,7	-1,6	4,3	2,8	2,7	1,9	1,0	2,5
Solde des autres transferts courants (D.7)	23,8	-17,8	18,2	18,5	1,0	-4,7	13,0	2,2
4. Revenu disponible (B.6n)	0,9	-2,4	4,1	2,3	1,8	1,4	1,3	2,0
Revenu disponible par habitant	0,7	-3,2	3,1	2,0	1,7	1,4	0,3	1,7
<i>p.m. Déflateur de la consommation privée</i>	2,5	9,8	5,4	1,9	1,9	1,8	1,5	2,3

(1) Hors cotisations sociales à la charge des employeurs

Tableau 14 Comptes de revenus des ménages - Région flamande
Taux de croissance réelle (%)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026- 2029	Moyennes 2011- 2020	2023- 2029
1. Compte d'affectation des revenus primaires								
Excédent d'exploitation (B.2n)	-2,9	-2,2	-2,9	0,8	1,8	1,8	2,6	1,0
Revenu mixte (B.3n)	7,0	-3,6	4,6	1,7	1,3	1,2	0,4	1,8
Salaires et traitements bruts (D.11)	4,0	-0,2	3,1	1,7	2,1	1,3	0,9	1,7
Revenus nets de la propriété (D.4)	10,4	9,8	8,0	4,0	1,2	1,0	-2,9	2,4
2. Solde des revenus primaires (1)	4,8	0,5	3,7	1,9	1,9	1,3	0,4	1,8
3. Compte de distribution secondaire du revenu								
a. Ressources								
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)	-2,2	-4,0	2,7	4,3	2,9	2,2	2,5	2,6
b. Emplois								
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine,... (D.5)	1,2	4,7	0,3	3,1	4,0	2,2	0,8	2,3
Cotisations sociales à la charge des ménages	1,5	-1,5	3,5	2,2	2,6	1,7	0,7	2,2
Solde des autres transferts courants (D.7)	48,2	-45,8	55,1	32,6	0,6	-6,7	6,6	6,6
4. Revenu disponible (B.6n)	2,8	-1,3	3,8	2,1	1,7	1,5	1,0	1,9
Revenu disponible par habitant	2,3	-2,2	2,9	1,5	1,2	1,0	0,4	1,4
<i>p.m. Déflateur de la consommation privée</i>	2,5	9,8	5,4	1,9	1,9	1,8	1,5	2,3

(1) Hors cotisations sociales à la charge des employeurs

Tableau 15 Comptes de revenus des ménages - Région wallonne
Taux de croissance réelle (%)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026- 2029	Moyennes 2011- 2020	2023- 2029
1. Compte d'affectation des revenus primaires								
Excédent d'exploitation (B.2n)	-2,5	-4,5	-3,3	0,5	1,6	1,6	2,3	0,7
Revenu mixte (B.3n)	8,6	-3,6	3,6	0,8	0,7	0,5	-0,3	1,0
Salaires et traitements bruts (D.11)	3,8	-0,4	2,6	1,9	2,0	1,2	0,8	1,6
Revenus nets de la propriété (D.4)	9,8	-6,7	7,9	2,9	0,9	0,7	-3,0	2,0
2. Solde des revenus primaires (1)	4,6	-1,5	3,0	1,8	1,8	1,1	0,3	1,6
3. Compte de distribution secondaire du revenu								
a. Ressources								
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)	-2,6	-4,0	2,3	3,9	2,8	1,9	2,1	2,3
b. Emplois								
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine,... (D.5)	5,8	4,6	0,3	2,7	3,5	1,8	0,1	2,0
Cotisations sociales à la charge des ménages	1,6	-1,7	2,9	2,1	2,4	1,5	0,4	1,9
Solde des autres transferts courants (D.7)	38,1	-86,5	426,4	78,3	-0,2	-11,6	6,9	28,3
4. Revenu disponible (B.6n)	1,3	-3,1	2,8	2,0	1,7	1,3	1,0	1,7
Revenu disponible par habitant	1,1	-3,5	2,4	1,7	1,5	1,1	0,7	1,4
<i>p.m. Déflateur de la consommation privée</i>	2,5	9,8	5,4	1,9	1,9	1,8	1,5	2,3

(1) Hors cotisations sociales à la charge des employeurs

5. Finances publiques

5.1. Introduction

Ce chapitre présente les perspectives des finances publiques des communautés et régions individuelles, pour lesquelles, contrairement aux autres modules du modèle HERMREG, une optique institutionnelle est considérée. Il se focalise sur les entités fédérées, bien que les dépenses et les recettes des autres niveaux de pouvoir (fédéral, sécurité sociale et pouvoirs locaux²⁴) exercent également une influence sur l'activité économique intérieure (notamment dans la branche « administration publique et enseignement, cf. chapitre 3) et les revenus des ménages (par exemple, via les prestations sociales, cf. chapitre 4) des trois régions. Les différentes entités institutionnelles pour lesquelles nous présentons les perspectives à moyen terme sont la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune, la Communauté flamande (y compris la Région flamande), la Région wallonne et la Communauté française. Il est à noter que, comme dans les éditions précédentes des Perspectives régionales, un compte consolidé pour la Région de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire commune est présenté (au lieu d'un compte individuel pour chacune).

La projection de finances publiques a pour point de départ les comptes provisoires de 2023 publiés par l'Institut des comptes nationaux (ICN) en avril 2024 complétés, le cas échéant, d'informations plus récentes. Contrairement aux comptes de l'ICN, les recettes de la vente de permis d'émissions sont ici comptabilisées dans les comptes des trois Régions selon la clé de répartition prévalant jusqu'en 2020, malgré l'absence de nouvel accord concernant une clé de répartition.

Pour 2024 et à moyen terme, la projection est guidée par le cadre macroéconomique et démographique des présentes Perspectives, par une modélisation des dépenses et des recettes tenant compte à la fois de leurs déterminants structurels et des législations en place, par une analyse des décisions budgétaires annuelles et pluriannuelles prises aux différents niveaux de pouvoir et, le cas échéant, par des hypothèses interprétatives de ces décisions quand l'information est lacunaire. Les annonces à caractère purement normatif (objectifs budgétaires sans modalités) ne sont pas prises en compte.

La section suivante présente le compte de l'ensemble des communautés et régions et puis les comptes individuels des entités fédérées.

5.2. Ensemble des communautés et régions

Le solde de financement des communautés et régions s'est sensiblement détérioré en 2023, et ce malgré un solde du décompte de la Loi spéciale de financement (LSF) de 2 milliards d'euros. Cette détérioration résulte essentiellement du recul des droits d'enregistrement à la suite du ralentissement du marché immobilier, de la hausse des dépenses des plans de relance financés par fonds propres en Flandre et en Wallonie, de l'effet d'année pleine des nombreuses indexations de 2022, des mesures de soutien liées à la hausse des prix de l'énergie ainsi que de la hausse des charges d'intérêts.

²⁴ Le détail de la projection des finances de ces autres niveaux de pouvoir est donné dans BFP (2024), Perspectives économiques 2024-2029 – version de juin.

Tableau 16 Compte des communautés et régions
En pour cent du PIB

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Recettes	18,9	19,3	19,0	19,0	18,9	18,7	18,8	18,8
Fiscales et parafiscales	4,7	4,6	4,6	4,7	4,7	4,7	4,8	4,9
Transferts des administrations publiques	10,7	11,2	10,7	10,7	10,6	10,5	10,5	10,5
Autres recettes	3,5	3,6	3,7	3,6	3,6	3,5	3,5	3,5
Dépenses	19,8	20,5	20,5	20,2	20,0	19,7	19,6	19,5
Frais de fonctionnement	7,8	8,0	8,0	7,9	7,8	7,8	7,7	7,6
Prestations sociales	4,8	4,9	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
Autres dépenses primaires finales courantes	2,5	2,4	2,3	2,2	2,2	2,1	2,1	2,1
Investissements	1,4	1,5	1,5	1,5	1,5	1,4	1,3	1,3
Autres dépenses finales en capital	0,5	0,6	0,8	0,7	0,6	0,5	0,5	0,5
Transferts aux administrations publiques	2,5	2,6	2,5	2,5	2,4	2,4	2,4	2,4
Charges d'intérêts	0,3	0,4	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6
Solde de financement	-0,9	-1,2	-1,5	-1,3	-1,1	-1,0	-0,8	-0,6
Communauté flamande	-0,4	-0,4	-0,7	-0,5	-0,3	-0,3	-0,2	-0,1
Communauté française	-0,1	-0,1	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2
Région wallonne	-0,2	-0,4	-0,4	-0,3	-0,3	-0,3	-0,2	-0,2
Région de Bruxelles-Capitale et Cocom	-0,2	-0,3	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2
Autres	0,1	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0

En 2024, les finances régionales poursuivent leur dégradation à la suite principalement du contrecoup de l'important solde du décompte de la LSF de 2023. Les dépenses évoluent peu en 2024 en pourcentage du PIB. Les nouvelles initiatives notamment en matière de garde des enfants et une reprise de dette consécutive à la fusion de communes flamandes sont compensées par la disparition des dépenses liées à la crise énergétique. Les dépenses des plans de relance financés sur fonds propres sont stables par rapport à 2023 en pourcent du PIB.

À moyen terme, le déficit des entités fédérées se résorbe partiellement en raison surtout de l'arrivée à échéance des différents plans de relance. Il reste toutefois supérieur en fin de période de projection à son niveau de 2019. La réduction du déficit du compte des communautés et régions à politique inchangée est attribuable à la Communauté flamande et à la Région wallonne. Le solde de financement de la Communauté française et le solde consolidé de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire commune sont stables à moyen terme.

5.3. Communauté flamande

La légère dégradation du solde de la Communauté flamande en 2023 s'explique principalement par un solde du décompte favorable de la LSF qui a partiellement compensé la forte baisse des recettes de droits d'enregistrement consécutive à la contraction des transactions immobilières, l'augmentation des dépenses de relance du Plan Vlaamse Veerkracht (VVK), l'effet d'année pleine des indexations successives des rémunérations et des prestations sociales de 2022, et les mesures de soutien prises dans le cadre de la crise énergétique.

En 2024, le déficit augmente sensiblement. L'évolution des recettes est influencée par le contrecoup du solde du décompte favorable de la LSF de 2023, une diminution des impôts indirects (diminution de l'obligation de quota en matière de certificats verts, ralentissement du marché immobilier). Les dépenses sont marquées par une disparition des mesures temporaires de crise de 2023, une baisse des subsides pour certificats verts et une réduction des subsides à l'emploi (principalement des réductions groupables pour les travailleurs âgés). Cette diminution est toutefois plus que compensée par une augmentation des dépenses du VVK, une reprise de la dette des communes qui ont fusionné, des initiatives ponctuelles en matière de transition climatique et énergétique (notamment, des primes pour les voitures zéro émission, la prolongation des majorations pour la prime de rénovation Mijn VerbouwPremie) et des impulsions structurelles telles que le renforcement de la garde des enfants et de l'enseignement.

En 2025, le solde s'améliore principalement en raison d'une baisse des dépenses de relance, de la disparition des mesures temporaires prises lors des budgets 2023 et 2024 initiaux et de la reprise attendue du marché immobilier.

Tableau 17 Compte de la Communauté flamande
En milliards d'euros

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Recettes	61,4	67,4	68,5	71,1	73,1	75,3	77,9	80,6
Fiscales et parafiscales	15,6	17,0	17,5	18,5	19,1	19,9	20,8	21,7
Transferts des administrations publiques	34,1	37,8	37,7	39,1	40,1	41,3	42,5	43,9
Autres recettes	11,7	12,6	13,3	13,5	13,9	14,1	14,5	15,0
Dépenses	63,7	69,8	72,5	74,2	75,3	77,0	79,1	81,0
Frais de fonctionnement	24,9	27,0	28,0	28,7	29,4	30,2	30,9	31,6
Prestations sociales	16,6	18,1	19,1	19,8	20,5	21,3	22,1	22,8
Autres dépenses primaires finales courantes	7,9	8,3	7,8	8,0	8,0	8,1	8,2	8,2
Investissements	5,1	5,6	5,6	5,7	5,7	5,6	5,7	5,8
Autres dépenses finales en capital	1,6	2,0	2,7	2,5	2,1	1,9	1,9	1,9
Transferts aux administrations publiques	7,1	7,7	8,2	8,2	8,2	8,4	8,7	8,9
Charges d'intérêts	0,5	1,0	1,1	1,3	1,4	1,5	1,6	1,8
Solde de financement	-2,3	-2,4	-4,1	-3,1	-2,2	-1,7	-1,2	-0,5

À moyen terme, les finances flamandes convergent vers l'équilibre budgétaire, et ce, malgré la hausse des charges d'intérêts. Cette évolution est déterminée par les dépenses qui sont généralement moins dynamiques que les recettes. La dynamique des dépenses sociales, telles que les soins de santé et les allocations familiales, et les investissements dans le projet Oosterweel sont plus que compensés par l'arrivée à terme du Plan Vlaamse Veerkracht (fin 2026) et la croissance dynamique de l'impôt des personnes physiques.

5.4. Communauté française

Le solde du compte de la Communauté française est resté stable en 2023. L'important solde du décompte de la LSF de l'année précédente a ainsi permis d'absorber la progression des dépenses, notamment l'effet d'année pleine de l'indexation des rémunérations de 2022. La Communauté française a également effectué des dépenses temporaires liées aux crises de ces dernières années.

En 2024, les finances de la Communauté française se détériorent sous l'effet du contrecoup du solde du décompte de la LSF et d'un surcroît de dépenses dans un certain nombre de secteurs (renforcement du secteur non marchand, initiatives dans l'enseignement telles que des revalorisations salariales et la mise en œuvre de la réforme de la formation initiale des enseignants). Cette détérioration est toutefois tempérée par la disparition des dépenses liées à la hausse des prix de l'énergie.

Tableau 18 Compte de la Communauté française
En milliards d'euros

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Recettes	22,8	24,7	25,0	25,6	26,2	26,8	27,6	28,5
Fiscales et parafiscales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Transferts des administrations publiques	18,6	20,4	20,4	20,9	21,3	21,9	22,5	23,2
Autres recettes	4,1	4,2	4,6	4,7	4,9	5,0	5,1	5,3
Dépenses	23,6	25,5	26,2	27,0	27,7	28,4	29,2	30,0
Frais de fonctionnement	10,9	11,8	12,3	12,7	12,9	13,2	13,5	13,7
Prestations sociales	2,9	3,1	3,3	3,4	3,5	3,6	3,8	3,9
Autres dépenses primaires finales courantes	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,1	1,1
Investissements	1,2	1,3	1,4	1,3	1,4	1,4	1,5	1,6
Autres dépenses finales en capital	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Transferts aux administrations publiques	7,4	8,1	8,0	8,3	8,4	8,6	8,9	9,1
Charges d'intérêts	0,2	0,2	0,3	0,3	0,4	0,4	0,5	0,6
Solde de financement	-0,8	-0,8	-1,3	-1,3	-1,4	-1,5	-1,6	-1,5

À moyen terme, les financements des accords non marchands et de l'organisation d'une quatrième année d'étude dans le cadre de la réforme de la formation initiale des enseignants atteignent leur rythme de croisière, tandis que le projet Media Square de la RTBF arrive à terme. Le solde budgétaire se dégrade avec la progression des charges d'intérêts et évolue selon le rythme des investissements dans les bâtiments scolaires.

La projection ne tient pas compte de l'impact sur les rémunérations de la mise en place d'un barème 401 pour les enseignants formés en quatre années, étant donné que celui-ci n'a pas encore été fixé.

5.5. Région wallonne

Les finances de la Région wallonne se sont nettement détériorées en 2023. Ses dépenses ont fortement augmenté essentiellement à la suite de l'effet d'année pleine des indexations des rémunérations et de certaines prestations sociales réalisées en 2022, de la hausse des dépenses du plan de relance de la Wallonie (PRW), des dépenses liées à la crise énergétique et de l'augmentation des charges d'intérêts. Bien que ses recettes aient bénéficié d'un solde du décompte favorable de la LSF et des transferts de la Sainte Emilie ainsi que des effets retardés de l'inflation de 2022 sur les additionnels à l'IPP, elles ont subi le contrecoup de l'accélération du rythme des enrôlements à l'IPP en 2022 et la baisse des recettes de droits d'enregistrement et de succession.

Le solde de financement se dégrade légèrement en 2024 en raison du contrecoup du solde du décompte favorable de la LSF et des transferts de la Sainte Emilie en 2023, de la hausse attendue des dépenses du

PRW et de la poursuite de la hausse des charges d'intérêts. La dégradation du solde budgétaire est toutefois atténuée par la fin des dépenses liées à la crise énergétique et par le rebond des droits d'enregistrement.

Tableau 19 Compte de la Région wallonne
En milliards d'euros

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Recettes	16,6	17,8	18,3	18,9	19,4	19,6	20,3	21,0
Fiscales et parafiscales	7,2	7,0	7,6	7,9	8,2	8,6	9,0	9,4
Transferts des administrations publiques	8,0	8,8	8,6	8,8	8,9	9,0	9,2	9,5
Autres recettes	1,5	2,0	2,2	2,2	2,3	2,0	2,0	2,1
Dépenses	17,8	19,9	20,7	21,0	21,6	21,4	21,6	22,1
Frais de fonctionnement	3,4	3,6	3,8	3,9	4,0	4,1	4,2	4,3
Prestations sociales	5,2	5,7	5,9	6,1	6,3	6,4	6,6	6,8
Autres dépenses primaires finales courantes	3,3	3,5	3,4	3,5	3,6	3,6	3,7	3,7
Investissements	0,7	0,7	1,2	1,2	1,2	0,8	0,6	0,6
Autres dépenses finales en capital	0,9	1,3	1,6	1,5	1,5	1,2	1,1	1,1
Transferts aux administrations publiques	3,7	4,3	3,9	3,8	3,9	4,0	4,1	4,2
Charges d'intérêts	0,6	0,9	1,0	1,1	1,1	1,2	1,3	1,4
Solde de financement	-1,2	-2,1	-2,4	-2,1	-2,2	-1,8	-1,3	-1,1

Le déficit budgétaire reste à un niveau élevé en 2025 en raison du maintien d'importantes dépenses du PRW. Il se résorbe toutefois quelque peu par rapport à 2024 à la suite notamment de la réduction des dépenses réalisées dans le cadre des cofinancements européens et de la reprise attendue de l'activité immobilière.

À moyen terme, les finances de la Région wallonne s'améliorent à la suite du reflux des dépenses du PRW (à partir de 2027 dans les hypothèses de la projection), et ce malgré la hausse continue des charges d'intérêts et la disparition progressive du mécanisme de transition de la LSF.

5.6. Région de Bruxelles-Capitale et Commission communautaire commune

Le solde du compte consolidé de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire commune s'est détérioré en 2023 en raison du ralentissement de l'activité immobilière, de dépenses liées aux prix de l'énergie, de l'effet d'année pleine des indexations des rémunérations et des prestations sociales de 2022, et d'une hausse des dépenses d'investissement de la STIB qui avaient reculé en 2022. Cette détérioration est quelque peu tempérée par un solde du décompte favorable de la LSF, ainsi que par une recette exceptionnelle dans les droits de succession.

En 2024, le solde de financement de l'entité consolidée s'améliore sous l'effet du recul des dépenses liées aux prix de l'énergie et des mesures diverses (telles que le moratoire sur les recrutements et le report d'investissements) décidées par la Région pour l'année 2024 en vue de réduire son déficit. Cette amélioration est toutefois tempérée par le contrecoup de la recette exceptionnelle dans les droits de succession, par la mise en œuvre de nouvelles politiques en Cocom (réforme du financement des maisons de repos, renforcement de la lutte contre la toxicomanie, réforme de la première ligne d'aide et de soin,

mise en œuvre du plan social-santé intégré), ainsi que par le financement des dernières tranches de revalorisations salariales dans les pouvoirs locaux et dans le secteur non marchand.

Tableau 20 Compte consolidé de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire commune
En milliards d'euros

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Recettes	7,1	7,6	7,8	8,1	8,2	8,4	8,6	8,8
Fiscales et parafiscales	2,7	2,7	2,9	3,0	3,1	3,3	3,4	3,6
Transferts des administrations publiques	3,5	3,8	3,8	3,9	3,9	4,0	4,0	4,1
Autres recettes	0,9	1,1	1,2	1,2	1,1	1,1	1,2	1,2
Dépenses	8,3	9,0	9,1	9,4	9,6	9,8	10,0	10,2
Frais de fonctionnement	2,9	3,0	3,1	3,1	3,2	3,2	3,3	3,3
Prestations sociales	1,5	1,6	1,7	1,7	1,7	1,8	1,8	1,9
Autres dépenses primaires finales courantes	1,2	1,2	1,2	1,2	1,3	1,3	1,3	1,3
Investissements	0,6	0,9	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Autres dépenses finales en capital	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Transferts aux administrations publiques	1,6	1,6	1,7	1,7	1,7	1,8	1,8	1,8
Charges d'intérêts	0,2	0,3	0,4	0,4	0,5	0,5	0,6	0,7
Solde de financement	-1,2	-1,5	-1,3	-1,3	-1,4	-1,4	-1,4	-1,4

Le solde reste stable en 2025, la Région bénéficiant d'une reprise attendue de l'activité immobilière et de la fin des dépenses liées à la forte hausse des prix de l'énergie, mais pâtissant du contrecoup des reports des investissements dans la mobilité et les voies de communication décidés en 2024. Les années suivantes, la hausse des dépenses de soins de santé et des charges d'intérêts est tempérée par une évolution dynamique des recettes à l'IPP, tandis que les dépenses pour les investissements stratégiques dans la mobilité et la sécurité restent stables.

6. Émissions de gaz à effet de serre

Ce chapitre présente les résultats de la ventilation régionale des projections nationales des émissions de gaz à effet de serre^{25,26}.

6.1. Royaume

Les émissions totales de gaz à effet de serre ont diminué en 2022 et en 2023 en raison des prix élevés de l'énergie, qui ont freiné la demande d'énergie (voir tableau 21). Actuellement, environ trois quarts des émissions de gaz à effet de serre sont générées par la consommation d'énergie²⁷.

Dans les présentes perspectives, l'évolution des consommations d'énergie est principalement déterminée par l'activité économique et les prix. La composition de l'offre d'électricité a également une incidence sur les émissions de gaz à effet de serre. Dans cette projection, l'offre est basée sur des informations quant à la disponibilité des réacteurs nucléaires (REMIT, Elia) et le scénario WAM ("with additional measures") du projet de mise à jour du Plan national Énergie-Climat 2021-2030 (PNEC 2023), transmis à la Commission européenne en novembre 2023. Ce scénario tient notamment compte du dernier calendrier de développement de l'éolien offshore (DG Énergie) ainsi que des travaux de maintenance en vue de la prolongation de la durée de vie des deux centrales nucléaires Doel 4 et Tihange 3 et de l'arrêt des autres centrales d'ici la fin 2025. En conséquence, la contribution des centrales nucléaires à l'offre d'électricité diminuerait progressivement jusqu'en 2026, pour ensuite augmenter à partir de 2028 (après les travaux de maintenance). Les sources d'énergie renouvelables monteraient en puissance, avec une part dans l'offre d'électricité qui atteindrait 40% en 2029, contre 30% en 2023.

En 2025 et surtout en 2026, les émissions augmenteraient en raison de travaux d'entretien prévus à Doel 4 et Tihange 3 et de l'arrêt des centrales restantes. En 2028, elles baisseraient relativement fortement sous l'effet du redémarrage de Doel 4 et Tihange 3. En 2029, les émissions totales représenteraient 95,6 millions de tonnes d'équivalent CO₂. Parmi celles-ci, les émissions des grandes installations industrielles intensives en énergie sont soumises à l'objectif du système européen d'échange de quotas d'émission (ETS). La législation climatique Fit-for-55 prévoit de réduire ces émissions de 62% d'ici 2030 au niveau européen, et ce par rapport au niveau de 2005. Néanmoins, aucun objectif de réduction n'a été défini par État membre. Pour les émissions non couvertes par le système ETS (liées principalement aux bâtiments, transports, à l'agriculture et aux déchets), la Belgique s'est fixée un objectif de réduction de 47% d'ici à 2030 par rapport à 2005²⁸. Dans ces perspectives, la baisse – hors nouvelles mesures – se limite toutefois à 25,5% en 2029 par rapport à 2005. Il n'y a pas encore d'accord définitif sur la répartition régionale de cet objectif national.

²⁵ Pour une description méthodologique, voir Perspectives économiques régionales 2014-2019, BFP - IBSA - IWEPS - SVR, p. 101, juillet 2014. Les clés de répartition ont été mises à jour pour la période 1990-2021 sur base des Comptes de flux physiques d'énergie (PEFA).

²⁶ On trouvera dans l'annexe électronique le détail de l'évolution régionale des différents gaz à effet de serre (CO₂, CH₄, N₂O et gaz fluorés), ainsi que les bilans énergétiques régionaux.

²⁷ Les émissions totales englobent également les émissions des processus industriels, de l'agriculture et des déchets.

²⁸ Selon le règlement européen modifié sur la répartition de l'effort (UE) n° 2023/857, également connu sous le nom de « Effort Sharing Regulation ».

6.2. Région de Bruxelles-Capitale

En 2022, les émissions de gaz à effet de serre de la Région de Bruxelles-Capitale représentaient 3% des émissions nationales. Les émissions proviennent en grande partie du chauffage des bâtiments (secteur résidentiel et secteur tertiaire) et des activités de transport.

Sur la période 2024-2029, les émissions devraient continuer à baisser de 1,4% en moyenne par an. En 2029, le niveau des émissions de Bruxelles devrait atteindre 3,1 Mt d'équivalent CO₂. Cela correspond à un niveau inférieur de plus de 30% à celui de 2005.

6.3. Région flamande

En 2022, les émissions de gaz à effet de serre de la Région flamande représentaient 67% des émissions nationales. En Flandre, les secteurs qui sont prépondérants dans l'évolution des émissions sont la transformation d'énergie, l'industrie, le transport et le chauffage des bâtiments.

En 2025 et surtout en 2026, les émissions augmenteraient relativement fortement en raison de travaux d'entretien prévus en vue de la prolongation de Doel 4 et de l'arrêt des centrales Doel 1 et 2. En 2028, elles baisseraient sous l'effet du redémarrage de Doel 4.

Sur la période 2024-2029, les émissions devraient baisser de 0,4% en moyenne par an, pour s'établir à 64,1 Mt d'équivalent CO₂ en 2029. Cela correspond à un niveau inférieur de 30% à celui de 2005.

6.4. Région wallonne

En 2022, les émissions de gaz à effet de serre de la Région wallonne représentaient 30% des émissions nationales. En Wallonie, l'évolution des émissions a surtout été déterminée par l'évolution des émissions du secteur industriel, du transport et du chauffage des bâtiments.

En 2025 et surtout en 2026, les émissions augmenteraient en raison de travaux d'entretien prévus en vue de la prolongation de Tihange 3 et de l'arrêt de la centrale de Tihange 1. En 2028, elles baisseraient sous l'effet du redémarrage de Tihange 3.

Sur la période 2024-2029, les émissions devraient baisser de 1,3% par an en moyenne, pour atteindre 28,5 Mt d'équivalent CO₂ en 2029. Cela correspond à un niveau inférieur de plus de 40% à celui de 2005.

Tableau 21 Évolution des émissions totales de gaz à effet de serre par secteur
en millions de tonnes d'équivalent CO₂

	1990(1)	2005(1)	2021(1)	2022(1)	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Royaume											
1. Énergie	103,9	105,8	81,3	76,4	73,3	72,4	73,4	78,2	77,7	73,5	71,7
1.A. Combustion de carburants	102,5	105,0	80,7	75,7	72,7	71,8	72,8	77,6	77,0	72,8	71,1
1.A1. Transformation d'énergie	29,7	29,0	18,2	18,5	16,5	17,1	18,8	24,1	23,8	20,0	18,8
1.A2. Industrie	23,5	18,9	14,1	12,6	11,9	11,3	10,8	10,6	10,6	10,5	10,3
1.A3. Transports	20,9	26,7	23,9	24,2	24,3	23,7	23,5	23,4	23,3	23,2	23,0
1.A4. Autres secteurs	28,2	30,1	24,4	20,4	19,9	19,6	19,5	19,4	19,3	19,1	18,9
1.A5. Autres	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
1.B. Émissions fugitives	1,4	0,8	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
2. Processus industriels	25,5	26,5	18,2	16,9	16,2	15,8	15,4	15,1	14,8	14,5	14,2
3. Agriculture	11,6	9,9	9,4	9,1	9,1	9,1	9,0	9,0	8,9	8,9	8,8
4. Déchets	4,8	3,2	1,3	1,2	1,1	1,1	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9
Total	145,8	145,4	110,2	103,6	99,7	98,3	98,9	103,3	102,3	97,7	95,6
Région de Bruxelles-Capitale											
1. Énergie	4,0	4,4	3,5	3,1	3,1	3,0	3,0	3,1	3,1	3,0	2,9
1.A. Combustion de carburants	3,9	4,3	3,4	3,1	3,1	3,0	3,0	3,0	3,0	2,9	2,9
1.A1. Transformation d'énergie	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,3	0,3
1.A2. Industrie	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
1.A3. Transports	0,9	1,0	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
1.A4. Autres secteurs	2,6	2,9	2,2	1,9	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,7
1.A5. Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1.B. Émissions fugitives	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2. Processus industriels	0,1	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1
3. Agriculture	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4. Déchets	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	4,1	4,6	3,7	3,4	3,3	3,2	3,2	3,2	3,2	3,1	3,1
Région flamande											
1. Énergie	65,0	69,0	54,7	51,5	48,7	48,6	49,9	53,4	53,0	50,0	48,7
1.A. Combustion de carburants	64,0	68,5	54,2	51,1	48,2	48,2	49,5	53,0	52,6	49,6	48,3
1.A1. Transformation d'énergie	23,1	24,1	15,2	15,4	13,4	14,2	15,9	19,8	19,5	16,8	15,9
1.A2. Industrie	10,2	8,6	7,9	7,0	6,3	5,9	5,7	5,5	5,4	5,4	5,2
1.A3. Transports	13,8	17,7	16,0	16,4	16,6	16,2	16,1	16,1	16,0	15,9	15,8
1.A4. Autres secteurs	16,9	18,1	15,1	12,2	11,9	11,7	11,7	11,6	11,5	11,4	11,3
1.A5. Autres	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
1.B. Émissions fugitives	0,9	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
2. Processus industriels	12,5	15,3	12,4	11,6	11,1	10,8	10,6	10,4	10,2	10,0	9,8
3. Agriculture	6,5	5,1	5,3	5,2	5,2	5,1	5,1	5,1	5,1	5,0	5,0
4. Déchets	2,8	2,1	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	0,5
Total	86,8	91,6	73,3	69,0	65,6	65,2	66,2	69,5	68,8	65,5	64,1

PERSPECTIVES

	1990(1)	2005(1)	2021(1)	2022(1)	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Région wallonne											
1. Énergie	35,0	32,4	23,2	21,8	21,5	20,8	20,5	21,7	21,6	20,5	20,1
1.A. Combustion de carburants	34,6	32,2	23,0	21,6	21,4	20,6	20,3	21,6	21,4	20,3	19,9
1.A1. Transformation d'énergie	6,4	4,7	2,7	2,8	2,8	2,5	2,6	3,9	3,9	2,9	2,6
1.A2. Industrie	13,2	10,2	6,1	5,5	5,5	5,3	5,1	5,0	5,0	5,0	5,0
1.A3. Transports	6,2	8,0	7,1	7,0	6,9	6,7	6,6	6,6	6,5	6,4	6,4
1.A4. Autres secteurs	8,6	9,2	7,1	6,3	6,1	6,0	6,0	6,0	5,9	5,9	5,8
1.A5. Autres	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1.B. Émissions fugitives	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
2. Processus industriels	13,0	11,0	5,5	5,1	4,9	4,7	4,6	4,6	4,5	4,4	4,3
3. Agriculture	5,1	4,7	4,1	4,0	4,0	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,8
4. Déchets	1,9	1,1	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3
Total	55,0	49,3	33,2	31,2	30,8	29,9	29,4	30,5	30,3	29,1	28,5

(1) Les chiffres jusqu'à l'année 2022 correspondent aux valeurs des inventaires d'émissions nationaux et régionaux de mars 2024.

7. Annexes

7.1. Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi intérieur

Tableau 22 Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi intérieur -
Région de Bruxelles-Capitale
En points de pourcentage

	2021	2022	2023	2024	2025	2026- 2029	Moyennes 2016- 2022	2023- 2029
1. Valeur ajoutée en volume								
1.1. Agriculture	-0,01	-0,00	-0,00	0,00	0,00	0,00	-0,00	0,00
1.2. Énergie	0,30	0,07	-0,26	-0,13	0,00	0,02	-0,16	-0,05
1.3. Industries manufacturières	-0,02	0,02	0,06	-0,07	-0,02	-0,02	-0,10	-0,01
1.4. Construction	0,21	-0,22	0,01	0,01	0,02	0,01	-0,03	0,01
1.5. Services marchands	3,29	1,18	0,48	1,14	0,95	0,87	0,68	0,87
a. Transports et communication	0,27	0,66	-0,16	-0,04	0,11	0,17	0,16	0,09
b. Commerce et horeca	0,23	0,39	0,16	0,03	-0,01	-0,03	-0,26	0,01
c. Crédit et assurances	-0,02	-1,29	-0,38	0,61	0,28	0,17	-0,10	0,17
d. Santé et action sociale	0,58	0,30	0,08	0,07	0,06	0,05	0,06	0,06
e. Autres services marchands	2,23	1,12	0,78	0,47	0,51	0,50	0,82	0,54
1.6. Services non marchands	0,52	0,46	0,30	0,32	0,12	0,10	0,27	0,16
a. Administration publique et enseignement	0,51	0,46	0,29	0,32	0,12	0,10	0,27	0,16
b. Services domestiques	0,01	-0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	-0,00	0,00
1.7. Total	4,29	1,50	0,58	1,27	1,08	0,99	0,67	0,98
2. Emploi								
2.1. Agriculture	0,01	0,00	-0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,00
2.2. Énergie	0,01	0,01	0,00	0,02	-0,00	-0,00	0,01	0,00
2.3. Industries manufacturières	-0,01	-0,02	0,00	-0,01	-0,03	-0,03	-0,07	-0,02
2.4. Construction	-0,00	-0,01	0,03	-0,02	0,02	0,02	-0,01	0,02
2.5. Services marchands	0,46	1,48	0,11	-0,11	0,38	0,42	0,52	0,29
a. Transports et communication	0,15	0,13	0,01	0,03	-0,01	0,02	0,08	0,01
b. Commerce et horeca	-0,55	0,31	-0,25	-0,12	-0,10	-0,09	-0,15	-0,12
c. Crédit et assurances	-0,02	-0,07	0,01	0,04	-0,02	-0,05	-0,14	-0,02
d. Santé et action sociale	0,19	0,16	0,15	0,13	0,16	0,17	0,18	0,16
e. Autres services marchands	0,69	0,95	0,19	-0,19	0,35	0,36	0,55	0,26
2.6. Services non marchands	0,54	0,13	0,29	0,23	-0,01	-0,01	0,31	0,07
a. Administration publique et enseignement	0,57	0,20	0,29	0,22	-0,01	-0,01	0,32	0,06
b. Services domestiques	-0,04	-0,07	0,01	0,01	0,00	0,00	-0,01	0,00
2.7. Total	1,00	1,59	0,44	0,11	0,36	0,40	0,76	0,36

Tableau 23 Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi intérieur - Région flamande
En points de pourcentage

	2021	2022	2023	2024	2025	2026- 2029	Moyennes 2016- 2022	2023- 2029
1. Valeur ajoutée en volume								
1.1. Agriculture	0,01	-0,13	0,00	0,12	0,01	0,01	-0,03	0,02
1.2. Énergie	0,35	0,01	-0,10	0,00	0,02	0,02	0,01	0,00
1.3. Industries manufacturières	0,65	-0,27	-0,36	-0,05	0,16	0,13	0,10	0,04
1.4. Construction	0,35	-0,16	0,12	0,07	0,13	0,10	0,07	0,10
1.5. Services marchands	6,49	3,49	1,84	1,23	1,17	1,17	1,68	1,27
a. Transports et communication	0,24	0,51	-0,18	-0,13	0,11	0,10	0,07	0,03
b. Commerce et horeca	2,37	0,98	0,88	0,27	0,15	0,15	0,26	0,27
c. Crédit et assurances	0,15	-0,13	-0,04	0,15	0,06	0,06	0,07	0,06
d. Santé et action sociale	1,00	0,48	0,19	0,11	0,09	0,10	0,17	0,11
e. Autres services marchands	2,73	1,64	0,99	0,82	0,75	0,76	1,12	0,80
1.6. Services non marchands	0,12	0,51	0,14	0,07	0,14	0,12	0,13	0,12
a. Administration publique et enseignement	0,10	0,49	0,13	0,07	0,13	0,12	0,12	0,11
b. Services domestiques	0,02	0,01	0,01	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00
1.7. Total	7,96	3,44	1,63	1,44	1,63	1,54	1,95	1,55
2. Emploi								
2.1. Agriculture	0,02	-0,00	-0,04	0,01	-0,01	0,00	0,00	-0,00
2.2. Énergie	0,00	-0,00	0,01	0,02	-0,00	0,00	0,01	0,00
2.3. Industries manufacturières	0,07	0,22	-0,04	-0,11	-0,07	-0,04	0,07	-0,05
2.4. Construction	0,25	0,12	0,08	0,02	0,07	0,08	0,14	0,07
2.5. Services marchands	1,40	1,69	0,79	0,61	0,78	0,91	1,23	0,83
a. Transports et communication	0,05	0,17	0,11	-0,03	0,04	0,04	0,09	0,04
b. Commerce et horeca	0,19	0,43	0,11	0,02	0,04	0,06	0,10	0,06
c. Crédit et assurances	-0,04	-0,03	-0,01	-0,00	-0,01	-0,01	-0,03	-0,01
d. Santé et action sociale	0,12	0,18	0,23	0,19	0,24	0,25	0,25	0,24
e. Autres services marchands	1,08	0,95	0,36	0,43	0,47	0,57	0,82	0,51
2.6. Services non marchands	0,30	0,39	0,19	0,10	0,08	0,06	0,20	0,09
a. Administration publique et enseignement	0,25	0,34	0,18	0,10	0,07	0,06	0,16	0,08
b. Services domestiques	0,05	0,05	0,01	0,00	0,00	0,00	0,04	0,00
2.7. Total	2,05	2,41	0,98	0,66	0,85	1,02	1,65	0,94

Tableau 24 Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi intérieur - Région wallonne
En points de pourcentage

	2021	2022	2023	2024	2025	2026- 2029	Moyennes 2016- 2022	2023- 2029
1. Valeur ajoutée en volume								
1.1. Agriculture	0,04	-0,11	0,02	0,09	0,01	0,01	-0,02	0,02
1.2. Énergie	-0,03	-0,63	-0,26	-0,04	0,01	0,02	-0,09	-0,03
1.3. Industries manufacturières	-0,94	1,71	0,31	-0,07	0,15	0,13	0,29	0,13
1.4. Construction	0,53	0,03	0,10	0,05	0,09	0,06	0,07	0,07
1.5. Services marchands	4,61	1,86	1,20	1,00	0,95	0,93	1,05	0,98
a. Transports et communication	0,18	0,17	-0,25	-0,08	0,06	0,07	0,04	0,00
b. Commerce et horeca	1,19	-0,24	0,52	0,25	0,15	0,13	0,02	0,21
c. Crédit et assurances	0,02	-0,02	-0,06	0,13	0,03	0,04	-0,00	0,04
d. Santé et action sociale	1,11	0,65	0,20	0,12	0,11	0,12	0,14	0,13
e. Autres services marchands	2,12	1,29	0,79	0,58	0,60	0,57	0,85	0,61
1.6. Services non marchands	0,18	0,46	0,04	0,23	0,15	0,12	0,24	0,13
a. Administration publique et enseignement	0,18	0,46	0,04	0,23	0,15	0,12	0,24	0,13
b. Services domestiques	0,00	-0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,00	0,00
1.7. Total	4,39	3,32	1,40	1,26	1,35	1,27	1,53	1,30
2. Emploi								
2.1. Agriculture	0,00	-0,01	-0,03	-0,00	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01
2.2. Énergie	-0,00	0,00	0,02	0,02	-0,00	0,00	0,01	0,01
2.3. Industries manufacturières	0,01	0,08	0,03	-0,04	-0,03	-0,03	0,04	-0,02
2.4. Construction	0,20	0,14	0,03	-0,02	0,01	0,03	0,07	0,02
2.5. Services marchands	1,59	1,34	0,38	0,36	0,55	0,65	0,94	0,55
a. Transports et communication	0,11	0,04	-0,00	-0,01	-0,00	0,01	0,04	0,00
b. Commerce et horeca	0,21	0,43	-0,02	-0,06	0,02	0,04	0,13	0,02
c. Crédit et assurances	-0,02	-0,02	-0,01	-0,00	-0,01	-0,01	-0,03	-0,01
d. Santé et action sociale	0,20	0,23	0,23	0,21	0,25	0,28	0,29	0,26
e. Autres services marchands	1,09	0,65	0,19	0,23	0,28	0,32	0,51	0,28
2.6. Services non marchands	0,33	0,05	0,13	0,12	0,04	0,03	0,22	0,06
a. Administration publique et enseignement	0,35	0,08	0,13	0,09	0,04	0,03	0,23	0,05
b. Services domestiques	-0,02	-0,03	0,00	0,02	0,00	0,00	-0,01	0,01
2.7. Total	2,13	1,60	0,57	0,44	0,55	0,67	1,27	0,61

7.2. Glossaire

- **La population active (ou l'offre de travail)** d'une région regroupe l'ensemble des travailleurs résidant dans cette région (quel que soit leur lieu de travail) et l'ensemble des demandeurs d'emploi résidant dans cette région. Dans son acceptation large (concept BFP), la population active inclut également les « chômeurs âgés » qui sont dispensés de l'inscription comme demandeur d'emploi. Les perspectives d'offre de travail régionales sont obtenues à l'aide d'un module sociodémographique, le résultat au niveau national étant déterminé de façon bottom-up par l'agrégation des estimations régionales. Les résultats de la projection socio-démographique de l'offre de travail sont employés comme hypothèses exogènes dans la projection économique régionale proprement dite.
- **Le taux d'activité** d'une région est calculé en divisant la population active de cette région par la population d'âge actif (15-64 ans) de cette région.
- **L'emploi intérieur** d'une région recouvre tous les travailleurs salariés et indépendants qui travaillent dans cette région, quel que soit leur lieu de résidence. Notons que nous supposons, tout comme dans les comptes régionaux, que la région de travail des travailleurs indépendants correspond à celle où ils résident.
- **Le solde des navettes** d'une région correspond à la différence entre les navettes sortantes de la région et les navettes entrantes dans la région. Les navettes sortantes correspondent aux sorties d'actifs qui ont un emploi dans une région distincte de celle de leur résidence. Les navettes entrantes désignent les entrées d'actifs ayant un emploi dans une région distincte de celle de leur résidence.
- **Le solde frontalier** d'une région résulte de la différence entre un flux « sortant », à savoir le nombre de personnes résidant dans la région mais travaillant à l'étranger, et un flux « entrant », à savoir le nombre de personnes résidant à l'étranger mais qui travaillent dans la région. Au sein du flux frontalier sortant, on peut distinguer deux types de travailleurs : les « transfrontaliers », qui traversent la frontière du pays au moins une fois par semaine, et les frontaliers dits « par extraterritorialité » dont le lieu de travail se trouve dans des enclaves (comme les institutions internationales ou les ambassades) situées à l'intérieur des frontières du pays.
- **La population active occupée** d'une région regroupe l'ensemble des travailleurs résidant dans cette région, quel que soit leur lieu de travail. L'identité suivante est respectée : la population active occupée régionale est égale à l'emploi intérieur régional plus le solde des navettes plus le solde frontalier.
- **Le taux d'emploi** d'une région est le rapport entre la population active occupée de la région et la population d'âge actif (15-64 ans) de la région.
- **Le chômage administratif** reprend l'ensemble des personnes inscrites comme demandeuses d'emploi auprès des organismes régionaux de placement. Le chômage administratif a un caractère exhaustif qui en fait une base cohérente avec les autres agrégats comptables utilisés dans le modèle (en particulier l'emploi) et appropriée pour une projection à moyen terme de l'offre de travail, qui nécessite une désagrégation complète de la population par catégorie socio-économique.
- **Le chômage selon le concept BFP** constitue une acceptation large du chômage administratif. Il inclut également les « chômeurs âgés » qui sont dispensés de l'inscription comme demandeur d'emploi.

- **Le chômage selon les « Enquêtes sur les forces de travail » (EFT)** est établi sur base des réponses d'un échantillon de la population à un questionnaire. Ces enquêtes sont réalisées par Statbel pour le compte d'EUROSTAT, qui en définit le cadre méthodologique. La qualité de chômeur est reconnue suite à une interview individuelle qui vise à établir la réalité de la disponibilité du chômeur pour le marché du travail et de la recherche active d'un emploi.
- **Le taux de chômage** d'une région est le rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi de la région et la population active de la région.
- **La productivité réelle du travail par tête** d'une région correspond au rapport entre la valeur ajoutée (en euros chaînés) de la région et l'emploi intérieur de la région.
- Le coût salarial d'une région divisé par l'emploi intérieur de cette région correspond au coût salarial nominal par tête. Le passage au **coût salarial réel par tête** est effectué en utilisant le déflateur de la consommation privée.
- **Le bilan énergétique** est le cadre comptable des flux d'énergie. Les colonnes rendent compte des différentes sources et formes d'énergie utilisées et disponibles dans l'économie et les lignes présentent les différentes utilisations de l'énergie.
- Le concept de « **branches d'activité marchande** » correspond à l'ensemble des branches d'activité de l'économie à l'exception des « services non marchands ».
- Par **secteur tertiaire**, on entend la somme des branches des services marchands et la branche des « services non marchands ». Le **secteur primaire** est constitué de la seule branche « agriculture ». Le **secteur secondaire** agrège quant à lui les branches « énergie », « industries manufacturières » et « construction ».
- Les **branches d'activité** retenues dans le système HERMES-HERMREG correspondent au regroupement de branches NACE-BEL 2008 suivant :

Dénomination de la branche	NACE-BEL 2008 (A38)
1. Agriculture	Agriculture, sylviculture et pêche (AA)
2. Énergie	Cokéfaction et raffinage (CD) + Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (DD) + Distribution d'eau, gestion et assainissement des déchets et des eaux usées (EE)
3. Industries manufacturières	Industries extractives (BB) + Industries alimentaires, fabrication de boissons et de produits à base de tabacs (CA) + Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure (CB) + Travail du bois, industrie du papier et du carton et imprimerie (CC) + Industrie chimique (CE) + Produits pharmaceutiques (CF) + Fabrication de produits en caoutchouc et d'autres produits minéraux non métalliques (CG) + Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et équipements (CH) + Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (CI) + Fabrication d'équipements électriques (CJ) + Fabrication de machines et d'équipements n.c.a. (CK) + Fabrication de matériels de transport (CL) + Fabrication de meubles et autres industries manufacturières, réparation et installation de machines et d'équipements (CM)
4. Construction	Construction (FF)
5. Services marchands	
a. Transports et communication	Transports et entreposage (HH) + Télécommunications (JB)
b. Commerce et horeca	Commerce de gros et de détail et réparation de véhicules automobiles et de motocycles (GG) + Hébergement et restauration (II)
c. Crédit et assurances	Activités financières et assurances (KK)
d. Santé et action sociale	Activités pour la santé humaine (QA) + Action sociale (QB)
e. Autres services marchands	Édition, services audiovisuels et diffusion de programmes de télévision (JA) + Services informatiques et services d'information (JC) + Activités immobilières (LL) + Activités juridiques et comptables, activités des sièges sociaux, conseil de gestion, activités d'architecture et d'ingénierie, activités de contrôle et analyse technique (MA) + Recherche-développement scientifique (MB) + Publicité et études de marché, autres activités spécialisées, scientifiques et techniques (MC) + Services administratifs et autres activités de soutien (NN) + Activités artistiques, récréatives et de loisir (RR) + Autres services (SS)
6. Services non marchands	
a. Administration publique et enseignement	Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire (OO) + Enseignement (PP)
b. Services domestiques	Activités de ménages en tant qu'employeurs, activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et de services pour usage propre (TT)